



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16181 – 7 F

DIMANCHE 2 - LUNDI 3 FÉVRIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TÉLÉVISION
RADIO MULTIMÉDIA

■ Films colorisés : ni tout blanc, ni tout noir

■ Deleuze en vidéo



■ Vitrolles vote

Le premier tour de l'élection municipale partielle de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) a lieu dimanche 2 février. La droite et la gauche redoutent le Front national représenté par l'épouse de Bruno Mégret. p. 7

■ Un sous-préfet sous l'Occupation

Des documents révélés par *Le Point* mettent en cause Michel Junot, ancien adjoint au maire de Paris, dans la déportation des juifs en tant que sous-préfet de Pithiviers (Loiret). p. 24

■ Débat sur la taxe professionnelle

Le rapport annuel du Conseil des impôts préconise la fixation d'un taux national de la taxe professionnelle. p. 6

■ Le premier emprunt en euros

La Banque européenne d'investissement a émis, vendredi 31 jnvier, un emprunt de 1 milliard d'euros, la future monnaie européenne. Nos pages « Placements » insistent par ailleurs sur les pièges du démarchage financier international. p. 14 à 16

■ Angkor au Grand Palais



Cent dix pièces du célèbre site cambodgien sont présentées pour quatre mois à Paris. p. 21

■ Le palmarès du design

Décernés pour la première fois à Paris, des prix récompensent les entreprises qui se sont donné un « style ». p. 19

■ Trafic d'animaux sauvages

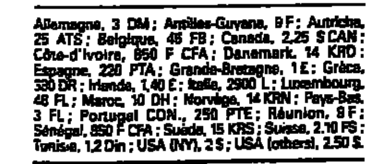
Avec un chiffre d'affaires annuel de 100 milliards de francs, ce commerce illicite vient immédiatement après ceux de la drogue et des armes. p. 8

■ La honte du Japon

De 1938 à 1945, les occupants nippons se sont livrés, en Chine, à des expériences bactériologiques sur des cobayes humains. p. 12

■ Alain Madelin au « Grand Jury »

L'ancien ministre de l'économie et des finances est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 2 février à 18 h 30.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN : Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD : Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2.10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2.50 $.



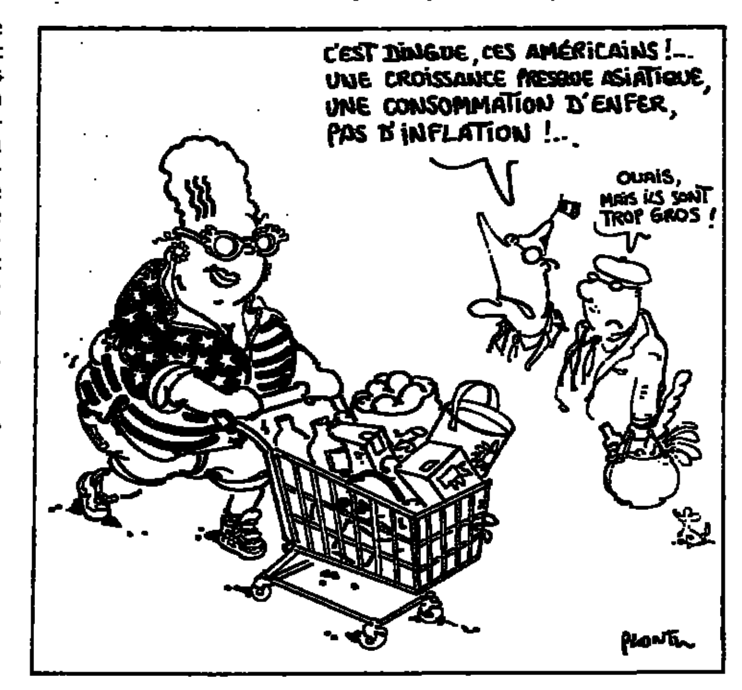
M 0146 - 202 - 7,00 F

L'économie américaine affiche une santé éclatante

Forte croissance, inflation maîtrisée et quasi-plein emploi

LES DERNIERS CHIFFRES de l'économie américaine soulignent sa santé éclatante. Ils ont surpris les experts les plus optimistes. Là où ils attendaient un taux de croissance de 3,8 %, la progression du PIB a atteint 4,7 % en rythme annuel au quatrième trimestre de 1996 (au lieu de 2,1 % au trimestre précédent), tandis qu'en décembre le taux de chômage était de 5,4 %. Dans le même temps, selon les indices officiels publiés vendredi 31 janvier, l'inflation, toujours en rythme annuel, n'a progressé que de 1,4 %. Les experts attendaient une hausse des prix plus forte. *« Une galaxie de bonnes nouvelles économiques »*, a commenté le vice-président, Albert Gore. La maîtrise de l'inflation a réjoui Wall Street. Mais des analystes annoncent un ralentissement de l'activité pour 1997, la bonne tenue du dollar pesant sur les exportations.

Lire pages 5 et 16



Communication : Havas réorganise son capital

Un entretien avec le PDG, Pierre Dauzier

PIERRE DAUZIER, PDG d'Havas, souhaite *« clarifier »* la stratégie audiovisuelle de son groupe présent dans l'édition, la publicité, la presse, la télévision et le tourisme. Il vient de nommer à la direction du secteur audiovisuel Jean Stock, ancien responsable de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). Dans un entretien au *Monde*, Pierre Dauzier affiche sa volonté *« d'avoir une stratégie verticale, de la production à la diffusion »*. C'est dans cet esprit que s'inscrit la candidature d'Havas – et de la Générale des eaux – à la privatisation de la Société française de production (SFP).

Selon *Le Figaro* daté 1er et 2 février, la Compagnie générale des eaux pourrait apporter sa participation dans Canal Plus au groupe Havas. La Compagnie générale des eaux souscrirait alors à une augmentation de capital réservée qui lui permettrait à terme de devenir le premier actionnaire d'Havas. La Générale des eaux reprendrait en effet une partie des actions détenues par Alcatel-Alsthom. Pierre Dauzier s'est refusé à commenter ce scénario.

Pierre Dauzier reconnait que l'OPA sur sa filiale CEP Communication *« permet d'améliorer le résultat courant d'Havas »* et donne plus *« de facilité et de souplesse »*, au groupe de Christian Brégou pour *« échanger des participations croisées »*. Selon le PDG d'Havas, *« la croissance de CEP Communication se fera surtout sur le plan international »*.

Dans le domaine de la presse écrite, le PDG d'Havas affirme vouloir aider la presse régionale *« à garder son niveau d'indépendance »*. Selon lui, son groupe doit y jouer *« un rôle de régulateur »*. Il affirme n'avoir aucune visée sur la presse quotidienne nationale. Une entrée dans le capital du *Figaro « n'est pas à l'ordre du jour »*, dit-il.

Lire page 17

Le patron des services secrets russes en VRP antimafia à Davos

MOSCOU
de notre correspondante

Si les envoyés spéciaux qui couvrent le Forum de Davos, en Suisse, hésitent encore pour savoir qui en sera, cette année, la vraie vedette, les médias russes, eux, ont déjà trouvé : il s'agit du chef du FSB (ex-KGB), les services secrets russes, Nikolaï Kovalev. En se rendant à la grand-messe de l'économie mondialisée, le successeur de Béria et d'Andropov entend faire mieux encore que Guenadi Ziouganov, le chef du Parti communiste russe, qui avait fait le voyage en 1996.

Le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* décrit ainsi sa visite : *« Il s'agit d'une vraie sensation. Pour la première fois, le chef d'un des services secrets les plus puissants du monde, héritier des traditions du KGB, a accepté de partager ses vues sur les problèmes de la sécurité économique devant les représentants de l'élite politique et financière mondiale. »* Citant des *« sources du FSB »*, l'article explique ensuite, très sérieusement, que M. Kovalev a emporté en Suisse *« le seul exemplaire existant de son discours, pour éviter les fuites sur les propositions qu'il compte faire »*. Hélas, les services ne sont plus ce qu'ils étaient et la fuite a eu lieu : l'agence Tass, reprise par toutes les chaînes de télévision, a expliqué que le chef du FSB veut signer des contrats avec des investisseurs étrangers en Russie pour les protéger de la mafia...

« C'est une immense supercherie », s'indigne Konstantin Preobrajenski, ancien lieutenant-colonel du KGB reconverti dans le journalisme. Le FSB, assure-t-il, n'a pas les moyens de lutter contre la mafia. *« Le KGB n'a jamais recruté d'agents au sein de la mafia, car celle-ci n'a jamais menacé le Parti communiste, dont certains chefs étaient liés à elle »*, a-t-il déclaré au *Monde*. La tradition s'est maintenue : Mikhaïl Barsoukov, prédécesseur de M. Kovalev, fut accusé cet été d'avoir eu partie liée avec un des plus célèbres groupes criminels de Moscou (celui d'Izmaïlovo) et avec les frères Tchernoï, les rois de l'aluminium russe dont la montée en puissance s'est accompagnée de dizaines de meurtres officiellement inexpliqués.

Ces liens entre la mafia et le FSB *« sont encore plus forts dans les provinces »*, affirme M. Preobrajenski. Contrairement aux structures locales du FBI américain, par exemple, qui n'obéissent qu'à leur centre fédéral, les structures locales du FSB dépendent des pouvoirs administratifs correspondants, à l'image du KGB provincial qui dépendait de l'organisation locale du parti. C'est des pouvoirs locaux que les « guébistes » reçoivent leurs logements, voitures, etc., alors que ces pouvoirs sont eux-même souvent sous contrôle des « mafias » locales. Enfin, tout membre du KGB est connu des structures mafieuses, contrairement aux unités spéciales créées par la police pour recruter des agents au sein de la mafia.

Et si M. Kovalev parvenait quand même à convaincre son public que ses services sont plus fiables que les officines privées créées par d'anciens officiers du KGB pour assurer aux étrangers une protection contre le racket ? Douteux. *« Ne sont restés au FSB que les plus idiots d'entre nous, c'est même pire qu'avant »*, soupire M. Preobrajenski. Ainsi, interrogé sur le point de savoir si M. Kovalev est bien intervenu à Davos comme prévu, le service de presse du FSB a répondu : *« Faites-nous une demande par écrit, on vous répondra bientôt... »*

Sophie Shihab

Enquête sur un naufrage

C'EST UNE TRAGÉDIE tellement énorme et mystérieuse qu'elle a laissé le monde entier de marbre : convoyés par le *Yoham*, un cargo « négrier » battant pavillon hondurien, 289 travailleurs immigrés asiatiques auraient péri noyés au large de la Sicile, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1996. Depuis sa révélation par le quotidien grec *Ethnos*, personne ne s'est ému de ce drame, hormis la presse britannique. Il est vrai qu'il s'agit bizarrement d'un crime sans cadavres. Mais notre enquête en Grèce révèle les témoignages précis des rescapés, qui ont motivé l'ouverture d'une information judiciaire pour « homicides volontaires répétés » et l'inculpation de seize personnes, toutes en fuite.

Lire page 10

Introuvable identité urbaine

VITROLLES (Bouches-du-Rhône), dont le Front national espère prendre la mairie, est souvent décrite comme une ville sans identité. Comme preuve de cette carence, on invoque sa géographie de ville nouvelle dont le centre n'est qu'un immense complexe commercial. La liste des magasins à taille inhumaine longeant l'interminable avenue à plusieurs voies qui lui sert de rue principale se confond avec le catalogue de la grande distribution française et internationale : Carrefour, McDonald, Toys'R Us, Ikea, etc. En face se succèdent des HLM tristes de quelques étages et des ensembles pavillonnaires, avec jardinets et garages, aux couleurs vaguement provençales, parcourus de rues désertes débouchant sur des placettes ou des culs-de-sac.

Cette ville-dortoir, pourtant largement dotée en équipements collectifs, s'est enfoncée dans l'échec : pas de sociabilité, pas de repères urbains parvenant à structurer l'espace. La vie associative s'est banalisée après quelques années d'effervescence au moment de l'arrivée des premiers habitants qui avaient rêvé d'inventer une vie nouvelle dans cette ville nouvelle.

Le vieux village est toujours là, avec son rocher rouge surmonté de sa vieille église. Mais il n'est plus qu'une trace insignifiante. Il n'est plus depuis longtemps au centre de quoi que ce soit. Pauvre monument involontaire dédié à la nostalgie, il ne peut prétendre au statut de centre, réel ou imaginaire. Aucun avenir commun ne peut en surgir.

Cette configuration spatiale se marie parfaitement avec une configuration sociale singulière : des habitants travaillant tout alentour et des entreprises qui utilisent souvent une main-d'œuvre extérieure à la ville. Le Parti socialiste avait su créer un maillage social au début de l'aventure, dans les années 70 et 80. L'institutionnalisation des associations les a peu à peu vidées quand la crise économique et sociale est arrivée.

« Identité » : ce mot fourre-tout ne suffit pas à décrire la crise de Vitrolles. La ville de Toulon, gérée par le Front national, est tout sauf une ville nouvelle. Millénaire, bien repérable dans l'espace comme dans ses différentes fonctions, elle souffre elle aussi d'un problème d'identité. C'est en tout cas ce que disent bien des Toulonnais.

Michel Samson

Lire la suite page 11

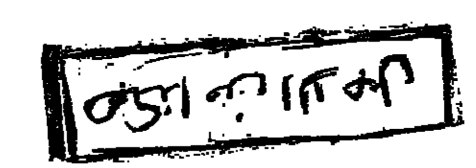
Les larmes d'une pasionaria



BENAZIR BHUTTO

DESTITUÉE de son poste de premier ministre il y a trois mois, Benazir Bhutto, la pasionaria du Pakistan, revient sur la scène politique à l'occasion des élections législatives du lundi 3 février. Discréditée par les rumeurs de corruption visant son entourage, Benazir Bhutto a du mal à susciter la ferveur populaire. Entre colère et larmes, elle s'explique dans *Le Monde*.

Lire page 2
et notre éditorial page 11



ÉLECTIONS **Dans une ambiance d'amertume et de désenchantement à l'égard de toute la classe politique, les Pakistanais devaient élire lundi 3 février une nouvelle Assemblée nationale et des Parlements locaux. ● CE SCRUTIN général, le quatrième depuis 1988, a lieu après que le président de la République, Farouk Leghari, a limogé le premier ministre, Mme Benazir Bhutto, pour *« corruption et mauvaise gestion »*. ● L'ANCIEN CHEF DU GOUVERNEMENT, Mme Bhutto, dont le mari, suspecté de corruption, est en prison, se représente à la tête de son Parti du peuple pakistanais. Son principal adversaire Nawaz Shariff, est le chef de la Ligue musulmane. ● LES DEUX GRANDS PARTIS pourraient être défiés à la fois par un nouveau venu, le Mouvement pour la justice, de l'ancien champion de cricket Imran Khan, et par les fondamentalistes du Jamaat-e-Islami.** *(Lire aussi notre éditorial page 12).*

Les Pakistanais votent dans le désenchantement et le désarroi

Le renouvellement de l'Assemblée nationale du 3 février met, une fois de plus, aux prises deux véterans de la vie publique et deux anciens premiers ministres soupçonnés de corruption, Mme Bhutto et M. Shariff, alors que le pays connaît une grave crise de confiance

LAHORE
de notre envoyé spécial

Instabilité politique, violences ethniques et interconfessionnelles entre chiites et sunnites, montée en puissance du terrorisme, détérioration de la situation économique : près de cinquante ans après l'indépendance, le Pakistan est en plein désarroi et le climat qui prévaut à la veille des élections générales du lundi 3 février traduit bien le malaise d'une nation à l'identité fragile.

« Je pense que nous devrions avoir honte de nous, l'heure n'est pas aux célébrations de notre demi-siècle de liberté », a déclaré récemment le premier ministre par intérim Meraj Khalid. Citant un rapport des Nations unies, le chef du gouvernement a même osé ajouter, au grand dam de ses concitoyens, qu'au train où vont les choses, le *« Pakistan explosera dans vingt ans »*... Pour nombre de Pakistanais, la victoire de l'un ou l'autre des candidats ne risque guère de changer la donne. Les électeurs du « pays des purs » (Pakistan) retournent pour la quatrième fois aux urnes depuis 1988, date à laquelle fut rétablie la démocratie dans ce pays dirigé par les militaires pendant vingt quatre ans.

L'instabilité politique est la marque d'une nation éclatée où la corruption des élites a fini par écœurer un bon nombre d'électeurs : 99 % des Pakistanais ne paient pas leurs impôts, les grands féodeaux continuent à monopoliser les leviers économiques et politiques et, *in fine*, c'est encore l'armée qui tire les ficelles, même si les généraux le font maintenant depuis les coulisses.

Les deux principaux candidats ont tous les deux été premier ministre et ont tous les deux connu l'humiliation d'être « démissionné » par le chef de l'Etat – qui peut décider de dissoudre l'Assemblée nationale et de renvoyer le chef du gouvernement si celui-ci ne se montre pas à la hauteur de ses attributions : Nawaz Shariff, chef de la Ligue musulmane, que tout le monde donne gagnant, a été aux affaires entre 1990 et 1993 avant d'être brutalement remercié pour *« corruption et incompétence »*.

PING-PONG ABSURDE

Benazir Bhutto, la présidente du Parti du peuple pakistanais (PPP), a fait deux passages au pouvoir, entre 1988 et 1990, et, de nouveau, entre 1993 et novembre 1996. Elle aussi fut « démissionnée » pour les mêmes raisons et par deux fois sur décisioin du chef de l'Etat, son dernier limogeage, le 5 novembre 1996, étant le plus humiliant puisque l'actuel président Farooq Leghari fut l'un de ses plus fidèles alliés...

« Benazir-Nawaz, Benazir-Nawaz » : au Pakistan, la politique joue à un ping-pong absurde, puisque la victoire de l'un ou l'autre de ces deux figures sur lesquelles pèsent de graves accusations de corruption risque fort peu de résoudre la crise de croissance de la jeune démocratie pakistanaise. *« Ils se ressemblent et leur passé, louche, est comparable »*, remarque l'ancien chef d'état-major des armées, Aslam Beg.

M. Shariff jouit du soutien des hommes d'affaires pour lesquels il fut, sur le plan économique, un bon premier ministre. Benazir Bhutto, elle, s'est mise à dos les décideurs économiques qui jugent son bilan parfaitement désastreux.

Le dernier « règne » de Mme Bhutto aura d'ailleurs été marqué par un niveau sans précédent de corruption, son mari Asif Zardari – l'ancien ministre de l'investissement ! – ayant dirigé, si l'on en croit ses détracteurs, une véritable « cellule » destinée à accumuler les pots-de-vins. *« Au sous-sol de la résidence du premier ministre, Asif Zardari régnait en maître sur une salle digne d'un film de James Bond où les conseillers s'affairaient sur des ordinateurs afin de négocier les dessous-de-table reçus lors de la signature de contrats gouvernementaux »*, se souvient le rédacteur en chef d'un important quotidien, selon lequel la corruption du « clan Bhutto » avait atteint une ampleur *« digne d'un Ferdinand Marcos »*.

La dégradation de la situation économique est, avec la montée d'un terrorisme mystérieux – une série d'attentats à la bombe ensanglante la province du Pendjab depuis plus d'un an – et de la confrontation entre des membres de la majorité sunnite et de l'importante minorité chiite, l'un des signes les plus alarmants. Benazir Bhutto en est tenue pour directement responsable : une dette extérieure de 28 milliards de dollars, une inflation de 12,3 %, un budget de la défense qui creuse les déficits et s'élève à 30 % des dépenses de l'Etat, des réserves en devises qui ont brutalement chuté en 1996, le Pakistan a failli connaître la banqueroute. Même si Benazir Bhutto ne peut, à elle seule, être tenue responsable d'une situation qu'elle avait héritée, en partie, des gouvernements précédents.

Six mille deux cent quatre-vingt-neuf candidats se présentent pour renouveler l'Assemblée nationale et les parlements des quatre provinces. Beaucoup d'électeurs, notamment en milieu urbain, disent avoir perdu confiance en leurs dirigeants et jugent sévérement les huit dernières années de la démocratie retrouvée. *« En retournant aux urnes pour la quatrième fois en huit ans, la plupart des Pakistanais ont le sentiment qu'ils n'ont aucun contrôle sur ceux qui les gouvernent »*, remarque l'éditorialiste du magazine *Herald* qui publie un sondage démontrant, cependant, que les électeurs restent attachés au concept de la démocratie parlementaire.

Dans un tel contexte, un outsider haut en couleur va sans doute pouvoir tirer avantage de cette crise : Imran Khan, ancienne vedette du cricket dans un pays où ce jeu fait bouillir les âmes et déchaîne les passions, se présente aux élections au nom de son Mouvement pour la justice (Tehreek-e-Insaf). L'époux de Jemima, fille du milliardaire franco-britannique Jimmy Goldsmith, entend *« pendre les corrompus »*, bâtir une vraie république islamique et *« nettoyer »* le pays.

Autre challenger, le grand parti fondamentaliste musulman Jamaat Islami, qui possède des réseaux dans tout le pays et dispose de cadres d'une redoutable efficacité, fait craindre à certains que les islamistes capitaliseront sur le désarroi des cent trente millions de Pakistanais.

Bruno Philip

Une dette extérieure de 28 milliards de dollars

Islamabad — PAKISTAN — Karachi — MER D'OMAN — 400 km

Chef de l'Etat	[illegible]
Nature du régime	[illegible]
Superficie	796 095 km²
Population (94)	130 millions
Capitale	Islamabad
Langues off.	[illegible]
Religions	[illegible]

Principales productions (1995)

Coton (fibres)	1,7 million de t
Gaz naturel	18,2 milliards de m³

Economie (1995)

PNB	360,2 milliards de FF
PNB/hab.	2 750 FF
Taux d'inflation	12,3 %
Taux de chômage	6,3 %

en % du PNB : Services 49 ; Agriculture 24 ; Mines ; Industrie

Source : Atlaseco du monde, 1997

Washington déplore les exécutions sommaires

La situation des droits de l'homme est restée préoccupante en 1996 au Pakistan, où les exécutions sommaires ont augmenté et où la violence contre les femmes reste monnaie courante, selon le rapport annuel du département d'Etat publié jeudi 30 janvier à Washington. Les Etats-Unis déplorent en outre l'usage excessif de la force par la police contre les manifestants, ainsi que le recours fréquent à la torture.

« Bien que le gouvernement se soit publiquement engagé à traiter les problèmes des droits de l'homme, notamment concernant les femmes, le travail des enfants et le respect des minorités religieuses, la situation générale des droits de l'homme reste mauvaise »*, affirme le rapport. Les exécutions sommaires commises par les forces de sécurité, notamment dans le cadre de gardes à vue, ont augmenté. Le document note enfin une augmentation de l'utilisation clandestine des enfants sur le marché du travail, ainsi que des enlèvements, viols et meurtres d'adolescents. – *(AFP)

Instabilité politique

● **Juillet 1977 :** le général Zia Ul Haq chasse du pouvoir le premier ministre Zulfikar Ali Bhutto et instaure la loi martiale.
● **mars 1978 :** Ali Bhutto est condamné à mort pour le meurtre d'un opposant politique.
● **Décembre 1979 :** invasion soviétique en Afghanistan. Afflux de réfugiés au Pakistan.
● **Avril 1979 :** Ali Bhutto est pendu.
● **Décembre 1985 :** la loi martiale est levée et les partis politiques sont autorisés à reprendre leurs activités politiques.
● **Avril 1986 :** Benazir Bhutto, fille de Zulfikar, rentre au Pakistan après deux ans d'exil à Londres. Elle est triomphalement accueillie par des centaines de milliers de partisans.
● **Août 1988 :** décès du général Zia, chef de l'Etat, dans un accident d'avion dû à une explosion.
● **Novembre 1988 :** victoire électorale du Parti du peuple pakistanais (PPP) de Benazir Bhutto, qui devient premier ministre.
● **Août 1990 :** Mme Bhutto est démise de ses fonctions par le président Ishaq Khan. Elle sera remplacée par Nawaz Sharif, le chef de la Ligue musulmane.
● **Octobre 1993 :** M. Sharif est à son tour destitué. Mme Bhutto revient au pouvoir après la victoire du PPP aux élections.
● **20 septembre 1996 :** Murtaza Bhutto, le frère de Benazir, est tué par la police de Karachi. Ce drame va précipiter la chute de Benazir dont le crédit est déjà fortement entamé par les rumeurs de corruption visant son entourage, notamment son mari.
● **27 septembre 1996 :** en Afghanistan, la capitale, Kaboul, tombe aux mains des talibans (« étudiants en religion »). Une partie de la presse internationale met en cause les manœuvres du ministre de l'intérieur de Mme Bhutto, soupçonné de soutenir financièrement et militairement les talibans.
● **Novembre 1996 :** Cible de manifestations de rue organisées par un parti islamiste, Mme Bhutto est une nouvelle fois démise de ses fonctions.

Benazir Bhutto, tour à tour agressive et charmeuse, glaciale et souriante

KARACHI
de notre envoyé spécial

« S'il n'y avait pas eu de Benazir Bhutto, le Pakistan serait ruiné ! », affirme, avec toute la modestie qui la caractérise, Benazir Bhutto. L'ancien premier ministre pakistanais est peut-être la seule personne qui ose encore défendre un bilan économique et politique plutôt indéfendable, mais il faut au moins lui reconnaître une qualité : elle reste son meilleur avocat.

Impériale, hautaine, tour à tour agressive et charmeuse, glaciale et souriante, Mme Bhutto affirme sans sourciller que son *« parti remportera les élections »* du lundi 3 février, à moins, bien sûr, que *« le scrutin soit truqué »*... Sanglée dans un *sharwar kamiz* à rayures pastel, assise bien droite sur le fauteuil d'un bureau de Bilawal House, sa vaste résidence de Karachi située dans le quartier huppé de Clifton, l'ancien chef du gouvernement reste persuadée que son destin et celui du Pakistan sont indissolublement liés.

> Depuis son brutal limogeage pour « corruption et mauvaise gestion », l'ancien chef du gouvernement se bat pour reconquérir le pouvoir perdu

Et peu importe que tout le monde la donne perdante aux élections et qu'un nombre croissant de Pakistanais estime qu'elle a été le premier ministre le plus corrompu de l'histoire du pays. *« J'ai été victime d'un véritable procès de la part des médias »*, soutient-elle.

Depuis son brutal limogeage, le 5 novembre 1996, par son ancien allié le président Farooq Leghari pour *« corruption et mauvaise gestion »*, Benazir Bhutto se bat avec son énergie coutumière pour reconquérir le pouvoir perdu. Mais son appel à la cour suprême pour protester contre la décision *« inconstitutionnelle »* du chef de l'Etat a fait long feu : mercredi 29 janvier, les juges de la cour – à l'unanimité moins une voix – ont déclaré, en accord avec les dispositions constitutionnelles, le limogeage de Mme Bhutto.

Celle-ci estime avoir été trahie par le président Leghari, un membre de son propre parti qu'elle avait elle-même choisi comme chef de l'Etat – *« pour sa docilité, car c'est quelqu'un qui est très bien quand il s'agit d'obéir aux ordres »* – dans le cadre d'un régime présidentiel. Mais cela n'avait pourtant pas empêché ce dernier d'utiliser ses prérogatives de dissolution de l'Assemblée nationale, ce que l'ancien premier ministre n'aurait sans doute jamais cru possible. Surtout, de la part d'un homme aussi *« inintelligent et incapable d'initiative »*, comme l'affirme aujourd'hui avec gentillesse Mme Bhutto...



La corruption ? *« On a dit que ma fortune s'élevait à 2 milliards de roupies, on a raconté que mon mari ne possédait même pas sa propre maison avant que je devienne premier ministre, quelle absurdité ! »*, fulmine Benazir pour défendre Asif Zardari, son époux, que tout le monde a surnommé « Monsieur 90 % » pour sa propension à toucher des commissions sonnantes et trébuchantes sur chaque contrat signé avec le gouvernement. Et qui est aujourd'hui en prison.

La banqueroute économique d'un pays surendetté, qui ne possédait plus que trois semaines de réserves en devises étrangères lorsqu'elle a été limogée ? *« J'ai réduit le déficit, l'inflation, la dette extérieure, plus que n'importe quel autre gouvernement »*, martèle Bénazir Bhutto, le regard planté comme un défi dans les yeux de son interlocuteur, à qui elle conseille vertement de *« vérifier ses sources »*.

Si son vieux rival, Nawaz Shariff, chef de la ligue musulmane et lui aussi ancien premier ministre, est élu – ce que tout le monde prévoit –, ce sera donc la catastrophe, puisque ce dernier avait *« laissé le système bancaire ruiné »* lors de son départ, en 1993. Et si les Pakistanais semblent aujourd'hui profondément déçus par les politiciens, *« c'est parce qu'on n'a jamais vraiment laissé une chance à la démocratie de s'exprimer »*. Cela parce qu'aucun gouvernement – Mme Bhutto a été deux fois premier ministre et deux fois limogée – n'a pu terminer son terme. Et d'ajouter : *« Le mélange d'instabilité politique et de chaos économique est en train de préparer le terrain à une alliance entre les mollahs et le bazar, exactement comme en Iran avant la révolution ! »*

Le meurtre de Murtaza Bhutto, le frère de Benazir, a profondément choqué l'ancien premier ministre, qui était pourtant politiquement brouillée avec lui. D'autant que son mari, Asif Zardari, est aujourd'hui derrière les barreaux et risque sa tête pour possible collusion dans la fusillade avec la police qui a coûté la vie à Murtaza en plein Karachi, en septembre 1996. *« On a voulu tuer mon frère dans le but de diviser mon parti et de nous faire porter le chapeau de ce meurtre »*, assure Mme Bhutto. Mais qui a tué Murtaza ? Le président Leghari est *« directement impliqué dans cette conspiration et indirectement dans cet assassinat »*, répond-elle.

L'histoire de la famille Bhutto est celle d'une longue tragédie : le père de Benazir, l'ex-premier ministre Zulficar Ali Bhutto, a été pendu par les militaires putchistes en 1979. Son frère Shahnawaz est mort en France, dans des conditions mystérieuses, en 1985. Et puis Murtaza... A l'évocation de ce drame, le masque de Mme Bhutto se fissure et elle fond en larmes : *« Quand je pense qu'on peut tuer le propre frère du premier ministre ! »* A-t-elle peur de subir un jour le même sort ? *« Non ! J'aurais préféré mourir à la place de mon frère ! »*

B. P.

La FIDH dénonce l'arrestation et la torture d'un journaliste iranien

LA FÉDÉRATION internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), qui a son siège à Paris, a réclamé, vendredi 31 janvier, la libération du journaliste iranien Faraj Sarkouhi, arrêté le 29 janvier par les services de sécurité iraniens.

Selon un communiqué de l'organisation, le journaliste, rédacteur en chef du mensuel *Edine*, a été arrêté en même temps que son frère, Ismaël Sarkouhi, à son domicile de Téhéran et sans mandat. Elle précise que cette arrestation est intervenue à la suite de la publication, jeudi, dans un quotidien allemand d'une lettre de Faraj Sarkouhi, dans laquelle le journaliste *« faisait état de son arrestation à l'aéroport de Téhéran le 3 novembre 1996, alors qu'il se préparait à rejoindre sa famille »* en Allemagne.

Dans sa lettre, M. Sarkouhi *« expliquait les conditions de sa détention et les tortures dont il a été victime quarante-cinq jours durant, alors que le régime iranien prétendait qu'il était parti pour l'Allemagne »*. La FIDH, qui estime que *« l'intégrité physique de Faraj Sarkouhi et de son frère est menacée »*, affirme que cette deuxième disparition est liée *« aux pressions iraniennes sur le gouvernement allemand dans le cadre du procès des assassins des Kurdes iraniens qui se déroule actuellement à Berlin »*.

Par ailleurs, le département d'Etat américain a dénoncé, également vendredi, la condamnation à mort par l'Iran de deux membres de la minorité bahaïe et demandé leur libération. *« Nous demandons instamment au gouvernement iranien de libérer tous les prisonniers d'opinion et de garantir la liberté de culte et les autres droits fondamentaux »*, a en outre déclaré le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns. – *(AFP)*

« Marche pour l'emploi » en Belgique

BRUXELLES. Plusieurs dizaines de milliers de Belges sont attendus, dimanche 2 février, aux Forges de Clabecq à Tubize (centre) pour une « Marche pour l'emploi » à l'appel du personnel du groupe sidérurgique en faillite depuis le 3 janvier. Les organisateurs, qui entendent protester contre la multiplication des licenciements et des fermetures d'entreprises en Wallonie, ont demandé aux salariés de l'ensemble de la région de se joindre à eux.

Des délégations sont notamment attendues de Cockerill-Sambre et des usines sidérurgiques Gustave Boël de La Louvière (sud), où le personnel a accepté vendredi un plan social prévoyant la suppression de 800 emplois sur 2 100. La manifestation, où les participants sont invités à venir en famille, a aussi reçu le soutien d'organisations syndicales étudiantes et d'associations comme la Ligue des droits de l'homme (LDH), ainsi que celui des familles des enfants disparus en Belgique ou victimes du pédophile Marc Dutroux. L'appui de ces derniers pourrait contribuer à renforcer l'impact de la « Marche pour l'emploi », dans la lignée de la « Marche blanche » contre la pédophilie qui avait rassemblé plus de 300 000 personnes, le 20 octobre 1996, à Bruxelles. – *(AFP.)*

Désarmement des factions libériennes

MONROVIA. Les combattants des factions, qui ont mis le Liberia à feu et à sang pendant sept ans, ont vécu leur dernière journée en armes vendredi 31 janvier. Les miliciens qui n'auront pas déposé les armes avant minuit seront considérés comme des *« criminels, Ils seront traités comme tels et nous aurons les moyens de les pister et de les coincer »*, a déclaré le général Victor Malu, commandant de l'Ecomog, la force déployée au Liberia par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Ecomog, aux côtés des observateurs des Nations unies, est chargée de recevoir les armes remises par les combattants. Vendredi en milieu de journée, 16 000 combattants avaient déposé les armes, depuis le début de l'opération, le 22 novembre. D'après les chiffres, sans doute exagérés, communiqués par les factions elles-mêmes en 1995, le nombre total de combattants s'élevait à 60 000. – *(AFP.)*

Sommet transatlantique Union européenne-Etats-Unis les 28-29 mai à La Haye

BRUXELLES. Le prochain sommet transatlantique se tiendra les 28 et 29 mai à La Haye en présence du président américain Bill Clinton a annoncé, vendredi 31 janvier, un porte-parole de la Commission. Du côté européen y participeront le président en exercice de l'Union européenne, le premier ministre néerlandais Wim Kok et les président et vice-président de la Commission européenne Jacques Santer et Leon Brittan, a-t-il ajouté.

Ce sommet transatlantique semestriel devrait permettre d'aborder un certain nombre de sujets intéressant les deux parties tels que la loi américaine sur les avoirs étrangers à Cuba, dite loi Helms-Burton, et celle concernant l'Iran et la Libye (loi D'Amato), la lutte contre le terrorisme, les réductions tarifaires dans les échanges entre l'Union et les Etats-Unis ainsi que les négociations en vue d'aboutir à la reconnaissance mutuelle entre les deux parties de leurs normes industrielles, a encore souligné le porte-parole. Le précédent sommet transatlantique avait eu lieu à Washington en décembre sous présidence irlandaise de l'Union européenne. – *(AFP.)*

Quatre Vietnamiens ont été condamnés à mort

HÔ-CHI-MINH-VILLE. Quatre Vietnamiens ont été condamnés à mort et seize autres à des peines de prison de trois ans à perpétuité, vendredi 31 janvier par un tribunal de Hô-Chi-Minh-Ville, à la suite du détournement de plus de 200 millions de francs. Pham Huy Phuoc, radié du PC et ancien directeur de la firme municipale Tamexco mise en faillite en 1994, deux de ses compagnons de jeu et un fonctionnaire ont été condamnés à la peine capitale à l'issue d'un procès qui a fait les grandes manchettes de la presse locale.

Ces condamnations font suite à une circulaire du bureau politique du PC réclamant de la justice la plus grande rigueur face aux détournements de fonds par des officiels. A l'issue d'un précédent procès, dix jours auparavant à Hô-Chi-Minh-Ville, deux accusés avaient été condamnés à la peine capitale et un troisième à la prison à vie à la suite du détournement de fonds publics d'un montant de 70 millions de francs. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **YOUGOSLAVIE : trente-sept Albanais de souche soupçonnés de menées séparatistes** ont été arrêtés au cours des cinq derniers jours au Kosovo, a affirmé, vendredi 31 janvier, Ibrahim Rugova, le dirigeant des Albanais de cette province du sud de la Serbie. La police serbe a annoncé dimanche l'arrestation de plusieurs personnes soupçonnées d'appartenir à *« une organisation terroriste, le Mouvement national de libération du Kosovo »*. Le Kosovo est une région dont 90 % des deux millions d'habitants sont des Albanais de souche qui réclament l'indépendance. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CORÉES : la réunion préparatoire aux négociations quadripartites de paix dans la péninsule coréenne**, prévue le 5 février à New York, pourrait être reportée une nouvelle fois, a indiqué vendredi 31 janvier, un haut responsable américain. *« Je ne suis pas totalement sûr que cette réunion va se tenir la semaine prochaine »*, a-t-il confié à des journalistes. Les Etats-Unis *« ne sont pas impliqués »* dans ces discussions, a précisé le même responsable américain. La réunion de New York est censée préparer la tenue de pourparlers entre la Corée du Nord, la Corée du Sud, les Etats-Unis et la Chine en vue de la signature d'un accord de paix dans la péninsule mettant un terme définitif à la guerre de Corée (1950-1953). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ARGENTINE : le reporter-photographe argentin José Luis Cabezas**, dont le corps carbonisé avait été retrouvé, dimanche 26 janvier, a été *« sauvagement torturé et frappé »* avant de mourir, a annoncé vendredi le juge chargé du dossier. Les lésions provoquées par la torture ont entraîné une *« hémorragie aux poumons »*, a précisé le juge José Luis Macchi lors d'une conférence de presse. Il a ajouté que le journaliste avait été torturé très peu de temps – environ un quart d'heure – avant sa mort. Le corps de José Luis Cabezas avait été retrouvé près de la station à la mode de Pinamar, à 300 kilomètres au sud de Buenos Aires. Les autorités argentines ont décidé de faire appel au FBI américain pour les aider dans leur enquête sur cet assassinat. – *(AFP.)*

David Lévy, ministre israélien des affaires étrangères

« Nous avons dû faire face à un " J'accuse " général »

En visite à Paris, le diplomate fait le point sur les avancées du processus de paix

Le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy, a été reçu, vendredi 31 janvier, par Jacques Chirac. Cette visite en France est la première d'un dirigeant israélien de ce rang depuis le voyage mouvementé de Jacques Chirac en Israël, en octobre 1996. David Lévy a déclaré que son entretien avec Jacques Chirac s'était déroulé dans une *« atmosphère amicale »*. *« Nous allons recevoir des visites de ministres français chez nous »*, a-t-il notamment déclaré. Selon le porte-parole de l'Elysée, il s'agira du ministre de la défense, Charles Millon, en février, et du ministre délégué à la Ville, Eric Raoult. *« J'irai en Israël dans les prochaines semaines »*, a déclaré Hervé de Charette, qui a reçu plus tard son homologue israélien.

« On avait annoncé une relance du processus de paix après la signature de l'accord d'Hébron. Comment va-t-elle se manifester ?

– Tout dépendra du respect, par les deux camps, de leurs obligations. Le langage de paix doit être le même dans les accords et dans les discours publics. Il faut créer une atmosphère de confiance et de coopération.

» Deux thèses s'opposent déjà sur l'ampleur des prochains retraits de Cisjordanie. Yasser Arafat veut récupérer 80 % de la Cisjordanie, mais Benyamin Nétanyahou y est totalement opposé. Chacun a sa façon de voir les choses selon ses espoirs. C'est légitime, mais le plus important, ce sont les accords. On n'a pas encore défini l'ampleur du premier retrait, c'est à Israël de décider. Quand la bonne foi est là, la *compréhension peut régner.*

– Quelles limites fixez-vous à ces retraits ?

– C'est de la responsabilité du gouvernement qui n'a pas encore pris sa décision et cela dépendra également du comportement de notre partenaire. Si on pense que les gestes ne doivent venir que du côté israélien, on va arriver à un certain point où nos gestes n'auront plus de signification. Les Palestiniens doivent aussi en faire.

– Mais les discussions sur le statut final des territoires ne prennent-elles pas déjà du retard ?

– On va les ouvrir dans deux mois. S'il y a eu un retard, du temps gaspillé, il tient à la stratégie des Palestiniens et d'autres pays arabes d'isoler Israël en l'accusant de n'avoir pas l'intention d'avancer dans le processus de paix. Les membres de ce gouvernement étaient opposés aux accords d'Oslo et pourtant, une fois au pouvoir, ils se sont prononcés pour le respect des obligations prises par ses prédécesseurs.

– Etes-vous personnellement *opposé à un Etat palestinien ?*

– Pour tout ce qui reste en discussion, nous préférons ne pas nous prononcer pour l'instant. Il faut simplement se rappeler que, dans cette région du monde, si on est faible, on n'acquiert pas la paix. Regardez le Liban et le Koweït ! Il faut être fort pour sauvegarder sa sécurité et en même temps œuvrer pour la paix.

– Etes-vous toujours plus ouvert que M. Nétanyahou sur un éventuel retrait du plateau du Golan ?

– Il y a un danger provenant de la Syrie. Nous le sentons chaque jour au Liban, où elle se sert du Hezbollah contre nous. La politique syrienne est très extrémiste. Que veut la Syrie au juste ? Elle ne peut pas imposer quelque chose qui serait à nos yeux une capitulation. Nous ne pouvons pas accepter la position de la Syrie sur le Golan comme condition à la reprise des négociations. Tout est à discuter. Si la Syrie veut la paix de la même façon qu'Israël, chacun ira vers l'autre.

– Il y a déjà eu des divergences au sein de la coalition de M. Né*tanyahou, une démission...*

– En seize ans de participation aux gouvernements, j'ai vu bien des démissions...

– Seriez-vous favorable à un gouvernement d'union nationale ?

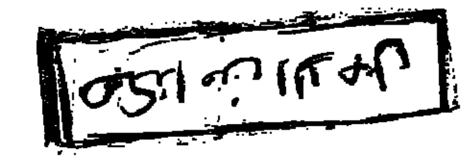
– J'ai toujours été pour. L'union est vitale. Il y a actuellement un soutien national dans le pays. Doit-il être transformé en gouvernement d'union nationale ? Peut-être. Je le souhaite, ce serait prometteur.

– Comment jugez-vous rétrospectivement les débuts de M. Nétanyahou ?

– Cela a été difficile parce qu'en dépit des déclarations du gouvernement en faveur du processus de paix, il y a eu un sommet des Etats arabes au Caire visant à faire pression sur Israël. Cette situation a créé beaucoup de problèmes. On ne nous a même pas donné le temps de nous organiser. Nous avons dû faire face à un « J'accuse » général. Heureusement, maintenant, c'est plus facile, l'atmosphère a changé. Mais il ne faut pas qu'Israël soit en permanence l'*otage d'une coalition* arabe. Car dans l'avenir, vu l'importance des décisions à prendre, il y aura forcément des malentendus. »

Propos recueillis par
Gilles Paris





La question du Zaïre oppose toujours Paris à Washington

Les rebelles du Kivu annoncent avoir pris le contrôle d'une nouvelle localité dans l'est du pays, alors que la contre-offensive lancée par les forces armées de Kinshasa piétine

Les rebelles du Kivu ont affirmé, vendredi 31 janvier, qu'ils avaient pris le contrôle de la ville de Watsa, dans le Haut-Zaïre, mais que des *« mercenaires étrangers »* résistaient encore sur l'aéroport de cette localité. En revanche, l'état-major zaïrois a montré deux prisonniers, l'un présenté comme un sous-lieutenant rwandais, l'autre comme un caporal ougandais. Kinshasa entend accréditer ainsi ses accusations contre les gouvernements de Kigali et de Kampala, soupçonnés d'avoir envoyé des troupes pour appuyer les forces rebelles dans l'est du pays. Quoi qu'il en soit, la contre-offensive de l'armée zaïroise piétine, tandis que Washington et Paris, en dépit d'un rapprochement officiel, continuent de s'opposer au sujet de l'avenir du « géant » de l'Afrique centrale et de la résolution de la crise dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

ANALYSE

Contrairement à la France, les Etats-Unis ne croient plus à la pérennité du Zaïre

ALORS QUE PIÉTINE la *« contre-offensive foudroyante »* dans l'est du pays, le gouvernement zaïrois multiplie ses interventions à l'étranger pour faire valoir son bon droit. Le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Gérard Kamanda wa Kamanda, vient de plaider longuement la cause de son pays, aux Nations unies, à New York. Il a expliqué au Conseil de sécurité, au nouveau secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et à son représentant spécial dans la région des Grands Lacs, Mohamed Sahnoun, comment le Zaïre avait été agressé par ses voisins rwandais, burundais et ougandais, *« formellement identifiés »*.

M. Kamanda a reformulé officiellement les plaintes zaïroises déposées dès octobre 1996 devant l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il a réaffirmé la détermination de son pays à reprendre les territoires conquis dans le Nord et le Sud-Kivu par les rebelles, refusant de facto toute discussion et ignorant l'appel de M. Sahnoun en faveur d'une solution négociée au conflit. Il estime que ce dernier n'est pas un médiateur.

Le chef de la diplomatie zaïroise a déclaré que son gouvernement avait l'*« obligation constitutionnelle »* de restaurer l'intégrité territoriale du pays, puisque *« des élections générales seront organisées avant la fin de cette année »* et qu'il n'est *« pas envisageable qu'une partie de la population ne puisse exercer ses droits élémentaires ». « Cette guerre n'était pas prévue. Les élections le sont. Je ne vois pas pourquoi elles n'auraient pas lieu »*, a-t-il ajouté.

Les pays membres du Conseil de sécurité ont dit, en substance, à M. Kamanda et à M. Sahnoun qu'ils ne s'opposeraient pas à la contre-offensive de l'armée zaïroise. Certains diplomates ont expliqué que leur pays regarderait pudiquement *« ailleurs »*, pendant les opérations, et que, de toute façon, aucune grande puissance n'était disposée à *« intervenir ouvertement »*. La France, qui accueille sur son sol le président Mobutu Sese Seko, affaibli par un cancer de la prostate, a longtemps milité pour l'envoi d'une force internationale dans l'est du Zaïre. Elle plaide depuis deux ans en faveur de l'organisation d'une conférence internationale pour résoudre la crise et les conflits de la région des Grands Lacs. Comme ses partenaires de l'Union européenne, elle respecte officiellement l'embargo sur les armes et les équipements militaires frappant le Zaïre depuis le début des années 90.

Une région destabilisée

APPROCHES DIVERGENTES

De leur côté, les Etats-Unis, tout en affirmant qu'ils étaient favorables à l'envoi d'une force multinationale dans le Kivu, ont usé de leur influence pour que celle-ci ne voie pas le jour. Et ils sont, contrairement à ce qu'ils affirment désormais, toujours opposés à l'organisation d'une conférence des Grands Lacs. A écouter Américains et Français, Paris et Washington n'ont plus de différend à propos du dossier zaïrois. Les points de vue des uns et des autres sont certainement plus proches aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à l'automne 1996. Mais, au fond, les approches restent fondamentalement divergentes.

La France a dit, sans jamais dévier, son attachement à l'intégrité et à la stabilité du Zaïre, un pays qu'elle considère comme la clé de voûte de toute l'Afrique centrale. Elle croit encore que le maréchal Mobutu peut jouer un rôle positif pour son pays : user de son aura de vieux chef africain pour rétablir un semblant d'ordre, relancer la vie politique, restructurer l'armée, reconquérir les territoires perdus, organiser les élections présidentielle et législatives, faire campagne, être élu et favoriser enfin la véritable transition vers la démocratie à laquelle le pays aspire. Il n'est pas exclu que le vieux dictateur, sa fin approchant, ait fait aussi le choix d'y croire et de lancer un défi au temps.

A contrario, les Etats-Unis ne croient plus à la pérennité du Zaïre tel qu'il apparaît encore sur les Atlas. Le géant d'Afrique centrale, sans structures ni infrastructures, est trop grand pour ne pas éclater sous l'action d'une force centrifuge qui ne manquera pas de projeter les provinces périphériques sous d'autres influences. Au nombre de celles-ci, l'axe Kampala-Kigali-Bujumbura est primordial pour les Etats-Unis. L'Ouganda, agrémenté de ses satellites rwandais et burundais, est un porte-avions américain au cœur de l'Afrique, avec la base de Ntanzi, sur le lac Victoria, constituée au moment du « démontage » de l'opération « Restore Hope » en Somalie. Le bâtiment surveille le Soudan, ses islamistes et ses rébellions, au nord ; l'Ethiopie et l'Erythrée, à l'est, avec un accès stratégique à la mer Rouge, et les provinces utiles du Zaïre qui regorgent de richesses.

L'ambassadeur américain à Kinshasa, Daniel Simpson, n'a pas commis de maladresse, en tenant, en novembre, des propos à l'emporte-pièce : *« Le Zaïre ne nous intéresse plus. Ce n'est plus une affaire stratégique. L'époque de la guerre froide est révolue. Les Etats-Unis sont intéressés par des pays où règnent l'ordre, la stabilité, la discipline. Le Zaïre n'est plus respecté. Il ne s'agit plus de soutenir un dictateur simplement parce qu'il est pro-occidental »*, avait-il notamment déclaré. Le 3 décembre, le porte-parole du département d'Etat rectifiait : les Etats-Unis ne souhaitaient pas *« la remise en cause des frontières »*, ne soutenaient en *« aucune manière les mouvements rebelles »* luttant contre Kinshasa, n'approuvaient pas *« leurs objectifs militaires »* et leur demandaient d'arrêter les combats. Ainsi contredit, l'ambassadeur n'en était pas pour autant sanctionné ni même convoqué à Washington. Comme si de rien n'était, les Etats-Unis changeaient – officiellement – leur fusil d'épaule.

INSTABILITÉ CHRONIQUE

Stratégie ou différence d'appréciation entre l'administration et les services de renseignements qui géraient le dossier des Grands Lacs depuis le génocide rwandais d'avril 1994 ? Peu importe, puisque le but est atteint. En soutenant la « rébellion » des Banyamulenges, ces Tutsis zaïrois dirigés par Laurent-Désiré Kabila, rebelle professionnel au parcours sinueux, les Américains ont exporté l'instabilité chronique qui sévissait du Rwanda au Burundi et à la frontière ougandaise dans le Nord et le Sud-Kivu, deux provinces de l'est zaïrois.

Les camps de réfugiés hutus rwandais et burundais, où les soldats des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et les *interahamwes*, ces miliciens extrémistes de sinistre réputation, se mêlaient à la population, ont été dispersés. Des centaines de milliers de Hutus rwandais sont rentrés chez eux, de même que quelques milliers de Burundais. Les autres ont été chassés plus profondément à l'intérieur du Zaïre et sont toujours un objectif pour les rebelles, qui ont conquis une large bande de territoire. Il n'y a donc plus de danger potentiel sur les frontières burundaise, rwandaise et ougandaise.

Que les rebelles gagnent ou perdent leur bataille n'a pas grande importance pour les Américains. Ceux-ci sont plus attentifs à la volonté de reconquête des forces de Kinshasa. Il n'est pas sûr qu'une fois lancés dans des opérations militaires d'envergure; les soldats zaïrois s'arrêteront à la frontière rwandaise. Mais la contre-offensive annoncée depuis trois mois à grands renforts de postures guerrières n'a pour l'instant fait trembler personne. Tant que l'armée zaïroise n'aura pas été correctement restructurée, rééquipée et payée, les rebelles, leurs alliés ougandais, rwandais, burundais et leurs conseillers américains pourront vaquer à d'autres occupations, voire s'intéresser à d'autres rébellions.

Frédéric Fritscher

Aggravation de l'état de santé du président Mobutu

Le président Mobutu Sese Seko, qui souffre d'un cancer de la prostate, a été présenté la semaine dernière comme trop souffrant pour recevoir, dans sa résidence en France, le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, a-t-on appris vendredi 31 janvier de source humanitaire. Avant d'entreprendre une tournée dans la région des Grands Lacs, Mme Ogata avait demandé à s'entretenir avec M. Mobutu, dans sa villa de Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes). L'entourage du président a répondu que son état de santé ne permettait pas cette rencontre.

Retour au pouvoir démocratique du « roi Didier » Ratsiraka à Madagascar

TANANARIVE
de notre envoyé spécial

En politique, on n'est jamais mort avant d'avoir rendu le dernier souffle. Ce vieux principe s'est une nouvelle fois vérifié, vendredi 31 janvier, à Madagascar. Nettement battu en 1993, après un règne de dix-huit ans, Didier Ratsiraka a pris sa revanche sur Albert Zafy, le président sortant, mais avec une courte victoire. Selon les résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle (organisé le 29 décembre), proclamés avec plus d'un mois de retard, 45 000 suffrages seulement, sur plus de 3 millions, séparent l'amiral en retraite (50,71 %) de son rival (49,29 %).

Le *« roi Didier »* redevient chef de l'Etat. C'est une véritable résurrection pour l'artisan, en 1975, de la *« seconde indépendance »* malgache qui, sous le signe d'un socialisme autoritaire et corrompu, mena la Grande Île à la faillite au milieu des années 80. Il s'était ensuite converti – mais trop tard – à un libéralisme économique doublé d'une ouverture politique. Pendant huit mois de grèves et de manifestations, tragiquement ponctuées, le 10 août 1991, par une tuerie qui fit plusieurs dizaines de morts devant son palais, la rue lui avait crié sans cesse *« Miala ! »* (Va-t-en !). Et il dut finalement s'en aller, durement sanctionné par les électeurs, avant de s'exiler en France.

Pour l'essentiel, Didier Ratsiraka doit son *« retour »* aux erreurs et aux faiblesses de son successeur et prédécesseur. Agrégé de médecine respecté, autodidacte de la politique poussé au pouvoir par un vaste mouvement populaire, *« le professeur »*, n'était pas fait pour la fonction suprême.

Les trois années de présidence de ce dirigeant populiste resteront synonymes d'incompétence et d'indécision. La corruption qu'il avait promis de combattre s'est épanouie de plus belle. Mal entouré, manquant d'autorité, *« Zaf »* – comme on l'appelle ici – provoqua une immense déception et une fronde parlementaire. Destitué par les députés en juillet 1996, décision confirmée par la justice en septembre, M. Zafy dut céder sa place à son premier ministre, Norbert Lala Ratsirahonana, promu président par intérim.

« J & B »

M. Ratsiraka revient en scène à un moment plutôt favorable. Le gouvernement sortant a déblayé le terrain en renouant, en novembre, avec les institutions de Bretton Woods. Le FMI a accordé à la Grande Île une facilité d'ajustement structurel. La voie est ouverte à un réaménagement de la dette extérieure, qui avoisine 5 milliards de dollars.

Mais le nouveau président, qui a fait campagne autour d'un projet à la fois flou et grandiloquent d'une *« république humaniste et écologiste »*, a plusieurs handicaps. D'abord, sa santé laisse à désirer. Il souffre de graves troubles de la vue. Ensuite, moins d'un électeur inscrit sur quatre a voté pour lui, la moitié des Malgaches ayant boudé les urnes le 29 décembre, dépités d'avoir à choisir entre « deux ex » ou, comme disent ici les mauvaises langues, *« entre J & B »*, c'est-à-dire *« Jamba »* (l'aveugle) *et « Bado »* (le simplet).

Enfin et surtout, M. Ratsiraka devra se plier aux institutions existantes qui font de la troisième République malgache un régime où le premier ministre joue le rôle décisif. Le chef de l'Etat pourra-t-il, comme il en a l'intention, faire modifier la Constitution par référendum ? Une chose est sûre, les Malgaches ne se laisseront pas facilement déposséder des acquis d'une démocratisation qui, au cours des semaines de suspense ayant suivi cette élection au coude à coude, vient de passer avec succès sa première épreuve.

Jean-Pierre Langellier

Les Etats-Unis freinent l'envoi de l'aide à des dizaines de milliers de réfugiés

QUASIMENT pris entre deux feux dans l'Est zaïrois où s'affrontent l'armée régulière et la rébellion du Kivu, 200 000 à 300 000 réfugiés ont un urgent besoin d'aide et, pourtant, paraissent de plus en plus laissés pour compte. Dans le seul camp de Tingi-Tingi, près de Lubutu, ils sont 150 000 environ. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), du 23 au 26 janvier, 103 décès ont été dénombrés, dont 59 d'enfants de moins de cinq ans. Malnutrition et maladies sont les causes principales de ces décès. Les cas de choléra se multiplient. La situation est pire encore dans les camps de Shabunda et Amisi, plus au sud.

La région est très difficile d'accès. L'aide n'arrive qu'au compte-gouttes et les combats compliquent la tâche des organisations humanitaires. Jeudi 30 janvier, des militaires zaïrois ont demandé à celles-ci de suspendre leurs activités dans le secteur de Lubutu.

L'assistance internationale est nettement insuffisante. Sur place ou à Kisangani travaillent – avec des moyens limités – le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations non gouvernementales, ainsi que les agences spécialisées de l'ONU : outre l'Unicef, présent depuis des semaines, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont récemment envoyé des équipes sur le terrain. Mais, de l'avis de plusieurs observateurs, ces derniers organismes ont tardé à agir et ne s'engagent pas autant qu'ils le pourraient et qu'ils le font ailleurs.

Pourquoi cette retenue, alors que, de toute évidence, une action internationale d'envergure est nécessaire ? Depuis le retour dans leur pays de la moitié des réfugiés rwandais au Zaïre, très rares sont les voix qui se font entendre pour rappeler qu'il existe toujours un *« problème de réfugiés »* et que la communauté internationale se doit d'intervenir, même s'il n'est plus question du déploiement d'une *« force »* pour faciliter cette intervention. Jacques Chirac l'a fait au début du mois de janvier, tandis que Paris envoyait vivres et médicaments, tout en mettant un avion à disposition des organisations humanitaires. Puis c'était au tour de Emma Bonino, commissaire européen à l'aide humanitaire, qui devait effectuer, samedi 1er février, une nouvelle tournée dans l'est du Zaïre.

Les réticences persistent. Or, selon une note de l'ambassade des Etats-Unis au Rwanda, datée du 21 janvier, les organisations humanitaires devraient se retirer du secteur de Lubutu et *« arrêter de nourrir les tueurs »*.

AMALGAME DOUTEUX

Ce document, repris dans une circulaire interne de l'ONU, fait allusion aux extrémistes hutus rwandais qui se cachent parmi les réfugiés et sont responsables du génocide de 1994. La note ajoute qu'il est préférable de faire porter tous les efforts de secours auprès des réfugiés déjà rentrés au Rwanda, ainsi que le demande le gouvernement de ce pays. Cette curieuse directive ne fait que traduire un souhait que l'administration américaine a souvent laissé s'exprimer et elle n'est certainement pas étrangère à l'attitude réservée du HCR ou du PAM.

Certes, nombre de réfugiés au Zaïre restent sous l'influence de ces extrémistes qui, pendant deux ans, ont tiré profit de l'aide internationale pour maintenir les camps à la frontière du Rwanda et menacer le nouveau pouvoir à Kigali. Mais, dans la pagaille de l'évacuation des camps de la région de Goma et Bukavu par la rébellion, tous n'ont vraisemblablement pas fait un choix délibéré en prenant la direction de l'ouest plutôt que celle du retour au pays. L'amalgame est douteux. En tout état de cause, il n'est guère admissible de condamner tant de gens, par abandon, sans autre forme de procès. De toute manière, des enfants ne sauraient être tenus pour responsables.

Déjà accusé d'avoir retardé le feu vert de l'ONU pour une intervention internationale en faveur des réfugiés au Zaïre – une résolution que l'on semble avoir oubliée –, le gouvernement de Washington a-t-il eu des remords ? Les Etats-Unis viennent de décider d'affecter des crédits pour les enfants en danger de mort dans l'est du Zaïre. Mais c'est insuffisant.

Francis Cornu

Alger à Paris : « Ne vous occupez pas de nos affaires »

LE GOUVERNEMENT algérien a lancé, vendredi 31 janvier, un avertissement à Paris, en exigeant que la France *« ne s'occupe pas »* de ses affaires et ne s'y ingère pas, en réponse à des déclarations de la diplomatie française et de responsables politiques. *« Nous souhaitons que la France ne s'occupe pas de nos affaires, que la France ne s'ingère pas dans la conduite de nos affaires nationales »*, a déclaré lors d'un point de presse le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf, cité par l'APS, l'agence officielle de presse. L'Algérie *« n'a jamais demandé le soutien de la France. C'est du contraire qu'il s'agit. Nous souhaiterions que la France s'éloigne le plus possible de nos affaires intérieures »*, a ajouté le ministre.

De son côté, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qu'anime Saïd Saadi, a critiqué l'Italie et le projet qui lui est prêté d'appeler à une conférence internationale sur l'Algérie. *« Cette initiative, si elle venait à être maintenue, constituera un lourd passif entre nos deux peuples »*, a indiqué, dans un communiqué publié vendredi, le RCD, qui se présente comme un parti de l'opposition.

On a appris par ailleurs, vendredi, par les services de sécurité, que huit villageois, dont un bébé de treize mois, avaient été assassinés dans la nuit de mercredi à jeudi par un groupe islamiste dans le domaine agricole de Sisi Kaddour, à Sidi Moussa, à 30 kilomètres au sud d'Alger. Les victimes ont été *« lâchement assassinées »* et *« cet acte barbare n'a pas épargné un bébé de treize mois qui a été étranglé par les criminels »*, a déclaré un communiqué officiel. Sidi Moussa est une localité située au cœur de la vaste plaine de la Mitidja, défendue par des groupes d'autodéfense et des gardes communaux. L'armée a également installé des barrages aux entrées de la ville.

Mais cette région, avec ses fermes isolées, perdues au milieu des vergers, est considéré comme très dangereuse en raison des incursions fréquentes de commandos du Groupe islamique armé (GIA). La circulation est réduite sur la route qui traverse Sidi Moussa, les voyageurs craignant les « faux barrages » dressés par les islamistes.

Depuis le début du ramadan, le 10 janvier, plus de 250 personnes ont été tuées dans des attentats à la voiture piégée ou des massacres de civils, selon des bilans partiels. Jeudi, un général à la retraite, Habib Khelil, a été assassiné à Oran (ouest) par un groupe islamiste. Deux jours avant, le responsable syndical Abdelhak Benhamouda avait été tué par balles à Alger dans un attentat attribué aux islamistes. – *(AFP.)*

La croissance a été de 4,7 % aux Etats-Unis au quatrième trimestre de 1996

Plusieurs indices témoignent de l'excellente santé de l'économie américaine, notamment des exportations, qui ont progressé de plus de 25 %. La hausse des prix est restée faible et le taux de chômage s'est stabilisé autour de 5 %

La forte croissance de l'économie américaine au quatrième trimestre de 1996, avec une progression de 4,7 % du produit intérieur brut (PIB), ne s'est accompagnée d'aucun signe de surchauffe, ce qui conforte l'optimisme des marchés et des conjoncturistes dans la poursuite d'une expansion plus modérée, sans tension inflationniste. Près de la moitié de l'accroissement du produit national brut américain au cours des trois derniers mois de 1996 s'explique par un bond de 25,5 % des exportations nettes. La plupart des économistes privés et du gouvernement tablent, pour 1997, sur une croissance de 2,5 % environ, similaire à celle de 1996 et supérieure aux 2 % de 1995, avec une inflation autour de 3 %. La hausse de seulement 1,4 % du « déflateur », un indice des prix lié au PIB, pendant le dernier trimestre de 1996, qui représente la hausse la plus faible depuis le début de 1967, montre que « *l'inflation reste maîtrisée* », et ce malgré une situation de quasi-plein emploi avec un taux de chômage de 5,4 % en décembre.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le « *meilleur de deux mondes* », se sont réjoui plusieurs économistes : un taux de croissance inespéré, qui a atteint 4,7 % en rythme annuel au quatrième trimestre (2,1 % au trimestre précédent), et un taux d'inflation qui n'a progressé que de 1,4 % en rythme annuel, contre 1,7 % au troisième trimestre ! Bref, « *une galaxie de bonnes nouvelles économiques* », selon l'expression du vice-président Al Gore. « *Une aberration* », ont rectifié d'autres experts. Les indices annoncés, vendredi 31 janvier, par le département du commerce, ont entraîné des commentaires divergents, mais manifestant une même réaction : la surprise.

La plupart des analystes économiques prévoyaient une progression du produit intérieur brut d'environ 3,8 % au quatrième trimestre et une reprise nettement plus soutenue de l'inflation. Un tel scénario, estimaient certains spécialistes de Wall Street, aurait pu convaincre la Réserve fédérale de remonter les taux d'intérêt lors de la réunion de son comité monétaire, les 4 et 5 février. Si une telle perspective semble apparemment écartée, ce n'est pas forcément pour longtemps, puisque plusieurs indicateurs annoncent un ralentissement de l'activité au cours des premiers mois de 1997.

PRUDENCE

Dans l'immédiat cependant, les performances de l'économie américaine continuent d'être très favorables. Le PIB progresse au même rythme qu'au deuxième trimestre (4,7 %), ce qui devrait se traduire par un rythme annuel de 2,5 % en 1996 (2 % en 1995), l'inflation s'étant maintenue à 2,1 %, contre 2,4 % l'année dernière.

Ces bonnes nouvelles, particulièrement la faiblesse de la hausse des prix (à son niveau le plus bas depuis le premier trimestre de 1967), ont été bien accueillies à Wall Street, même si la détente provoquée sur le marché obligataire a finalement fait long feu en fin de journée.

Croissance du PIB

T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1,9	1,9	0,3	2	4,7	2,1	4,7

Source : Département du commerce

Les économistes, de leur côté, restent prudents : ce fort taux de croissance s'explique surtout par un bond des exportations (+ 25 %), et une forte consommation intérieure, laquelle s'est particulièrement fait sentir dans l'automobile. Or cet environnement économique favorable pourrait ne pas se prolonger, notamment en raison du fort renchérissement du dollar.

La bonne tenue du billet vert (surtout au détriment du yen) est certes un « *vote de confiance à retardement* » dans l'économie des Etats-Unis, comme le souligne Bill Clinton, en particulier de la part d'investisseurs qui s'inquiètent des perspectives de la monnaie unique européenne.

RALENTISSEMENT

A terme cependant, un tel mouvement signifie que certains biens de consommation américains deviennent plus chers à l'exportation, un résultat qui ne peut qu'être aggravé par la faiblesse de la demande chez les principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis.

D'ores et déjà, les « *Big Three* », les trois principaux constructeurs automobiles américains (General Motors, Ford et Chrysler), ont alerté l'administration sur le risque d'assister à une nouvelle progression du déficit commercial avec le Japon, mais celle-ci rétorque qu'un dollar fort permet de stabiliser le coût des importations, ce qui tend à réduire la hausse des prix, et donc à garder l'inflation sous contrôle.

Mais un autre facteur va jouer un rôle important dans les prochains mois, c'est le ralentissement prévisible de la consommation des ménages, attesté par plusieurs indices, ainsi que par le mouvement de fond que constitue l'endettement croissant des Américains et la multiplication des faillites personnelles. L'endettement moyen des ménages était de 38 734 dollars (environ 193 670 francs) en 1990, de 50 529 dollars en 1995 (252 645 francs) et il pourrait atteindre 65 796 dollars (361 878 francs) en l'an 2000.

Laurent Zecchini

Les marchés financiers à la hausse

Les marchés financiers ont salué la publication des derniers chiffres de l'économie américaine en repartant à la hausse. Le marché obligataire, baromètre le plus sensible aux craintes de surchauffe, s'est très nettement détendu avec la publication de l'indice de progression du PIB au quatrième trimestre 1996. Le rendement sur les émissions du Trésor à trente ans, valeur phare, est tombé de 6,86 % jeudi soir à 6,79 % en milieu de journée. A Wall Street, l'indice Dow Jones était en hausse de 42,72 points pour atteindre 6 866,58. Depuis le début du quatrième trimestre, le Dow Jones a gagné plus de 21 %. Le dollar a également gagné quelques fractions contre les autres devises : 1,6373 deutschemark contre 1,6340 DM plus tôt, vendredi, et à 121,63 yens contre 121,54 yens.

COMMENTAIRE

SEPT ANS DE BONHEUR

L'économie américaine n'en finit pas de déjouer les pronostics des Cassandre et elle entame gaillardement sa septième année de croissance ininterrompue.

Tous les indicateurs sont au vert fluo : les consommateurs affichent leur confiance et ils n'ont jamais autant construit de maisons neuves ; Wall Street bat record sur record ; les firmes ont accumulé des montagnes de *cash* qui vont leur permettre de triompher dans la conquête des marchés extérieurs. L'Etat n'est pas le dernier à profiter du bien-être retrouvé puisque le président Clinton, réélu, est sur la voie de résoudre un problème de l'exécutif vieux de plusieurs décénnies : équilibrer (raisonnablement) le budget.

En face, le Japon, empêtré dans la crise de son système politico-financier, n'en finit pas de chercher un nouveau modèle de développement et l'Europe, angoissée par son chômage, n'en finit pas de s'interroger sur le sien. L'Amérique, elle, se pose une seule question, inouïe vue d'ici : l'économie est-elle en plein emploi et faut-il s'en inquiéter ?

Sans doute la nouvelle croissance américaine est-elle liée à de fortes inégalités, à la flexibilité, aux nouvelles technologies et à une Bourse qualifiée « *d'exubérante* » par le gouverneur de la banque centrale lui-même. Mais elle semble finalement durable parce que de nouveaux mécanismes d'amortisseur ou de relance sont en train de remplacer ceux de l'Etat-Providence. Sait-on ainsi qu'une bonne partie des revenus de la classe moyenne provient désormais des hausses de leur portefeuille d'actions ? Sait-on que de très nombreux salariés ont obtenu ces dernières années de leurs employeurs qu'ils versent une cotisation aux systèmes de sécurité sociale ?

L'année qui s'ouvre devrait être celle des revendications salariales classiques, ce que redoutent les marchés financiers. Autrement dit, le nouveau modèle américain va devoir affronter une épreuve de vérité : basculer une part supérieure des fruits de la croissance vers les salariés sans se dérégler pour autant, sans que les financiers, criant à l'inflation – à tort ou à raison – ne fassent partir les taux d'intérêt à la hausse, brisant net la croissance.

Une certitude : les autorités monétaires ont plus la main que les autorités de l'exécutif dans ce jeu subtil. C'est elles qui font le lien entre l'économie réelle et les marchés. La fragilité du modèle apparaît ici certaine, tant il repose sur des facteurs impondérables comme la « crédibilité », les anticipations, la confiance.

Eric Le Boucher

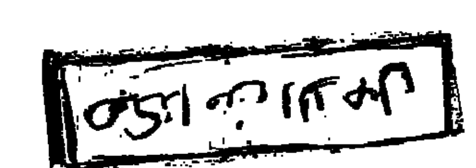
La Suisse et Israël veulent coopérer dans l'affaire des fonds juifs en déshérence

LE PREMIER MINISTRE israélien, Benyamin Nétanyahou, et le président de la Confédération helvétique, Arnold Koller, sont d'accord pour aborder la question des fonds juifs en déshérence dans une atmosphère de coopération et non de confrontation, ont indiqué les deux hommes, vendredi 31 janvier à Davos, à l'issue d'une conversation de quarante minutes en marge du Forum économique mondial.

Il n'a pas été pris de décision immédiate sur la création d'un fonds suisse d'aide aux victimes de la Shoah, a précisé M. Koller. « *Rien ne peut réparer l'horrible perte de l'Holocauste, mais la Suisse est prête à travailler pleinement avec les comités existants. Cela est un développement important et crée une nouvelle atmosphère* », a expliqué pour sa part le premier ministre israélien. Parmi ces comités, les principaux sont un comité mixte de banquiers suisses et de représentants de la communauté juive internationale présidé par Paul Volcker, ancien président de la Réserve fédérale américaine, et une commission internationale d'experts indépendants suisses et étrangers, conduite par l'historien suisse Jean-François Bergier, pour laquelle sera levé le secret bancaire. M. Koller a déclaré à la presse : « *Nous devons continuer ce travail* [des commissions] *destiné à établir la vérité et la justice, dans une atmosphère de coopération et non pas de confrontation. C'est là notre vœu commun.* »

Le sort des fonds déposés en Suisse durant le nazisme par des juifs et non réclamés depuis vaut à la Confédération, depuis de nombreux mois, des critiques véhémentes des organisations juives mondiales. Les banques suisses évaluent ces biens en déshérence à quelque 32 millions de dollars, alors que les organisations juives parlent de milliards. La Suisse est également attaquée pour avoir acheté de l'or de la banque centrale allemande en ne pouvant pas ignorer qu'une partie de cet or provenait de pays occupés ou même de victimes juives du nazisme.

Elle est encore critiquée pour avoir refoulé durant la seconde guerre mondiale trente mille réfugiés juifs et avoir fait payer par les communautés israélites suisse et américaine l'accueil de quelque vingt-deux mille réfugiés juifs admis sur son territoire. – (AFP.)



FISCALITÉ Le rapport annuel du Conseil des impôts, qui doit être rendu public jeudi 6 février, préconise la fixation au niveau national du taux de la taxe professionnelle. La marge de manœuvre fiscale des communes, des départements et des régions serait ainsi réduite. ● LA LIBERTÉ dont bénéficient actuellement les collectivités locales entraine des dysfonctionnements graves. En outre, la taxe professionnelle est basée sur des critères ne favorisant pas l'emploi. Pour y remédier, les gouvernements ont mis en place un système de dégrèvements et d'exonérations, qui conduit à verser aux collectivités un tiers du produit de cette taxe. ● LA PROPOSITION du Conseil des impôts est déjà rejetée par Dominique Perben, ministre de la décentralisation, Jean-Paul Delevoye, président RPR de l'Association des maires de France, et Jean-Pierre Fourcade, président UDF du comité des finances locales.

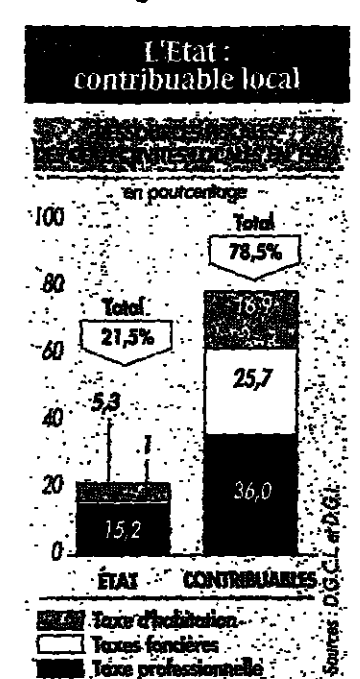
Le Conseil des impôts préconise un taux national unique de taxe professionnelle

La liberté laissée aux communes de fixer comme elles l'entendent le taux de l'imposition locale des entreprises entraîne des inégalités et des dysfonctionnements graves. Tous les gouvernements ont cherché à y remédier, mais en développant la coopération intercommunale

ALAIN JUPPÉ, qui a annoncé à plusieurs reprises son intention d'engager une réforme de la taxe professionnelle, va pouvoir méditer une suggestion nouvelle. Alors que tous ses prédécesseurs ont affiché la même ambition avant de reculer devant la difficulté de la tâche, le Conseil des impôts rendra public le 6 février son 15e rapport qui est consacré à ce sujet ; *Le Figaro* du vendredi 31 janvier en a dévoilé les grandes lignes.

Loin de préconiser une modification de l'assiette de l'impôt – comme le suggèrent rituellement la plupart des experts –, ce rapport recommande de *« mutualiser »* cette taxe, c'est-à-dire de retenir un taux d'imposition national unique, alors que chaque commune, chaque département, chaque région fixent presque librement les taux imposés aux entreprises implantées sur leur territoire, depuis que cette taxe a remplacé la patente en 1975.

L'intérêt de ce nouveau rapport, c'est que le Conseil des impôts l'a visiblement élaboré sans idées préconçues. Pour le confectionner, il a fait la synthèse de toutes les statistiques publiques (Direction générale des impôts, Insee, etc), et a cherché à aller bien au-delà. Il a ainsi réalisé des études sur le terrain dans quatre départements : le Val-de-Marne, l'Ille-et-Vilaine, les Vosges et la Saône-et-Loire. De même, il a étudié le cas de nombreuses grandes entreprises,



comme Peugeot, Philips-France, Schneider, IBM ou encore la Société générale. Enfin, il a réalisé trois missions d'étude à l'étranger : en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Fort de ce travail, le Conseil des impôts en est arrivé à un constat qui ne surprendra guère : la taxe professionnelle est un impôt qui cumule les défauts. D'abord, il est assorti de tant de mesures d'abattement, de dégrèvement et de plafonnement, qu'une part croissante de la ressource attendue par les collectivités locales est apportée non pas par l'impôt lui-même, mais pas l'Etat, sous forme de compensation. Ainsi l'Etat a versé 53 milliards de francs, en 1995, sur les 166 milliards de francs, théoriquement générés par la taxe.

Autre inconvénient, les bases d'imposition, qui reposent essentiellement sur les biens immobiliers et les équipements (et dans une moindre mesure sur les salaires) ne tiennent pas compte des facultés contributives des entreprises. Que celles-ci fassent ou non des bénéfices ne pèse pas directement dans la balance fiscale.

VARIATIONS CONSIDÉRABLES

Enfin, les taux d'imposition varient considérablement d'un endroit à l'autre. Pour la part communale, le Conseil des impôts relève que l'écart va de 1 à 40, et certaines communes ne prélèvent pas de taxe professionnelle du tout. C'est le cas, par exemple, de certaines petites communes du Jura, qui disposent d'une forêt domaniale et qui peuvent financer leurs projets grâce à la vente de bois.

Toutes parts confondues, les écarts de taux d'imposition sont également spectaculaires : ils vont de 1 à 6. Le taux à Paris est ainsi de 12 %, contre par exemple 36 % au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis). A la lecture de ce rapport, on tend donc à penser, comme François Mitterrand, que la taxe professionnelle est bel et bien un *« impôt imbécile »*.

Le Conseil des impôts a ensuite cherché à mesurer quelles pourraient être les pistes de réforme, tout en laissant aux collectivités locales la liberté de fixer les taux d'imposition. Mais les solutions étudiées ont toutes débouché sur une impasse, soulevant plus de problèmes qu'elles n'en résolvaient : modification de l'assiette pour tenir compte de la valeur ajoutée, mais le conseil estime que celle-ci n'a pas de réalité venue de la vie locale ; prise en compte des amortissements, mais l'évolution fiscale risquerait d'être cahotique ; suppression pure et simple de la TP, mais cela entrainerait une hausse les autres impôts, qui, peu ou prou, pèsent tous sur les revenus. Le conseil en est donc venu à la question taboue : ne faudrait-il pas réfléchir à un taux d'imposition unique ? Depuis la décentralisation, l'idée est sulfureuse, mais les experts du conseil ont eu la surprise de constater que, dans de nombreux pays étrangers, elle ne l'est pas, même dans les pays où l'on est très attaché aux prérogatives des collectivités locales, comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne.

Plus généralement, le conseil des impôts a constaté que la France présentait un système de fiscalité locale sur les entreprises atypique. Dans le rendement de l'impôt, la part fixée à l'échelon local pèse deux fois plus lourd que dans les grands pays étrangers, alors même, qu'avec 36 000 communes, (soit plus que toutes l'Europe réunie), c'est elle aussi qui présente la carte administrative la plus éclatée.

Le conseil en est donc arrivé à cette conclusion qu'il serait préférable de *« mutualiser »* la taxe professionelle. L'idée, en substance, consisterait à fixer un taux unique d'imposition. La ressource serait ensuite redistribuée par l'Etat aux collectivités locales sous la forme de dotations, suivant des clefs de répartition à déterminer (nombre d'habitants, nombre d'enfants scolarisés, importance du réseau routier, etc).

La réforme entraînerait évidemment d'importants transferts de prélèvements et de ressources entre les redevables et entre les collectivités. Le conseil ne juge pas l'obstacle insurmontable, pour peu que ses effets soient étalés sur une très longue période, de 15 à 20 ans par exemple.

Plus équitable, aussi bien pour les entreprises que pour les collectivités, cette suggestion présente de nombreux autres avantages, et d'abord, elle permet de simplifier l'impôt, puisque du même coup tous les abattements peuvent être supprimés.

Iconoclaste, la suggestion l'est, pourtant, car, à terme, elle implique une péréquation des richesses entre collectivités riches et collectivités pauvres. Alors, pour ne pas avoir à partager leur manne fiscale, les premières ne vont-elles crier au viol des libertés communales ?

Laurent Mauduit

Présidé par Pierre Joxe

Institué par un décret du 22 février 1971, le Conseil des impôts est présidé, de droit, par le premier président de la Cour des comptes, en l'occurrence Pierre Joxe, et comprend dix membres : deux conseillers d'Etat, deux conseillers à la Cour de cassation, deux conseillers maîtres à la Cour des comptes, deux inspecteurs généraux des finances, un inspecteur général de l'Insee et un économiste. Organisme largement autonome, le conseil est chargé *« de constater la répartition de la charge fiscale et d'en mesurer l'évolution »*. Il choisit librement les sujets de ses travaux, qui font l'objet d'un rapport au président de la République. L'étude sur la taxe professionnelle entre dans ce cas de figure. Toutefois, le ministre des finances peut lui demander une expertise particulière.

Saint-Vulbas croule sous les revenus de l'atome

BOURG-EN-BRESSE
de notre correspondant

En juin 1995, Marcel Jacquin a ceint l'écharpe de maire de l'une des communes les plus riches de France. Le trapèze de verre fumé surmonté d'une pyramide transparente, l'hôtel de ville de Saint-Vulbas (Ain), environ 850 habitants, est aux mairies rurales ce que le Ritz est aux pensions de famille. Il ressemble à une petite cathédrale à la fois moderne et luxueuse, avec un emploi massif de chêne, de pierre de Bourgogne et de vitrages. Dans la salle du conseil municipal, toute de lambris clairs, pierres apparentes et carrelage, les élus ont leur nom gravé sur la plaque de laiton qui marque leur tiroir.

Le bourg doit son aisance au Centre de production nucléaire de Bugey, au parc industriel réalisé avec la manne de l'atome. La commune conserve environ le tiers de la taxe professionnelle (plus de 30 millions de francs) que perçoit son budget. Le solde représente 96 % des 23 millions de contributions communales au Sivom qui regroupe trente-trois collectivités. Paradoxe : pour conserver la cotisation en l'état, l'intercommunalité a dû abandonner sa forme districale et revenir au syndicat multiple, plus souple : l'obligation de fiscalité propre assujettie au statut de district aurait réduit de moitié la quote-part financière du riche bourg...

UN TAUX DE 0,01 %

Saint-Vulbas a pu financer des équipements tels que la mairie (4,5 millions), le groupe scolaire de six classes (22 millions), le centre international de rencontre (20 millions), l'agence postale (5 millions), la maison de retraite (16 millions), sans compter l'effacement des réseaux, la mise au plus haut niveau de la voirie, de l'éclairage public, de la station d'épuration, du fleurissement. Elle s'engage aujourd'hui dans un programme de trente-deux logements locatifs de qualité (24 millions) et réfléchit à la possibilité de réaliser une piscine couverte (près de 30 millions). Saint-Vulbas se sent des responsabilités vis-à-vis de son environnement, dont elle veut accompagner et promouvoir le développement. Tous les investissements sont *« surdimensionnés »* par rapport à sa taille et ses besoins, mais la commune, pourtant partie prenante de l'intercommunalité, a souhaité les réaliser seule *« pour apporter des réponses qui n'auraient pas forcément pu être prises en compte si toutes les ressources avaient été mises dans le pot commun »*.

Malgré leur importance, les dépenses financières n'affectent pas le budget des administrés. Le taux de la taxe d'habitation n'est que de 0,01 % !

Laurent Guigon

Jean-Pierre Fourcade : « Une idée administrative »

« LE TYPE MÊME de fausse bonne idée, intellectuellement un peu simpliste ». Président du comité des finances locales, maire UDF de Boulogne-Billancourt, sénateur des Hauts-de Seine et « père » de la taxe professionnelle (TP), en tant que ministre des finances, en 1975, dans le gouvernement de Jacques Chirac, alors que Valéry Giscard d'Estaing était président de la République, Jean-Pierre Fourcade n'est ni surpris ni séduit par les propositions du Conseil national des impôts : *« C'est une vieille idée, défendue depuis longtemps par des magistrats de la Cour des comptes et des préfets, c'est une idée administrative. On n'est plus dans un régime d'économie administrative, et un certain nombre de ces personnages ne le savent pas encore... »* Pour l'ancien ministre, vouloir effacer d'un seul coup les distorsions de taux de TP est *« tout à fait irréaliste »*. *« L'opération du "grand soir" ne sera pas acceptée par les maires »*, soutient le premier magistrat de Boulogne-Billancourt, pour qui une telle réforme *« bouscule les entreprises, contraint à mettre en œuvre des mécanismes de péréquation lourds et compliqués, perturbe l'intercommunalité »*. Le président du comité des finances locales explique que dans des grandes villes, économiquement actives, comme la sienne, les taux de taxe professionnelle sont nettement inférieurs à la moyenne : 8,39 % à Boulogne contre 13 % en moyenne nationale. En cas d'alignement, les entreprises subiraient donc un choc. A l'inverse, toujours selon le raisonnement de Jean-Pierre Fourcade, bon nombre de grandes mairies communistes qui pratiquent des taux *« très élevés »* seraient confrontées à un *« manque à gagner immédiat »* qui devrait être compensé par une augmentation importante du fonds de péréquation destiné à corriger de telles distorsions.

Le sénateur Fourcade rejoint d'ailleurs le ministre Dominique Perben pour juger que la seule possibilité réelle de réforme passe par l'intercommunalité. Mais le maire – raison supplémentaire pour refuser la réforme proposée – ne fait pas une confiance aveugle à l'Etat : *« Chaque fois que l'Etat prélève et redistribue, on est sûr qu'il y a un petit écrémage au passage... »*

J.-L. A.

La réforme impossible de la fiscalité locale

« MUTUALISATION ». Derrière le vocable pudique du Conseil national des impôts se cache la perspective d'une nationalisation de la taxe professionnelle (TP) : une révolution dans le paysage fiscal français !

ANALYSE

Le projet de « mutualisation » va à l'encontre de la décentralisation

Aujourd'hui, les collectivités locales fixent elles-mêmes, dans certaines limites, le taux d'un impôt qui assure la moitié de leurs ressources fiscales directes. Mais les effets pervers d'une fiscalité locale effroyablement compliquée se concentrent, pour beaucoup, sur la TP.

En compensant les multiples dégrèvements et exonérations qu'il accorde, l'Etat est devenu le premier contribuable local. En ces temps d'emplois rares et de crise des finances locales, la « chasse » à la TP engendre souvent des comportements malsains. Certaines collectivités se livrent à une concurrence effrénée, à travers les taux, pour attirer les entreprises. Parfois, des cités bien pourvues (les communes sont les principales bénéficiaires de la TP), refusent de partager et les efforts pour assurer une meilleure péréquation sont restées insuffisants. Le tout engendre un cercle vicieux : les communes pauvres sont obligées de pratiquer des taux élevés de TP pour compenser la faiblesse des impôts payés par les habitants, ce qui a pour effet de faire fuir les entreprises et d'aggraver le problème.

Tout le monde est conscient de ces dysfonctionnements. Mais le problème est si complexe que les pistes de réforme explorées sont abandonnées les unes après les autres. Ainsi pour la spécialisation – « une collectivité, un impôt » – solution souvent avancée avant d'être aujourd'hui plutôt délaissée. La proposition du Conseil des impôts va, en tout cas, à l'encontre de la politique suivie par les gouvernements successifs.

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics encouragent la coopération intercommunale, qui permet, précisément, de partager les ressources de TP et d'harmoniser les taux entre plusieurs communes. Le gouvernement a l'intention de déposer, au printemps, un projet de loi, présenté par Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation visant à encourager l'intercommunalité, en la rendant plus simple et plus efficace. L'Etat pousse donc les élus à prendre toutes leurs responsabilités dans ce domaine.

Or le système proposé reviendrait, au contraire, à déresponsabiliser en partie les élus – qui verraient arriver une nouvelle subvention, quoi qu'ils fassent –, et à renforcer la tutelle de l'Etat. C'est pourquoi tous les acteurs du monde des collectivités locales sont vent debout contre un projet auquel *« personne ne croit »*, selon l'un d'eux. Dominique Perben lui-même, ministre mais aussi maire (RPR) de Chalon-sur-Saône, s'est déclaré, mardi 28 janvier, *« terrifié »* : *« 25 % seulement des recettes des communes resteraient d'origine fiscale. Il ne s'agit pas seulement d'un problème fiscal mais de liberté de la démocratie locale. L'équilibre institutionnel serait remis en cause »*, a lancé le ministre. Jean-Paul Delevoye, président (RPR) de la puissante Association des maires de France juge *« stupide »* une idée qui *« va à l'encontre de la décentralisation et de la déconcentration »*. Même le patronat ne pense pas que la nationalisation des taux de TP serait une panacée.

Dans ces conditions, pourquoi le Conseil des impôts a-t-il produit ce rapport qui, malgré les consignes de Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, a été ébruité de façon inusitée, plusieurs jours avant sa publication officielle ? Pour l'un des membres du Conseil, l'épouvantail ainsi agité de la nationalisation de la TP pourrait produire un *« effet de levier »* et pousser élus locaux et pouvoirs publics à accélérer la marche en avant de l'intercommunalité. Peut-être aussi les auteurs du rapport ont-ils été sensibles aux arguments de Bercy où, plus que jamais, toutes les économies pour l'Etat – par exemple celles qu'engendrerait la fin de ses versements compensatoires de TP – sont bonnes à prendre.

Jean-Louis Andreani

Face au Front national, l'élection de Vitrolles est un test pour la majorité et l'opposition

La participation sera l'indicateur le plus observé du premier tour de la municipale partielle

Au terme d'une campagne électrique, émaillée d'incidents avec l'extrême droite et de référés judiciaires, les électeurs de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) devaient voter, dimanche 2 février, pour la municipale partielle provoquée par l'invalidation de l'élection du maire socialiste sortant. Dès avant le premier tour, la question du « front républicain », face à l'extrême droite, se posait tant à droite qu'à gauche.

VITROLLES
de notre correspondant régional

C'est à Roger Guichard (UDF), chef de file de la liste de droite, que revenait la tâche de clore cette campagne municipale qui a oscillé en permanence entre Clochemerle et Shakespeare, tant le décalage entre les enjeux locaux et nationaux est apparu patent. Quelque 400 personnes sont venues assister, vendredi 31 janvier, à une réunion publique de la majorité présidentielle, dans la triste salle des fêtes de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) qui en avait vu plus du double, la veille, au meeting Mégret (Front national), et un peu plus encore pour le rassemblement organisé par le maire sortant invalidé, Jean-Jacques Anglade (PS), quelques jours avant.

Ouverte par un témoignage d'un conseiller municipal de Toulon, Henri Couillot (UDF), qui dénonçait le *« sectarisme »* de la municipalité FN, la réunion se poursuivait par une intervention de Renaud Muselier, député (RPR, Bouches-du-Rhône) et premier adjoint au maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (UDF-PR). Le ministre de l'aménagement du territoire, précisément, dénonçait, en conclusion, l'imposture de la candidature de Catherine Mégret, qui *« ne connaît rien à la gestion municipale »*. Il annonçait que, si la ville tombait *« dans ce gouffre de la honte, son maire serait un pâle intérimaire manipulé »*.

CALCULS SOPHISTIQUÉS

Après avoir attaqué *« l'ancien maire invalidé, qui porte une lourde responsabilité dans l'image négative qu'on se complaît à dessiner de Vitrolles »*, M. Gaudin proclamait *« la farouche volonté du gouvernement d'apporter des réponses concrètes aux problèmes des Vitrollais en parfaite collaboration avec Roger Guichard et son équipe »*.

Mais les parlementaires UDF ou RPR du département, tous présents, s'inquiétaient surtout des résultats du premier tour et s'interrogeaient sur la meilleure attitude à adopter pour faire barrage à l'extrême droite sans tomber dans *« le piège du front républicain »*, inadapté, selon eux, à la situation locale. Tout le monde comparait ce scrutin municipal avec la récente élection législative de Gardanne. Pour M. Gaudin, la situation est ici *« fort différente »*. D'abord, parce que la majorité n'avait pas, lors de cette précédente partielle, de candidat officiel. Ensuite, parce que le rejet par les électeurs de la droite locale de M. Anglade rend toute alliance de second tour problématique, ce qui n'était pas le cas avec le maire communiste de Gardanne, Roger Meï, devenu député, unanimement respecté au-delà des divergences idéologiques.

En l'absence de tout pronostic crédible sur le résultat du premier tour, dimanche 2 février, chacun se réfugiait, en cette fin de semaine, dans un attentisme crispé. *Les amis du maire* sortant invalidé se refusaient à envisager l'hypothèse d'une arrivée de leur liste en troisième position. Forcés dans leurs retranchements, ils laissaient quand même entendre que, dans ce cas improbable et catastrophique, ils donneraient la meilleure consigne possible pour faire battre leur ennemi numéro un, le Front national. Retrait, désistement, fusion, peu leur importait. Les proches de M. Guichard, eux, s'employaient à maintenir l'espoir d'une « divine surprise » qui verrait leur candidat combler le retard qui lui fut fatal en 1995 : sa liste avait à peine dépassé 12 % des suffrages exprimés. Quant aux responsables du FN, ils faisaient courir le bruit que la victoire pouvait leur sourire... dès le premier tour.

En réalité, chacun savait que les calculs les plus sophistiqués devraient être entièrement revus en fonction des écarts entre les uns et les autres au soir de ce premier tour décisif, où chacun craignait, d'abord, un fort taux d'abstention. Mais, de l'aveu des ténors de la droite locale, présents vendredi soir, comme des *dirigeants de la* gauche, l'attitude pour le second tour serait soumise, pour une large part, aux analyses qui seront faites par les plus hautes autorités de l'Etat et les états-majors nationaux, au soir du premier tour.

Michel Samson

L'Assemblée nationale adopte la réforme du service national

La majorité a multiplié les amendements

LES DÉPUTÉS de la majorité ont adopté, vendredi 31 janvier, en première lecture, le projet de loi réformant le service national qu'ils examinaient depuis le 28 janvier. Plusieurs centaines d'amendements ont été débattus pour mettre de l'ordre dans le texte du gouvernement, qui était apparu à la commission, selon son président Jacques Boyon (RPR, Ain), souvent *« confus »* et *« mal ficelé »*.

Le ministre de la défense, Charles Millon, a un peu souffert. Il avait eu du mal, jeudi, à faire partager aux députés son enthousiasme pour le rendez-vous citoyen (RVC). La discussion sur l'autre pilier de la réforme, le volontariat, a contraint M. Millon à accepter certains amendements. Il a même perdu, fait rare en seconde délibération, un bras de fer avec l'Assemblée.

Soucieux que les associations puissent intégrer des volontaires du service national sans avoir à supporter leurs charges sociales, les députés, toutes tendances confondues, avaient adopté en commission un amendement transférant à l'Etat tout ou partie de ces cotisations. Le ministre s'oppose à cet amendement consensuel, cosigné par Charles Josselin (PS, Côtes-d'Armor) et Paul Chollet (UDF, Lot-et-Garonne). M. Boyon et plusieurs députés tentent de convaincre M. Millon que *« la question est vitale pour les ONG »*. Se défendant de vouloir le *« contrarier »*, l'Assemblée vote cependant une version du texte qui précise que *« L'Etat passe »* des conventions avec les associations pour assurer la couverture sociale des volontaires.

M. Millon revient à la charge, en fin de séance. Il propose, après avoir obtenu une seconde délibération, d'écrire que l'Etat *« peut passer »* des conventions. *« Le gouvernement croit-il au volontariat ? Veut-il lui donner toutes ses chances ? »*, s'exclame le président de la commission de la défense, ajoutant : *« Je pense qu'il apprécie mal la détermination de l'Assemblée. »* Tandis que des députés UDF, socialistes et communistes lui apportent leur soutien, Roger Romani, ministre chargé des relations avec le Parlement, tente de convaincre, à l'écart, quelques élus RPR de soutenir le gouvernement. Une partie se laisse séduire, mais l'amendement de M. Millon est repoussé par l'UDF, le PS, le PC et les irréductibles du RPR.

Afin de *« faire entrer certaines réalités dans certaines têtes »*, le président de séance, Philippe Séguin, ne se prive pas d'inviter fermement le gouvernement à participer à l'avenir aux travaux de la commission pour *« ne pas prolonger inutilement les travaux de la séance publique »*.

Plus heureux, M. Millon avait obtenu auparavant que soit conservée la possibilité pour un volontaire du service national d'exercer une autre activité rémunérée. Il a promis qu'en deuxième lecture serait insérée dans le texte l'exonération d'impôt sur le revenu des volontaires. Entre dix-huit et trente ans, les jeunes Français (es) pourront donc exercer un volontariat (neuf à vingt-quatre mois), dont l'indemnité mensuelle devrait osciller entre 2 000 et 2 500 francs.

Afin de rendre plus douce la période de transition qui va de 1997 à 2002, date de la professionnalisation totale des armées, le gouvernement a enfin promis qu'il donnerait des consignes afin que le contrat de travail d'un salarié, appelé au service national, ne soit plus *« rompu »* mais *« suspendu »*. Pour lui donner plus de solennité, la réforme du service national devrait être votée le 4 février, après la séance des questions d'actualité, qui attire traditionnellement un grand nombre de députés.

Fabien Roland-Lévy

Michel Barnier enseigne l'Europe de ville en ville

REPORTAGE
Jeunes, décideurs et antimaastrichtiens répliquent à la bonne parole sur l'euro

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

Les tee-shirts européens des *« jeunes »*, les cravates des *« décideurs »*, *l'Hymne à la joie* sur les haut-parleurs, les Bétacam qui vibrionnent : forcément, on pense à un meeting du RPR. Pourtant, ce jeudi 30 janvier dans la salle Jean-Mermoz, à Toulouse, c'est en représentant de l'Etat, négociateur français pour la Conférence intergouvernementale (CIG), que le ministre délégué aux affaires européennes, Michel Barnier, est venu donner son cours d'Europe.

Avant de monter sur scène, Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen chargé des affaires monétaires, confirme que ce n'est pas une réunion partisane : malgré les rumeurs insistantes et les bretonnantes pressions de ses *« amis »* d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, il n'envisage guère, vu le calendrier de l'euro, d'être candidat aux prochaines législatives.

Le préfet a bien fait les choses. Après le déjeuner, des cars ont amené les lycéens de la ville et des environs. Trois heures d'Europe, c'est toujours trois heures de cours en moins, se sont réjouis les élèves, cette génération-cible, celle *« dont les premiers bulletins de salaire seront en euro »*. Ils ont potassé le sujet, et les questions, quoique polies, ne sont pas de connivence : *« Si c'est la monnaie qui fait la politique, contre qui on va se retourner en cas de problème ? Contre qui on va faire grève ? »*, demande l'un d'eux.

Michel Barnier et *Yves-Thibault* de Silguy sont rodés. Semaine après semaine, depuis le 15 octobre, les « profs d'Europe » déclinent leur discours. *« Dans 700 jours, l'Europe aura sa monnaie »*, expliquent-ils, habiles au compte à rebours. Ville après ville, ils vendent l'exemple qui fait mouche : *« Avec l'euro, de Toulouse à Helsinski, le citoyen paiera dans sa monnaie. »* Le soir, on débriefe en ajustant les formules qui blessent. *« Je ne dirai plus que les marchés financiers font la politique »*, se promet Yves-Thibault de Silguy. Communiste, député européen, Sylviane Ainardi est venue ce jeudi, au premier rang, porter la contradiction. Le 26 août 1996, lors d'une conférence de presse, Robert Hue avait donné le *la* : *« Les communistes feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour que ce ne soit pas un débat poudre aux yeux, mais un vrai débat. »* A Toulouse, Mme Ainardi réclame à nouveau un référendum sur le passage à la monnaie unique. *« Je sais que le président de la République garde dans l'idée de consulter les Français sur une question européenne, comme l'élargissement à l'Est, ou la mise en place d'une défense commune*, lui répond le ministre, *mais pas sur l'euro. »*

« PROPAGANDE »

A plusieurs reprises, militants et élus des Verts et du Mouvement des citoyens (MDC) sont aussi venus chahuter le ministre. Jean-Pierre Chevènement, en particulier, ne décolère pas contre cette tournée ministérielle et le partenariat mené avec l'éducation nationale, qui prévoit notamment la livraison aux classes de CM2, en mars 1997, d'un *« outil pédagogique »* sur l'Europe, et met à la disposition des enseignants quelque 2 000 intervenants, pour dire, devant les classes de collège, la bonne parole européenne. Jugeant ce dialogue *« faussement national »*, puisque *« la contradiction ne vient que de la salle »*, et considérant que cette *« propagande »* porte atteinte *« à la laïcité républicaine »*, le MDC a décidé, mercredi 29 janvier, lors d'un secrétariat national, de saisir à ce sujet les syndicats enseignants.

Les socialistes, eux, sont restés mystérieusement silencieux. Le 9 mai 1996, à la Sorbonne, lors de la Fête de l'Europe, le projet de M. Barnier avait reçu le soutien public du commissaire européen pour la recherche et l'éducation, Edith Cresson. L'ancien premier ministre a d'ailleurs accompagné à plusieurs reprises M. Barnier dans sa tournée. Mais, le 16 octobre, dans une note interne envoyée aux premiers secrétaires fédéraux, le secrétaire national aux relations internationales, Pierre Guidoni, et le responsable national aux questions européennes, Henri Nallet, écrivaient : *« Alors que les questions européennes connaissent une évolution très préoccupante (...), nous ne devons en aucun cas apparaître comme coorganisateurs de ces manifestations. »*

Ariane Chemin

Charles Pasqua et les passerelles de la République

SOUCIEUX, comme l'ensemble des « poids lourds » de la famille néogaulliste, de trouver sa place dans la campagne pour les prochaines élections législatives, Charles Pasqua travaille actuellement à la préparation d'un colloque, prévu pour les 1er et 2 mars, sur le thème des *« valeurs de la République »*.

Convaincu que les clivages sur l'intégration européenne et le concept de citoyenneté peuvent prévaloir sur le traditionnel affrontement droite-gauche, l'ancien ministre de l'intérieur a commencé à s'adresser, dans la perspective de cette prochaine rencontre, aux « républicains de gauche », tels que le Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement ou la Gauche socialiste, ce courant minoritaire du PS animé notamment par le député Julien Dray et par le sénateur Jean-Luc Mélenchon. Selon l'un de ses conseillers, M. Pasqua serait prêt à inviter, aussi, un représentant du Parti communiste. La nation, l'Europe, la laïcité, l'intégration figurent parmi les thèmes de ce colloque.

Promises, dans un premier temps, pour la mi-octobre 1996, puis reportées de mois en mois, les propositions de Demain la France, association regroupant les amis de M. Pasqua, ne seraient finalement rendues publiques qu'au printemps. Dans l'entourage d'Alain Juppé, on redoute que M. Pasqua, qui demeure très populaire dans une large fraction de l'électorat de droite, ne vienne s'agréger à tous ceux qui, dans le camp des opposants au traité de Maastricht, réclament actuellement l'organisation d'une nouvelle consultation sur la future monnaie unique européenne.

Le coût du porte-avions « Charles-de-Gaulle » a dérivé de 18 %

LA COUR DES COMPTES a adressé à Charles Millon, ministre de la défense, un rapport provisoire sur la dérive des coûts du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, dont le quotidien *Le Télégramme de Brest*, en date du vendredi 31 janvier, cite des extraits. En francs constants, cette dérive est de l'ordre de 18 % sur une dizaine d'années, liée notamment à la nécessité de respecter des normes de sûreté nucléaire qui ont été rendues singulièrement plus contraignantes entre-temps.

En 1985, le devis du programme avait été évalué à 11,6 milliards de francs. Entre 1989 et 1995, le coût s'est élevé à 13,8 milliards de francs constants 1985 (18,6 milliards de francs réactualisés). Soit une hausse de 18 %, selon le rapport *« confidentiel-défense »* remis au ministre, qui a trois mois pour répondre aux observations de la Cour.

Les 2,2 milliards de francs de différence se répartissent entre deux grosses masses de dépenses. La première (500 millions de francs) est due à l'étalement dans le temps de la construction du *Charles-de-Gaulle*. La seconde masse du « dérapage » (1,2 milliard de francs) par rapport au devis est liée à la propulsion nucléaire et au souci d'observer de nouvelles règles de sécurité nucléaire. Les autres hausses (500 millions de francs) sont un renchérissement du système d'arme antimissiles et un surcoût créé par une insuffisante maîtrise d'œuvre du projet.

Dans son rapport, la Cour des comptes met en cause une série de *« dysfonctionnements »* entre le comité directeur chargé de la propulsion nucléaire (associant le ministère de la défense et le Commissariat à l'énergie atomique), la direction des constructions navales (DCN), les bureaux d'études du service technique des constructions et armes navales (Stcan), le service des achats de l'arsenal de Brest (qui est le constructeur) et des fournisseurs locaux. La Cour considère que la construction du navire a manqué d'un véritable *« architecte industriel »*.

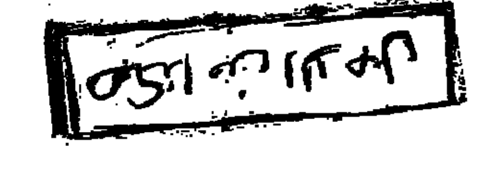
Le *Charles-de-Gaulle* sera mis en service opérationnel à la mi-1999, avec quelque quarante-deux mois de retard depuis le début du chantier.

DÉPÊCHES

■ **CHÔMAGE : le premier ministre a estimé que si les chiffres du chômage sont bons,** *« il est beaucoup trop tôt pour crier victoire et considérer que c'est l'affirmation d'une tendance durable »*, vendredi 31 janvier, à Bordeaux, ville dont il est maire.

■ ***DÉPENSES MÉDICALES :*** **le RPR a jugé que la croissance modérée des dépenses médicales est** *« un signe tangible de l'efficacité de la réforme de la Sécurité sociale engagée par le gouvernement »*, le 31 janvier. Force ouvrière a affirmé, en revanche, que les *« bons résultats »* de 1996 *« ne sauraient être mis au crédit du plan Juppé »*, mais *« à l'actif de la convention médicale de 1993 »*.

■ **VICHY : plusieurs milliers de personnes sont attendues à la journée** qu'organise le Conseil représentatif des institutions juives de France, *dimanche 2 février*, à La Défense, pour débattre notamment de la spoliation des biens des juifs sous le régime de Vichy. Jacques Toubon, ministre de la justice, Michel Rocard (PS), Robert Hue (PCF) et Claude Goasguen (UDF-FD) sont les principaux invités, avec David Levy, ministre des affaires étrangères d'Israël.



FRAUDE *Le trafic international* d'animaux sauvages met en danger certaines espèces menacées d'extinction. La douane et la police françaises confirment l'ampleur de ce phénomène. Plusieurs centaines de saisies sont effectuées chaque année par les services spécialisés. Selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), *« le commerce international des espèces sauvages génère un chiffre d'affaires annuel de 100 milliards de francs ».* ● LA CONVENTION de Washington, signée le 3 mars 1973 et reconnue par cent trente-quatre pays, dresse la liste des animaux et des plantes menacées d'extinction et dont le commerce est interdit ou strictement réglementé. ● LES MARCHÉS SPÉCIALISÉS, comme celui de l'île de la Cité, abritent de discrètes tractations illégales. La police y effectue régulièrement des descentes, procédant à des interpellations.

Le trafic d'animaux sauvages met en danger certaines espèces rares

Les services spécialisés de douane et de police constatent une recrudescence de ce commerce illicite. Son chiffre d'affaires annuel, évalué à 100 milliards de francs, le classe immédiatement après ceux de la drogue et des armes

L'HISTOIRE est édifiante. S'il fallait en rire, elle pourrait s'intituler *« Des youyous dans le coffre »* ou *« Pas de pitié pour les perroquets ».* Au total, il y en avait quatre-vingt-dix-sept, tous originaires de Guinée. Capturés par des braconniers, encagés comme des poules, ils ont pris le chemin du Portugal, puis de l'Espagne et enfin de la France. C'est en Gironde, lors d'un contrôle routier, que les douaniers de Bassens les ont découverts, le 9 janvier, à l'arrière d'une fourgonnette. Le conducteur, un commerçant portugais, espérait les vendre en Belgique. Le youyou, réputé timide, n'est pourtant pas le mieux coté des psittacidés puisqu'il faut compter 2 000 francs par bête, à peine plus que pour un mainate parleur.

Il existe en revanche des perroquets si rares que tout collectionneur rêve d'en posséder. Au mois de juin 1996, un passager en transit entre Rio de Janeiro et Singapour avait été interpellé à Roissy. Dans son sac à dos dormaient deux aras de Lear, de grands oiseaux jaune et bleu dont il ne resterait qu'une soixantaine de spécimens dans le nord-est du Brésil. Prix du couple au marché noir : 500 000 francs ! Le passager, un militaire singapourien, prétendait disposer d'autorisations de transport à *« but scientifique ».* Or ces documents étaient des faux. L'un des aras mourut quelques jours plus tard. Le second fut restitué au Brésil.

Cette forme de trafic n'est pas nouvelle. Mais elle revêt une importance capitale à une époque où l'extinction de nombreuses espèces semble inéluctable. Selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), *« le commerce international des espèces sauvages génère un chiffre d'affaires annuel de 100 milliards de francs et concerne près de 350 millions d'animaux et de plantes ».* Près d'un quart de ce commerce reposerait sur un *« approvisionnement illégal ».*

Les services français de douane et de police étant de mieux en mieux formés à traiter ce type d'affaires, les statistiques récentes traduisent l'ampleur du phénomène. Le nombre d'animaux saisis par les douaniers s'est élevé à 2 525 en 1992, 898 en 1993, 811 en 1994 et 1 459 en 1995. Certaines prises sont étonnantes. N'a-t-on pas interpellé deux ressortissants kirghizes en provenance d'Algérie qui voulaient vendre à un zoo du sud-ouest de la France une jeune panthère des neiges venue avec eux d'Asie centrale ?

Informé par ses correspondants dans le monde entier, le WWF confirme l'internationalisation des échanges. En Asie, Singapour et Hongkong font figurent de plaques tournantes : on y vend des animaux d'Indonésie et de Malaisie. Le Vietnam, lui, exporte surtout ses tortues. En Afrique, Madagascar fait l'objet d'un pillage en règle. En Europe, les villes de tractations sont Hambourg, Anvers et Rotterdam, mais aussi Bruxelles et Moscou. Actuellement, toutefois, la mode européenne évolue. D'après Martine Todisco, du WWF France, elle aurait tendance à se déplacer des oiseaux vers les reptiles et les insectes : *« L'offre s'élargit. Il y a vingt ans, on ne parlait pas de serpents ou de mygales ; maintenant, c'est le cas. »*

Un couple d'aras de Lear peut se négocier 500 000 francs au marché noir

La France est concernée à double titre. D'abord, comme pays de transit : le 8 janvier, neuf Syriens ont été interpellés à Roissy en provenance de Côte-d'Ivoire, en possession de cinquante et un perroquets et deux perruches, destinés à la Syrie. Mais il existe aussi un marché français. A Marseille, arrivent des animaux en provenance du Maghreb, en particulier des rapaces et des reptiles. Quant à la Guyane, riche en faune et en flore, elle constitue une réserve de premier choix : les oiseaux, les serpents et les batraciens sont expédiés vers la Belgique ou les Pays-Bas dans des conditions d'hygiène déplorables.

Nombre de trafics constatés sur le territoire national relèvent en fait d'un relatif « artisanat ». Selon les services douaniers, bien des voyageurs – touristes, coopérants, expatriés... – tentent de dissimuler dans leurs bagages des serpents, des oiseaux ou des insectes, revendus au pays. *« Un boa de 2 kilos est facile à transporter,* explique Jean-Paul Luquet, spécialiste de ces questions au sein de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières. *On choisit de préférence une femelle pleine. Il suffit de lui donner à manger et elle se tiendra tranquille puisqu'un tel serpent se nourrit toutes les trois semaines... Seul problème : on voit sa colonne vertébrale en passant le sac aux rayons X ! »*

D'autres réseaux, mieux structurés, concernent des espèces figurant dans les annexes 1 et 2 de la convention de Washington, le document international de référence (*lire ci-contre*). Il arrive même que les trafiquants travaillent à la commande, en connaissant par avance le nom de l'acheteur et en engageant un « passeur ». Ces filières-là, d'une tout autre envergure, sont très au point. *« En Amérique du Sud,* indique M. Luquet, *les animaux capturés par des Indiens sont livrés à des semi-grossistes puis aux commerçants... Ils ne prendront de la valeur qu'une fois obtenus les documents autorisant leur transport ou leur vente. Pour cela, les trafiquants ont recours à la corruption. Si nécessaire, ils établiront de faux papiers ou modifieront l'apparence des animaux. En Indonésie, on rase les crêtes des pigeons couronnés pour qu'ils franchissent les frontières comme des pigeons ordinaires ! »* Face à des trafiquants dont les techniques se perfectionnent, l'aide de vétérinaires, voire d'experts, est souvent requise, que ce soit aux frontières ou lors des opérations de police sur les lieux de vente. Une parfaite maîtrise des textes et règlements est également indispensable, car la distinction entre commerce licite et trafic n'est pas toujours évidente. La tendance est aussi à la coopération entre les parties concernées. Ainsi, la douane et le WWF France ont signé, le 16 décembre 1996, une convention de coopération. Il est vrai que, à en croire le WWF, *« l'envergure de ce trafic* [à l'échelle internationale] *est telle qu'on le classe immédiatement après ceux de la drogue et des armes ».*

Philippe Broussard

Du scorpion dictateur au putois à pieds noirs

La convention de Washington, signée le 3 mars 1973 et reconnue par cent trente-quatre pays, dresse la liste des animaux et des plantes menacées d'extinction à travers le monde. Dans l'annexe 1 sont regroupées toutes les espèces dont le commerce est totalement interdit : on y retrouve aussi bien le grand hocco à bec de rasoir que le putois à pieds noirs. Dans l'annexe 2 figurent d'autres animaux dont le commerce est soumis à des autorisations très strictes : par exemple, le crapaud vert du Sonora ou le scorpion dictateur. En Europe, ce cadre général est renforcé par la réglementation communautaire. Chaque pays a, en outre, sa propre législation. Si complet soit-il, ce dispositif n'empêche pas le trafic de perdurer, fausses autorisations à l'appui.

Opérations « Oscar » et « Papa Mike » chez les oiseliers

LES FLEURS en semaine, les oiseaux le dimanche. La place Louis-Lépine, au cœur de l'île de la Cité, accueille tour à tour deux des marchés spécialisés de Paris. Celui des oiseaux attire autant les profanes que les passionnés d'ornithologie. Sous les toits qui abritent d'ordinaire les fleuristes, les oiseliers professionnels exposent aussi bien des perruches de Pennant (700 francs l'unité) que des jaseurs du Japon (200 francs).

Le long des trottoirs, d'autres vendeurs, occasionnels ceux-là, proposent des canaris, des pigeons et même des lapins, ce qui est pourtant interdit. Ici, tout le monde se connaît, et certains commerçants font figure de célébrités. Il y a, par exemple, « le Boucher », ainsi surnommé pour son passé dans la viande. Ou encore « le Rouquin », un costaud que les concurrents de l'allée centrale irritent au plus haut point.

Tout irait pour le mieux si le marché ne se transformait pas, de temps à autres, en lieu de trafics. Il arrive, en effet, d'y trouver des oiseaux, exotiques ou pas, dont la vente est soumise à l'obtention de certificats ou franchement interdite. Des perroquets, bien sûr. Mais aussi des chardonnerets et des bouvreuils, braconnés dans les campagnes de France et revendus 200 à 300 francs pièce. En revanche, les collectionneurs de renom – une dizaine de personnes, à en croire les connaisseurs – viennent rarement au marché : ils disposent de leurs propres réseaux d'importation. La passion n'ayant pas de prix, ils ne se soucient guère des tarifs du moment : 3 000 à 4 000 francs pour un gris du Gabon, un perroquet acheté 30 francs en Afrique !

TRACTATIONS EN COULISSE

Place Louis-Lépine, le profane ne saurait comprendre les regards complices, les gestes discrets qui trahissent les tractations menées en coulisse. Un homme, en revanche, maîtrise ces subtilités : le professeur Antoine Reille, spécialiste incontesté d'ornithologie. Il fréquente le marché depuis 1967 et assiste souvent les services de la préfecture de police (PP) en tant qu'expert près la cour d'appel de Paris. Arriver ici en sa compagnie permet d'ailleurs d'observer des mouvements étonnants : les margoulins qui marchandent à voix basse dans les contre-allées remballent aussitôt leurs cages en chuchotant *« Attention, le voilà ! ».*

La police a effectué plusieurs descentes sur le marché, ces dernières années. Le 29 octobre 1995 était ainsi déclenchée l'opération « Oscar » (« O » comme « oiseau »), marquée par six interpellations. Ensuite, en mars 1996, ce fut l'opération « Roméo », avec cinq interpellations. Plus récemment, le 29 janvier, un vendeur a été condamné à un total de 7 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Paris. Houati Bukobza devra en outre verser 28 500 francs à diverses associations de défense des animaux. Il n'avait pas été appréhendé à Paris, mais à Montreuil, le 20 avril 1996, en possession de 499 animaux : des tarins des aulnes, des perruches à croupion rouge, des tortues de Floride... Ce jour-là, l'opération avait été baptisée « Papa Mike ». « PM » comme « Puces de Montreuil ».

Ph. Br.

La mise sur écoute d'une présidente d'association est jugée légale

GRENOBLE
correspondance

« Aujourd'hui enfin, des juges reconnaissent qu'une présidente d'association peut être mise sur écoute gouvernementale », se félicite Mariette Cuvellier. Cette institutrice drômoise de quarante-neuf ans, présidente de la coordination des associations Drôme-Vaucluse opposées au TGV-Méditerranée, ne pensait pas mériter *« tant d'honneur ».* Lorsqu'en août 1992, au plus fort des actions conduites par les opposants au TGV, sa ligne téléphonique est brutalement interrompue, elle croit d'abord sur parole les agents de France Télécom qui lui disent que le problème sera réglé en quelques minutes. Il faut une friture persistante pour qu'elle demande un contrôle. Celui-ci révèle la présence d'un émetteur.

Suivront cinq années de procédures, au cours desquelles l'institutrice, qui a déposé plainte pour *« atteinte à la vie privée »,* se sent *« menée en bateau ». « Personne ne voulait reconnaître qu'il s'agissait d'une écoute gouvernementale »,* proteste-t-elle. Dès sa première audition devant le juge d'instruction, Mariette Cuvellier met en cause un inspecteur des renseignements généraux. Ce dernier n'est jamais entendu ; les interceptions continuent. *« A trois reprises, en décembre 1994 et en juillet 1995, je me suis retrouvée en ligne avec ses services »,* raconte-t-elle.

Le 10 octobre 1996, le juge d'instruction grenoblois, saisi par la Cour de cassation, rend une ordonnance de non-lieu. Celle-ci vient d'être confirmée par la cour d'appel de Grenoble, mais en des termes qui ne laissent planer aucun doute, ni sur la réalité des écoutes ni sur l'identité de leur auteur. Dans leur décision, rendue le 21 janvier, les magistrats notent ainsi que *« les branchements n'ont pu être réalisés que par des professionnels »* et que *« le matériel sophistiqué utilisé émet dans une bande réservée au gouvernement ». « Il est certain,* ajoutent-ils, *que les renseignements généraux ont eu connaissance de ces informations ».*

PROCÉDURE RESPECTÉE

De tels branchements, *« dits interception de sécurité, sont réglementés et autorisés par la loi du 10 juillet 1993 et couverts par le secret défense »,* rappelle cependant la cour. Même la commission nationale chargée de leur contrôle ne peut violer celui-ci. Dans le cas de Mme Cuvellier, ces écoutes *« ont été réalisées par un service gouvernemental, selon le strict respect de la procédure légale »,* conclut l'arrêt.

Lors de l'audience, le 9 janvier, le représentant du ministère public avait précisé qu'il pouvait imaginer les raisons d'Etat qui avaient motivé l'écoute de la présidente d'une association ayant précédemment occupé un palais de justice et bloqué des voies ferrées. Mme Cuvellier, quant à elle, se dit prête à aller devant la Commission européenne des droits de l'homme. *« Je n'accepte pas l'idée,* dit-elle, *qu'on puisse mettre des citoyens sur écoutes et dire que c'est normal. »*

Nicole Cabret

La baisse du nombre de postes mis en concours indigne les étudiants

Une assemblée générale s'est tenue à la Sorbonne

EMMANUEL tient à la main un petit livre rouge, relié en toile et frappé de lettres d'or : *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Isles au XVIIIe siècle*. Emprunté à la bibliothèque de la Sorbonne, l'ouvrage doit lui servir à préparer un concours blanc pour l'agrégation d'histoire, qui a lieu dans quelques semaines. Emmanuel s'est néanmoins rendu, vendredi 31 janvier, à l'assemblée générale appelée par un syndicat d'enseignants, le SNES, et deux organisations d'étudiants, l'UNEF et l'UNEF-ID, pour protester contre la diminution du nombre de postes offerts aux concours de l'enseignement. Parus au *Journal officiel* du 30 janvier, les chiffres confirment que la baisse globale est cette année d'environ 20 % (*Le Monde* daté 26-27 janvier).

Plus de deux cent cinquante étudiants parisiens se pressent dans l'amphithéâtre René-Descartes de la Sorbonne. Sous une fresque monumentale, les représentants syndicaux battent l'estrade. *« C'est un miracle qu'il y ait autant de monde, si près des concours : cela veut dire qu'il y a vraiment un ras-le-bol »*, dit Isabelle, qui prépare un Capes de lettres modernes. Un professeur de philosophie, membre du SNES, martèle : *« Vos intérêts et ceux des enseignants sont convergents. Nous sommes frappés par une politique qui a strictement les mêmes effets. Dans les conditions actuelles, la rentrée 1997-1998 ne peut pas se faire. »*

Au tableau, deux anciens du mouvement étudiant de novembre 1995 dressent une liste qui commence par *« manifestation nationale »* et se termine par *« boycott des concours »*. Un jeune homme à lunettes se lève : *« On souhaite tous la même chose, une éducation nationale qui marche, pour nous les étudiants et aussi pour les enfants. »* Il est acclamé et, dans la foulée, l'assemblée décide d'une marche sur les bureaux du recteur de Paris.

« BASSE MANŒUVRE »

Rue des Ecoles, les étudiants ne sont plus qu'une cinquantaine, attendant dans le froid la petite délégation reçue par le vice-recteur, Daniel Vitry, lorsque arrive un car de CRS. Nathalie a voulu travailler dix ans en entreprise avant de devenir professeur, *« pour voir la vie »*. Elle se mord aujourd'hui les doigts de ne pas avoir passé plus tôt les concours. Valérie, en maîtrise de lettres, témoigne de l'insistance de ses professeurs de fac qui, depuis plusieurs années, *« poussent à passer les concours, en disant : "Allez-y, il y a plein de départs à la retraite" »*. Laurent précise : *« Il y a dix ans, on nous encourageait à faire de la recherche. C'est comme cela que j'ai commencé ma thèse. »* Aude et Frédérique se disent *« écœurées de connaître si tard le nombre de places disponibles. C'est vraiment nous mépriser »*. Gilles renchérit : *« C'est une basse manœuvre. Si près des écrits, nous sommes coincés pour agir. Tout le monde révise. »* Perché sur une grille, un membre de la délégation rend compte : le vice-recteur, Daniel Vitry, aurait admis que la publication tardive des postes posait en effet un problème, tout comme leur diminution. Il allait *« transmettre au ministre »*.

Béatrice Gurrey

Le Conseil d'Etat examine le cas d'une trisomie non diagnostiquée

Le CHR de Nice avait été condamné en appel à indemniser la famille

Le Conseil d'Etat a examiné, vendredi 31 janvier, le pourvoi en cassation du centre hospitalier de Nice, condamné, en 1991, par la cour d'appel de Lyon, à indemniser les époux Quarez et à verser une rente mensuelle de 5 000 francs à leur enfant, affecté d'une trisomie 21 non détectée par amniocentèse.

LORSQU'UN HÔPITAL n'a pas prévenu une future mère du risque d'anomalie que son enfant encourait, qui doit-il indemniser ? C'est cette question que le Conseil d'Etat a examinée, vendredi 31 janvier, à la demande du centre hospitalier régional de Nice. L'affaire qu'a présentée Valérie Pécresse, commissaire du gouvernement, en section du contentieux, a désormais dix ans.

En 1987, Annie Quarez, alors âgée de quarante-deux ans, fait pratiquer une amniocentèse, examen qui permet de diagnostiquer une trisomie 21 pendant la grossesse. L'hôpital de Nice l'informe que l'examen n'a pas révélé d'anomalie chromosomique. Or, quatre mois plus tard, Mme Quarez met au monde un petit garçon, Mathieu, affecté d'une trisomie 21. M. et Mme Quarez attaquent l'hôpital en justice, et réclament une rente à vie pour l'enfant. Le tribunal administratif de Nice rejette leur requête en 1990, estimant que l'hôpital n'a fait aucune erreur de diagnostic.

FAUTE MÉDICALE

Les époux font appel devant la cour administrative de Lyon, qui leur donne gain de cause, en 1991. Les juges estiment, cette fois, que l'hôpital a commis une faute lourde en leur assurant que l'enfant était génétiquement normal, alors que l'amniocentèse, compte tenu des conditions dans lesquelles elle avait été pratiquée, n'avait pu fournir de résultats fiables. Elle condamne l'hôpital à verser 200 000 francs aux époux et à payer à l'enfant, jusqu'à sa majorité, une rente mensuelle de 5 000 francs. Le centre hospitalier s'est pourvu en cassation devant le Conseil d'Etat, pour lui demander d'annuler le jugement de la cour d'appel.

Son avocat, Me Didier Le Prado, a d'abord soutenu que le jugement de cette cour était fondé sur une transcription inexacte des faits. Le commissaire du gouvernement a certes admis l'existence de certaines erreurs de forme, mais il a validé le raisonnement des magistrats de Lyon. Il a estimé qu'il y avait une incertitude sur le diagnostic de l'amniocentèse, et que le couple aurait dû en être averti. Ce défaut d'information a constitué une faute médicale de nature à mettre en cause la responsabilité de l'hôpital.

M^e Le Prado a soutenu que la cour d'apppel avait commis une erreur de droit, en admettant que la naissance de l'enfant, même non désiré, puisse constituer, pour les parents, un préjudice indemnisable. Le commissaire du gouvernement s'est fondé sur la jurisprudence pour dire que *« la naissance d'un enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie grave et incurable constitue un préjudice pour ses parents »*.

M^e Le Prado a estimé qu'on ne pouvait pas préjuger du comportement des époux Quarrez : même s'ils avaient été informés du risque encouru, ils n'auraient pas forcément demandé une interruption volontaire de grossesse. Mme Pécresse s'est fondée sur les observations des obstétriciens et des spécialistes de l'éthique biomédicale pour dire qu'*« il est extrêmement rare que des parents, après avoir fait la démarche de se soumettre à un tel test génétique et, à l'issue de celui-ci, avoir appris que leur enfant est atteint d'une trisomie, n'aient pas recours à un avortement thérapeutique »*.

UNE SORTE D'IVG IMPOSÉE

L'avocat du centre hospitalier a affirmé, enfin, que la faute commise par l'établissement n'était pas susceptible d'entraîner l'indemnisation du jeune Mathieu, car si l'hôpital est responsable de sa naissance il n'est pour rien dans sa trisomie, qui préexistait à l'amniocentèse. Il a estimé qu'un enfant ne saurait demander réparation du fait d'être né. Le commissaire du gouvernement a proposé de lui donner raison sur ce point : *« Nous ne pensons pas qu'un enfant puisse se plaindre d'être né tel qu'il a été conçu par ses parents, même s'il est atteint d'une maladie incurable ou d'un défaut génétique, dès lors que la science médicale n'offrait aucun traitement pour le guérir* in utero *»*, a-t-elle expliqué. *« Affirmer l'inverse serait juger qu'il existe des vies qui ne valent pas d'être vécues et imposer à la mère une sorte d'obligation de recourir, en cas de diagnostic alarmant, à une interruption de grossesse »*, a-t-elle précisé.

Mme Pécresse a proposé d'annuler sur ce point l'arrêt de la cour d'appel de Lyon. Mais, pour que les parents soient indemnisés du préjudice moral et financier qu'ils subissent, elle a proposé de leur transférer l'indemnité de 5 000 francs jusqu'à présent versée à l'enfant. Le Conseil d'Etat se prononcera dans trois semaines.

Rafaële Rivais

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le maire de Lens, André Delelis (PS), a été mis en examen** et placé sous contrôle judiciaire, vendredi 31 janvier, pour *« atteinte à la liberté d'accès aux marchés publics et entente illicite »* dans le cadre d'une affaire liée aux travaux de rénovation du stade Bollaert, qui doit accueillir la Coupe du monde de football en 1998. Serge Kuzniak, secrétaire général de la mairie de Lens, Milan Martic, architecte, et Max Tarterat, responsable du bureau d'études du chantier du stade Bollaert, ont également été mis en examen. – *(Corresp.)*

■ **PARIS : la révocation du directeur général de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP), Claude Scarpitta, a été annoncée** par son président, Michel Bulté, adjoint (RPR) au maire de Paris, Jean Tiberi. M. Bulté a évoqué une *« perte de confiance »*. En 1992, la gestion de la SIEMP avait fait l'objet d'une enquête de l'inspection générale de la Ville de Paris qui avait provoqué le départ de son président, Claude Debrion. Les conclusions de cette enquête n'ont jamais été rendues publiques.

■ **DÉLINQUANCE SEXUELLE : quatre syndicats de psychiatres publics se sont déclarés** *« indignés »*, vendredi 31 janvier, par le projet de loi du garde des sceaux, Jacques Toubon, sur la répression des atteintes sexuelles contre les mineurs adopté mercredi en conseil des ministres, qui oblige les auteurs de tels crimes à se soigner (*Le Monde* du 30 janvier). Le Syndicat national des psychiatres d'exercice public, le Syndicat national des psychiatres des hôpitaux, le Syndicat des psychiatres de secteur et le Syndicat des universitaires psychiatres ont estimé ce projet *« contraire à l'éthique médicale »*.

■ **ÉDUCATION : l'un des deux maîtres auxiliaires** de l'éducation nationale en grève de la faim depuis dix-huit jours à Rennes a dû être hospitalisé, vendredi 31 janvier, après un léger malaise. Alain Bertout, trente-six ans, aujourd'hui privé d'affectation, était maître auxiliaire en mathématiques depuis douze ans.

CARNET

DISPARITIONS

■ **HELEN SNOW**, écrivain et journaliste américaine, témoin engagé du communisme chinois des années combattantes, est morte le 11 janvier, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Peu connue du grand public, Helen Foster Snow réalisa un travail d'enquête d'une qualité très supérieure aux écrits laissés par son prestigieux mari – dont elle divorça en 1949 –, Edgar Snow, journaliste et auteur d'*Etoile rouge sur la Chine*. Arrivée à Shanghai en 1931, à l'âge de vingt-quatre ans, avec l'intention de devenir une grande romancière, Helen Snow passa quatre mois aux côtés de Mao dans son repaire de Hunan, où il trouva refuge à l'issue de sa Longue Marche. Son récit *Inside Red China* (Au cœur de la Chine rouge), publié en 1939, ne rencontra toutefois que peu d'écho. Edgar Snow l'avait convaincue de choisir un pseudonyme : Nym Wales. Sans être communiste, le couple était très engagé à gauche. Leur domicile à Pékin était un sanctuaire pour les militants pourchassés par les Japonais ou la police de Tchiang Kaï-chek. On les aperçut même défilant en tête d'une manifestation étudiante patriotique en décembre 1935. Helen Snow théorisa également le mouvement des coopératives ouvrières (*gonghe*), qui inspira jusqu'au pandit Nehru, en Inde. Occultée par la renommée de son mari, son œuvre est aujourd'hui reconnue par les chercheurs : sa très riche documentation est décryptée par l'Institut Hoover, à Stanford.

■ **RICHARD BERRY**, chanteur et compositeur américain de rock, est mort jeudi 23 janvier à Los Angeles, à l'âge de soixante et un ans. Son nom reste attaché à une chanson, *Louie Louie*, un des plus grands standards du rock'n'roll. Depuis la version de son auteur, en 1957, plus de 1 200 reprises de ce titre ont été enregistrées – des Beach Boys à Frank Zappa, en passant par les Kinks ou Ike et Tina Turner – selon le décompte du critique américain Dave Marsh. La plus célèbre sera celle des Kingsmen, en 1963. Compositeur oublié, Berry poursuivait une carrière scénique à Los Angeles.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marianne ARTARIT,
Eric SAUNIER,
et
Melchior SAUNIER-BEAULIEU

sont heureux d'annoncer la naissance de

Arthur,

le 21 décembre 1996.

Anniversaires de naissance

– Le 2 février 1997,

Armelle, Frédéric, Marine, Jeanne, Alexis, Isis, Claire,
souhaitent un bon anniversaire à leur grand-père,

Papy Maurice.

Mariages

M. et Mme Paul CHOTARD-HADANCOURT
ont la très grande joie d'annoncer le mariage de leur fille,

Albane
avec
João MORENO,

le 8 février 1997, à la mairie de Cascais (Portugal), dans l'intimité familiale.

– Bruxelles, Jars-en-Berry.

Décès

– M. Jacques Dennery
M. et Mme Bernard Dennery,
M. et Mme Bernard Halphen,
Stéphanie, Lionel, Frédérique,
Anne-Laure, Emmanuel,
ses petits-enfants,
M. et Mme Claude Franck,
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques DENNERY,
née Simone FRANCK,

le 30 janvier 1997.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le 3 février.

On se réunira à la porte principale à 15 heures.

55, boulevard Murat,
75016 Paris.
135, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

– Mme Michel Despax,
son épouse,
Le docteur et Mme Raymond Despax,
et leurs enfants, Delphine, François-Xavier et Alexandre,
M. et Mme Hubert Despax,
et leurs enfants, Romain, Mathilde et Barthélemy,
M. et Mme Jean Despax,
et leurs enfants, Johanna et Julien,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Lacapère,
et leurs enfants,
Mlle Monique Despax,
M. et Mme Gérard Rouvière,
et leur famille,
Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel DESPAX,
professeur de droit,
et président honoraire
de l'université des sciences
sociales de Toulouse,

survenu subitement à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 3 février 1997, à 13 h 30, en l'église Saint-François-Xavier (Croix de Pierre), à Toulouse, où l'on se réunira.

La famille ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de faire part.

186, avenue de Muret,
31300 Toulouse.

– Le président de l'université des sciences sociales de Toulouse,
Les enseignants,
Les personnels administratifs, techniques et de recherche,
Les étudiants de l'université,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Michel DESPAX,
président honoraire de l'université,

survenu le 31 janvier 1997.

Ses obsèques seront célébrées à Toulouse, en l'église Saint-François-Xavier, 153, avenue de Muret, le lundi 3 février, à 13 h 30.

– La famille Hugon fait part du décès de

Jean Camille HUGON,

survenu le 30 janvier 1997, à l'âge de quatre-vingt-onze-ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 4 février, à 9 h 45, en l'église Saint-Louis d'Antin, 63, rue Caumartin, à Paris 9e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Dufrenoy,
75016 Paris.

– Suzanne Gerbe,
son épouse,
Vincent et Pilar Gerbe,
Christophe et Marie-France Katamma,
Eric Gerbe et Martine Léoutre,
Joëlle Saunier,
Anne Gerbe, Eric Pegore,
Dominique Herman,
ses enfants,
Aimé et Jeannette Pijolat,
Ses neufs petits-enfants,
Ses huit arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Baptiste GERBE,
professeur de philosophie,

dans sa quatre-vingt-douzième année.

Cérémonie à 15 h 30 en l'église de l'Immaculée-Conception, à Caluire (Rhône), lundi 3 février 1997, inhumation à Dagneux (Ain).

Cet avis tient lieu de faire part.

– M. Philippe Lévi,
M. et Mme Pierre Lévi,
et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Lévi,
et leurs enfants,

font part du décès de

Mme Paola Simone LÉVI,
née GALULA

survenu le 31 janvier 1997.

40, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

– Mme Marc Proteau,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

M. Marc PROTEAU,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,

survenu à son domicile, le 15 décembre 1996.

« Il y a des êtres à travers qui Dieu
[m'a aimé »
Saint-Martin,
« le Philosophe inconnu ».

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au crématorium du Père-Lachaise.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean ROBERGE,
ancien typographe au *Monde*,

survenu le mercredi 29 janvier 1997, dans sa soixante et unième année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 3 février, à 11 heures, en l'église Saint-Antoine, Paris-12e, et seront suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, à 12 h 15.

– Aix-en-Provence.

Mme Josie Roux,
son épouse,
Catherine et Gilles Mawart,
ses enfants,
Clémence et Hadrien,
ses petits-enfants,
Mme Marie-Raymonde Massart,
sa belle-mère,
ont le très grand chagrin de faire part du décès de

M. Maurice ROUX,
pilote des ports Marseille-Fos (e.r.)

survenu le 27 janvier 1997, en son domicile.

1, le Belvédère des 3-Moulins,
chemin des 3-Moulins,
13100 Aix-en-Provence.

– Jean-Claude Roynette,
Sophie, Caroline, Jean-Charles et Didier,
Andrée Jouan,
Claude et Marie-Françoise Jouan,
Daniel et Nadine Jouan,
et leurs enfants,
Renée et Charles Roynette,
Denise et Jacques Roynette,
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Nicole ROYNETTE
née JOUAN,

survenu le 29 janvier 1997.

Selon sa volonté, la crémation aura lieu au cimetière de l'Orme, à Moineaux, le 5 février, à 10 heures.

– M. Paulin Roze,
Mme Chantal Parpex,
Fabien et Nicolas,
M. et Mme Thierry Roze,
Pauline et Louise,
M. et Mme Jean-Philippe Lenoir,
Thibaut, Vincent et Valentin,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Paulin ROZE,
née Josiane CHABASSOL,

le jeudi 30 janvier 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame de Versailles, lundi 3 février, à 10 h 30.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 2 février, disparaissait

Olivier DARCHE.

Il nous manque cruellement. Mais il est vivant dans nos pensées, et le souvenir de sa gaieté, de son éclat, nous accompagne jour après jour.

Vous qui l'avez connu et aimé, gardez-le précieusement dans vos cœurs. Ses amis : Gilles, Marlise, Julia, Anne-Sophie et tous les autres.

– Le 2 février 1967,

Simone GUILLOUX-VERGEZ,
pianiste,
professeur d'anglais
au lycée Littré de Bourges,

nous quittait, à l'âge de quarante-trois ans.

Marie-Françoise, Bertrand et Yves,
ses trois enfants,

évoquent tendrement son souvenir.

Roger VILLEMAIN

nous a quittés il y a quatre ans.

Il vit dans nos cœurs.

Avis de messe

– Barrett Dower,
invite celles et ceux qui ont connu et aimé

Agnès OPPENHEIMER,

décédée subitement il y a un mois, à venir se recueillir lors d'une messe célébrée à son intention, le samedi 8 février 1997, à 11 heures, à Saint-Julien-le-Pauvre, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre, 75005 Paris.

Communications diverses

– *L'homme en guerre au XXe siècle*, débat autour de l'ouvrage de Philippe Masson, paru aux Editions du Rocher, avec Pierre Dabezies et Jean-Louis Dufour, lundi 3 février 1997, à 18 heures, palais abbatial, 5, rue de l'Abbaye, 75006 Paris. Séance publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense.

Les naufragés du « Yoham »

Un bateau surchargé d'immigrés clandestins asiatiques aurait sombré, à l'aube de Noël, au large de la Sicile. Plus de deux cent quatre-vingts « boat-people » auraient disparu. Témoignages de rescapés retenus dans des commissariats grecs

C'EST un bistrot tranquille, aux murs chaulés. Une photo du roi Constantin et des portraits de « Dora », fille de l'ancien premier ministre Mitsotakis, rappellent qu'on est en Grèce, la Grèce profonde des campagnes du Péloponnèse. Tandis que le patron apporte le fromage de brebis, l'homme sort de sa poche deux feuilles de cahier d'écolier, noircies de notes. Des dates, des chiffres, des noms : le condensé d'un long cauchemar, l'histoire d'un mystérieux naufrage, survenu à Noël, au sud de l'Italie. Une Odyssée sordide, qui aurait pu être la sienne, et qui s'est achevée à quelques encablures d'ici.

L'homme est coiffé d'un turban rouge. Il parle d'une voix morne et douce, s'exprimant aussi bien en anglais, en grec, qu'en pendjabi, sa langue natale. De son propre passé d'émigré clandestin, de sa famille restée en Inde, il ne dit presque rien. Agé de trente-sept ans (il en avait vingt-sept quand il a quitté Amritsar), il dirige les prières de la communauté des sikhs. C'est ainsi qu'il est devenu une sorte de notable. Depuis début janvier, il reçoit « *plusieurs fois par semaine* » des coups de téléphone du Pendjab. « *Des familles m'appellent pour me demander des nouvelles de leurs fils*, explique-t-il. *Ici ou là-bas, tout le monde me connaît.* » Le patron du bistrot et ses amis grecs opinent silencieusement du chef.

La communauté locale des Pendjabis est composée, au bas mot, d'une bonne centaine d'hommes, dispersés entre Kranidi et Trizina. S'y ajoutent des Pakistanais et des Sri-Lankais. Tous, ou presque, travaillent au noir comme saisonniers agricoles, à l'image des Marocains, trimardeurs clandestins dans les serres maraîchères du sud de l'Espagne. Pour finir de payer leur « *agent* » – ainsi désignent-ils le « parrain », membre du réseau mafieux qui a organisé leur voyage –, les nouveaux arrivants mettent « *deux ou trois ans* ». Rien d'étonnant, quand on sait qu'un aller simple par avion et bateau coûte entre 5 000 et 8 000 dollars, selon le pays et la ville de départ en Asie du Sud.

Vulnérables puisque clandestins, ces forçats modernes, une fois arrivés à bon port, n'ont pas d'autre choix que de régler leur dette. Dans ce coin du Péloponnèse, l'« *agent* » vient « *une fois par mois* » prélever sa dîme, précise l'homme au turban. Ultime perversion : c'est ce même « *agent* » – un Indien, comme ses « protégés » – qui se charge de faire parvenir le pécule que l'émigré destine à sa famille.

« *La plupart des Indiens qui vivent ici sont en règle* », assure l'homme au turban. Un sourire furtif éclaire sa barbe noire. En règle ? Assis en face de lui, son patron, un solide gaillard au visage tanné par le soleil rit en buvant sa bière. *Omerta*, version grecque. Entre immigrés, on se serre les coudes et tout le monde en profite. Comme en ont sans doute profité certains passagers du *Yoham*, après que le navire fantôme eut jeté l'ancre du côté de Sipia, un coin de mer situé à mi-chemin entre le port de Galatas et celui d'Ermioni. Sur les quelque deux cents étrangers – Indiens, Pakistanais et Sri-Lankais – débarqués cette nuit-là, une bonne soixantaine ont réussi à échapper à la police. C'est par eux que l'homme au turban rouge a appris la mort de son ami « Yanni », comme tout le monde l'appelait. Né au Pendjab lui aussi, il avait longtemps travaillé dans ce coin du Péloponnèse, avant de regagner son Inde natale, il y a deux ou trois ans.

« *On l'avait aidé à payer son avion* », se souvient l'homme au turban. « Yanni » est mort, noyé, à l'aube du 25 décembre, entre Malte et la Sicile, comme tous ses compagnons d'infortune. Si l'on en croit le témoignage des survivants, plus de deux cent quatre-vingts boat-people asiatiques ont disparu ce jour-là, sans laisser la moindre trace. Une tragédie tellement énorme et mystérieuse – ni cadavres ni débris du bateau naufragé n'ont été retrouvés – qu'elle a laissé le monde entier de marbre. Hormis la presse britannique, personne ne s'est vraiment ému. « *En Inde, les journaux en ont parlé un peu* », corrige l'homme au turban, le sourire piteux.

Singh Baldwinder ne connaît pas l'homme au turban, et cela fait des mois qu'il n'a pas lu de journal. Il sait seulement que deux de ses compatriotes, dont un Pendjabi « *très religieux* », sont venus à Nauplie, chef-lieu du Péloponnèse, pour apporter aux prisonniers « *des vêtements, des biscuits et des cartes de téléphone* ». Le jogging vert qu'il porte provient de ces dons. Le jeune Indien, âgé de vingt ans, fait partie des vingt-trois clandestins du *Yoham* détenus au commissariat de Nauplie, une grosse villa moderne à trois étages. Les autres prisonniers ont été répartis dans les principales villes de la région. Interdits de mouvement, ces « assignés à commissariat » ont le droit de téléphoner à leurs familles et de recevoir les journalistes.

Cette situation ne durera pas. Singh Baldwinder le sait bien. Lui et ses compatriotes vont être renvoyés à New Delhi, par avion. Comme seront expulsés leurs compagnons pakistanais et ceux des Sri-Lankais qui n'ont pas eu la présence d'esprit de demander l'asile politique. « *J'ai perdu mes amis, tous mes biens et tous mes espoirs* », résume un villageois pakistanais, le regard brouillé de larmes. Pour les rescapés du *Yoham*, le grand voyage touche à sa fin.

C'est en Turquie, le 5 novembre, que certains l'avaient commencé. Singh Baldwinder était de ceux-là. Il jure ne pas se souvenir du nom du bateau sur lequel il a embarqué, à Adana, avec une centaine d'autres Indiens : « *Le capitaine faisait souvent repeindre le bateau, il en a changé le nom plusieurs fois.* » Les autres ont embarqué en Egypte, à Alexandrie, le 9 décembre. « *Je me voyais déjà à Amsterdam !* », soupire Paransothy, un ancien étudiant en médecine, originaire de la région de Jaffna. Ils sont près de trois cents, comme lui, à s'entasser dans les soutes. Leur navire bat pavillon panaméen et porte un nom plein de promesses : le *Friendship*. Paransothy ignore qu'il est fiché par Interpol.

Singh Baldwinder mélange un peu les dates. Les semaines qu'il a passées en mer lui ont semblé des siècles : « *Le bateau tournait en rond, comme s'il attendait quelque chose. Peut-être que le capitaine voulait brouiller les pistes. Parfois, on rencontrait un autre bateau : des passagers montaient à bord ou s'en allaient.* » Le jeune Indien lui-même changera d'embarcation au moins à deux reprises. Celle sur laquelle il se trouve, début décembre, transporte plus de deux cent soixante-dix passagers – tous originaires d'Asie du Sud. Le 4 décembre, cent quinze d'entre eux sont débarqués en Grèce. Où exactement ? Singh Baldwinder ne le sait pas. Lui et ses compagnons poursuivent leur périple.

> « Pour nous faire descendre plus vite,
> le capitaine hurlait "Go ! Go !"
> en brandissant un petit pistolet.
> Il nous parlait comme à des animaux »

C'est le 12 décembre que tous, ceux partis de Turquie et ceux partis d'Egypte – soit quatre cent soixante-quatre passagers – se retrouvent à bord du *Yoham*, un cargo de 1 500 tonnes battant pavillon hondurien. « *Chaque vingt-quatre heures, on avait droit à une tranche de pain par personne et à une bouteille d'eau, qu'il fallait se partager à six* », raconte Paransothy. Mais chacun se rassure en pensant que la terre est proche.

Au soir du 24 décembre, le capitaine du *Yoham* – identifié par la police comme étant Youcef El Halal, un truand d'origine libanaise, marié à une Grecque – leur annonce qu'ils sont en vue de l'Italie. « *Est-ce qu'on était vraiment entre Malte et la Sicile, comme le capitaine nous l'a dit ? Nous, on l'a cru. On était tellement épuisés. On voulait arriver à terre* », explique Paransothy. Pour ce faire, les négriers ont tout prévu. Un petit bâtiment, que les autorités maltaises soupçonnent d'avoir été volé dans leurs eaux territoriales, apparaît soudain dans la nuit. C'est lui qui doit faire la navette entre le *Yoham* et les côtes de Sicile pour y déposer discrètement sa cargaison humaine.

Le bateau « maltais », une vieille embarcation en bois, longue de « *15 à 18 mètres, pas plus* », n'est pas au mieux de sa forme. Les passagers du *Yoham* n'ont pas le choix. « *Pour nous faire descendre plus vite, le capitaine hurlait " Go ! Go ! " en brandissant un petit pistolet. Il nous parlait comme à des animaux* », raconte un rescapé. Comme son homologue du *Yoham*, le capitaine du rafiot « maltais » – un certain Efthios Zervoudakis, d'origine crétoise, connu de la police et de la justice grecques, celle-ci l'ayant condamné, en 1988, à cinq ans de prison pour trafic de drogue – est pressé d'en finir. Lui aussi vocifère. « *Il était complètement ivre* », ajoute le rescapé, qui se retrouve au fond de la soute, en train d'écoper l'eau qui s'infiltre dans le bateau. « *Au bout de quelques minutes, j'en avais jusqu'à la taille. Le moteur a calé, et je me suis dépêché de monter sur le pont,* poursuit-il. *J'ai vu le capitaine qui criait "Que personne ne bouge !" et appelait le Yoham à l'aide.* ».

IL est environ 5 heures du matin. « *Il faisait encore nuit et on apercevait des lumières, sur la côte* », se souvient Singh Baldwinder. C'est à ce moment-là qu'a lieu la collision. « *On avait fait demi-tour pour se rapprocher du* Yoham. *Les deux bateaux étaient côte à côte. Et puis, soudain, il y a eu un grand choc* », ajoute le jeune Indien. Il pleure. « *J'ai sauté à l'eau et j'ai réussi à agripper une corde. Mon cousin était juste derrière moi. Mais je n'ai rien pu faire. Je l'ai entendu crier. Et puis, ça s'est arrêté. Je l'ai vu s'éloigner et disparaître. Et je n'ai rien pu faire* », répète-t-il, secoué de sanglots. En quelques minutes, le vieux rafiot a entièrement coulé.

Au lieu de porter secours aux naufragés, le *Yoham* – à bord duquel le capitaine du bateau « maltais » a eu le temps de se réfugier – s'éloigne, abandonnant les malheureux à leur sort. Selon le calcul des rescapés, 289 personnes ont péri cette nuit-là, dont 31 Pakistanais, 166 Indiens et 92 Sri-Lankais. Les survivants ont-ils menti, comme on le suggère au ministère grec de la marine marchande, et inventé cette hécatombe pour mieux « *apitoyer* » leurs hôtes ? « *Je suis persuadé que les choses se sont passées exactement comme ils l'ont raconté* », estime le journaliste Panos Sobolos, qui a révélé l'affaire, dès le 4 janvier, dans le quotidien *Ethnos*. Le silence qui a entouré la découverte du drame révèle, selon lui, le « *racisme latent* » de l'opinion internationale : « *Si les passagers du* Yoham *avaient été français, grecs ou italiens, vous imaginez le scandale ? On ne se serait pas contenté d'un petit tour en bateau pour retrouver les corps !* »

EBRANLÉ, comme la police locale, par les témoignages concordants des passagers du *Yoham*, le procureur de Nauplie, Yannis Provataris, a jugé que le dossier contenait « *suffisamment d'éléments* » pour ouvrir, le 7 janvier, une information judiciaire pour « *homicides volontaires répétés* » et « *violation de la loi sur les étrangers* ». A ce jour, seize personnes, toutes en fuite, ont été inculpées – dont les deux capitaines et leurs hommes d'équipage. La diversité des nationalités des prévenus – des Grecs, des Maltais, un Libanais, mais aussi un Russe, un Albanais et des Syriens – est révélatrice de l'ampleur des mafias négrières qui écument aujourd'hui la Méditerranée. En Inde, « *une demi-douzaine de personnes* », liées à cette affaire, ont été arrêtées, nous a confirmé, à Athènes, l'ambassadeur d'Inde, Gurdip Singh Bedi, visiblement préoccupé par l'extension de ces réseaux « *extrêmement bien organisés* ». Ce ne sont pas les rescapés du *Yoham* qui le démentiront.

Quand le cargo jette l'ancre, le 29 décembre, vers 22 heures, sur les côtes du Péloponnèse, un « comité d'accueil » attend les passagers. Ces derniers sont transportés jusqu'à la rive sur « *des barques de pêcheurs* », souligne-t-on de source policière. Arrivés à terre, ils sont pris en charge par cinq hommes, dont trois, « *un Indien et deux Pakistanais* », seront arrêtés par la suite. « *J'étais tellement soulagé d'être à terre, j'en sautais de joie !* », sourit Paransothy, qui se souvient de leur marche sous les orangers, jusqu'à « *une petite maison* », où ils passent la nuit.

« *Quand le jour s'est levé, on nous a fait monter dans un camion* », poursuit le jeune Sri-Lankais. A l'évidence, l'arrivée du *Yoham* a été soigneusement planifiée. « *Les téléphones portables sont accessibles à n'importe quel truand des mers* », commente un policier. Transportés par petits groupes jusqu'à Ermioni, les passagers du cargo négrier sont presque aussitôt repérés et dénoncés. Ce 30 décembre, en fin de matinée, la terrible Odyssée de Singh Baldwinder et de Paransothy s'achevait. Quelques semaines plus tard, au sud de l'Italie, on signalait l'arrestation d'une centaine de migrants, dérivant dans l'Adriatique, victimes d'un probable naufrage, et la découverte de quatre-vingt-deux autres boat-people, entassés dans un petit canot qui tentait d'approcher des côtes.

Catherine Simon
Dessin : Nicolas Vial



LE COURRIER DES LECTEURS

La page du médiateur a été inaugurée le 2 avril 1994 par un article d'André Laurens intitulé « L'échange ». Cet *« échange »* continue, chaque semaine, entre lecteurs et rédacteurs du *Monde*. Mais pour qu'il soit fructueux, chacune des deux parties doit accepter d'entendre les arguments de l'autre et renoncer à imposer ses certitudes, avec une assurance confinant au mépris. Ce reproche a été quelquefois adressé au médiateur. Qu'il lui soit permis, en retour, de se plaindre du ton violent et parfois injurieux de certaines lecteurs. Le dialogue peut être vif, voire polémique, sans être discourtois.

De l'agressivité et du respect mutuel

par Thomas Ferenczi

SANS ALLER jusqu'à demander, comme Verlaine dans un poème célèbre, *« de la douceur, de la douceur, de la douceur »*, on aimerait parfois que les lecteurs expriment leurs critiques avec un peu moins de véhémence et un peu plus de bienveillance. Il est douloureux pour le médiateur de recevoir jour après jour, au rythme des livraisons du courrier et des coups de téléphone, des invectives et des insultes répétées. On comprend qu'elles soulagent leurs auteurs. Ceux-ci comprendront peut-être qu'elles blessent leur destinataire.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

« Vous êtes lamentable et je ne vous salue pas », nous dit par exemple Henri Mencaraglia, de Villeneuve-lès-Avignon, pour clore sa réponse à notre avis intitulé « Pour éviter toute dérive raciste ». Plus direct, Michel Marty, de Paris, est aussi plus grossier : *« Vous n'êtes médiateur de rien,* nous a-t-il écrit après la publication de notre avis sur la diffusion du magazine *Colors, et l'avis du médiateur peut être roulé en un cylindre fin et pourrait être introduit dans la partie anale »*. Jean Autogue, de Romorantin, nous traite aimablement de *« marionnette salariée par* Le Monde *chargée de faire avaler des couleuvres aux contestataires »*. Des correspondants courageusement anonymes nous jugent *« pitoyable »*, *« débile »* ou *« menteur »*.

Il va de soi que, pour nombre de nos lecteurs, les journalistes dont ils ne partagent pas l'opinion sont, au choix, corrompus, incompétents ou de parti pris. Au mieux ils sont considérés comme les agents inconscients d'un système pervers. Ces correspondants coléreux n'imaginent pas que puissent exister entre eux et les rédacteurs qu'ils prennent pour cibles de légitimes différences d'appréciation et que celles-ci soient de nature à susciter un échange d'idées plutôt qu'une bordée d'injures. Les mêmes lecteurs, que n'effraie aucun excès de langage, sont prompts à comparer toute *« désinformation »* repérée dans nos colonnes (c'est ainsi qu'ils appellent en général les informations qui ne leur plaisent pas) aux pratiques en vigueur dans l'Allemagne de Hitler ou dans l'URSS de Staline. Tout ce qui touche au racisme et à l'immigration, en particulier, provoque des réactions enflammées.

Reconnaissons-le, sur la centaine de lettres reçues chaque jour, seule une minorité se distingue par la violence de son langage. Il est vrai aussi que celle-ci est parfois une réponse à la violence qu'ont ressentie les lecteurs lorsque leur journal les a profondément choqués, par exemple en diffusant *Colors*. Leur agressivité est alors à la mesure de l'agression dont ils se sont sentis les victimes. D'une manière plus générale, les lecteurs qui prennent la plume pour écrire à leur journal le font le plus souvent sous le coup de l'indignation : il n'est donc pas surprenant qu'ils s'expriment avec outrance – une outrance qu'il leur arrive de regretter une fois leur émotion apaisée.

Il n'empêche. Si la discussion entre lecteurs et rédacteurs ne peut qu'être bénéfique à la presse, ce dialogue ne peut avoir lieu sans un minimum de respect mutuel. Certes les rédacteurs doivent apprendre à écouter ce que disent leurs lecteurs et montrer qu'ils sont disposés à en tenir compte, ne serait-ce qu'en répondant à leurs lettres : le médiateur s'emploie à les en convaincre. Toutefois les lecteurs pourraient aussi y mettre du leur en acceptant l'idée que les journalistes du *Monde* ne sont ni des falsificateurs ni des irresponsables, mais des hommes et des femmes qui aiment leur métier, n'ignorent pas les questions qu'il suscite et tentent de l'exercer aussi honnêtement et aussi sérieusement que possible. Ils sont même prêts à reconnaître leurs erreurs, à condition qu'on les leur signale avec un peu de civilité.

LE MUSÉE DE LA MUSIQUE

Il est très regrettable que *Le Monde* daté 19-20 janvier ait choisi de se singulariser par un titre aussi dangereusement provocateur (« Les instruments prisonniers du Musée de la musique ») pour rendre compte à ses lecteurs de l'ouverture du Musée de la musique (...). Les deux exemples opposés par Alain Lompech à *« l'emprisonnement »* des instruments de musique, les instruments à corde et les orgues – mais pourquoi pas les pianos, les flûtes, les hautbois ? – sont en fait fort significatifs d'un état d'esprit qui « date », passéiste et conservateur dans le mauvais sens du terme, et en tout cas à l'opposé de ce que doit être la philosophie d'un musée moderne.

Etroitement associés à des manifestations sociales pour l'essentiel développées par le XIXe siècle – les concerts publics avec un certain répertoire et une certaine forme de liturgie –, ces deux types d'instruments sont certes inscrits dans une pratique vivante, à l'inverse de beaucoup d'autres, mais au prix d'une adaptation, responsable d'une destruction irréversible de la mémoire dont ils étaient porteurs. Il n'est pas question de le déplorer, ni de s'en réjouir : ces conceptions sont dépassées. Aucun luthier contemporain n'oserait modifier un violon d'un grand luthier italien du XVIIIe siècle pour l'adapter à l'interprétation du répertoire du XIXe siècle (...). A l'inverse, on ne se permettrait plus de défaire une « restauration » de Cavaillé Coll ou de ramener un Stradivarius modernisé à l'époque romantique, à un état d'origine hypothétique. Ce sont les traces d'une histoire et d'une pratique musicale. (...)

Un grand musée moderne est à la fois un lieu de conservation, de diffusion et d'élaboration des connaissances, en relation avec des publics très différents, allant de l'amateur qui veut devenir éclairé, aux restaurateurs, artisans, chercheurs spécialisés et autres érudits, tout en occupant une place privilégiée au sein d'un réseau complexe de relations avec des laboratoires et des organismes privés à vocations variées (...).

**Daniel Piollet,
Paris**

GÉOGRAPHIQUEMENT CORRECT ?

(...) Dans son édition du 16 janvier, le journal *L'Humanité* (repris par *Le Monde* du 17 janvier) lance une accusation contre un professeur d'histoire-géographie, insinuant que l'un des trois exercices sur lesquels il faisait réfléchir ses élèves lors d'un contrôle pouvait les amener à tenir des propos xénophobes. Précisons que l'exercice était extrait d'un manuel scolaire édité chez Magnard en 1988.

Il s'appuyait sur un tableau composé de chiffres réels et comportait deux questions : en premier lieu, les élèves étaient invités à comparer la composition de familles françaises et algériennes ; et, dans un deuxième temps, à analyser les conséquences de cette situation si elle perdurait. (...)

La majorité de la classe où a eu lieu ce contrôle de géographie affirme se désolidariser de tous les articles parus dans la presse. En outre, cette majorité estime que parler de l'immigration ne pourra que l'aider à mieux cerner les composantes de la nation française et à en tirer le florilège culturel et social pour une meilleure gestion de l'avenir. Cette atteinte à la liberté de pensée et d'expression ne doit pas rester sans réaction, car, en faisant de l'immigration un sujet tabou, il risque de s'instaurer un climat malsain. Alors, dérapage du professeur ou dérapage des médias ?

**Aurélie de Place,
Paris**

RADIOACTIVITÉ

D'une part, l'étude épidémiologique de D. Pobel et J.-F. Viel met en évidence une augmentation du risque de contracter une leucémie à proximité du centre de retraitement de déchets nucléaires de la Hague, phénomène aussi relevé autour de plusieurs centrales nucléaires en Grande-Bretagne (*British Medical Journal* des 11 et 25 janvier).

D'autre part, le conseil scientifique de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) estime qu'il n'y a pas de corrélation possible entre la radioactivité autour des installations nucléaires et les cas de leucémie : la radioactivité des effluents de la Hague est négligeable, la radioactivité artificielle ne dépassant pas 3 % de la radioactivité naturelle dans la région (*Le Monde* du 25 janvier). Sur fond de polémique, l'OPRI déclare les résultats de J.-F. Viel non plausibles. Les deux thèses en présence sont généralement considérées comme contradictoires, et les travaux complémentaires sont appelés à trancher.

On ne peut pourtant pas exclure a priori que, conjointement, les deux études soient scientifiquement fondées. N'oublions pas que la réalité excède les représentations que l'on s'en fait, que toute modélisation scientifique garde un caractère partiel, et que, aujourd'hui comme hier, il est des phénomènes physiques qui ne s'expriment pas (encore) dans le langage des physiciens. La concomitance des deux thèses prouverait (seulement) que certaines pratiques nucléaires à incidence pathologique ne sont pas lisibles sur les taux de radioactivité tels qu'on sait les mesurer. En d'autres termes, que les manipulations nucléaires mettent en œuvre des processus dommageables non observables à l'aune des théories de la physique nucléaire contemporaine.

**Bruno Pinçon,
Echiré (Deux-Sèvres)**

RETRAITES

Le débat sur les retraites complémentaires et les fonds de pension, ainsi que les déclarations des opposants à ce système me sidèrent. En Belgique, depuis plus de cinquante ans, les retraites complémentaires, dans le secteur privé, reposent sur des fonds de pension et des assurances de groupes. Ils sont alimentés par des cotisations des patrons et des salariés. Lors de sa mise à la retraite, le salarié a le choix entre un capital et une rente.

Ce système ne soulève aucun problème et n'a pas eu pour effet de dynamiter l'assurance légale, basée sur la solidarité. A ma connaissance, les retraites légales ne sont pas, en Belgique, inférieures à ce qu'elles sont en France. Personne, en France, ne cite cette expérience de plus d'un demi-siècle. Il est vrai que la Belgique est un pays sous-développé sur le plan social ! De plus, nous avons la réputation de ne pas être fort malins !

**Fernand Gilbert,
Bruxelles**

Introuvable identité urbaine

Suite de la première page

Pour certains, ce chef-lieu de département ressemble à Marseille... et se comporte comme Nice. Il oscille en permanence entre une vocation azuréenne et un tropisme industriel. Pour d'autres, Toulon est toujours le parent pauvre des grandes décisions concernant l'ensemble Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont elle est pourtant la troisième ville.

D'autres encore affirment qu'elle a toujours manqué d'une classe politique. Ils en veulent pour preuve que ses maires marquants, Marius Escartefigue, Maurice Arreckx ou Jean-Marie Le Chevallier n'en sont pas originaires. Autre indice, moins anecdotique qu'il n'y paraît, de ce manque de reconnaissance : la captation de Raimu, natif de Toulon, par la légende marseillaise.

Une certitude : le destin de cette ville arsenal et base marine majeure dépend de décisions qui ne sont pas prises chez elle. Le devenir de son port militaire – et donc son avenir puisque l'Arsenal est, de très loin, le principal employeur de la ville – se décide depuis toujours à Paris. Le nombre et la qualité de ses marins et des bateaux dépend des conseils de défense tenus à l'Elysée, comme la construction du port militaire avait été jadis décidée par Vauban.

Il y a donc identité et identité. Vitrolles, passée de 12 000 à 39 000 habitants en deux décennies, se cherche et ressemble à Marignane, qui a connu le même genre d'explosion. Mais Vitrolles ressemble aussi à Toulon : ses élites, auparavant impuissantes, se sont révélées incapables – paralysées, entre autres, par la corruption – d'inventer une modernité à leur cité.

Quand on questionne les acteurs de la vie vitrollaise sur leur bourgeoisie locale, ils ouvrent des yeux ronds. Au vrai, cette bourgeoisie n'existe pas en termes économiques, puisque tous ceux qui décident en ces matières sont de lointains administrateurs de grands groupes industriels ou commerciaux. Quant aux employeurs locaux de la zone industrielle, ils sont souvent dans le même cas, à moins qu'ils ne soient que les gérants d'établissements dont le siège et une part importante du personnel sont installés à Marseille ou plus loin encore. La situation de Vitrolles ressemble à celle de Marignane, avec son aéroport et la firme Eurocopter. Elle rappelle aussi, sur ce terrain des pouvoirs de décision et de la façon dont les élites ont ou non en main le sort de leur cité, la réalité toulonnaise, ville dont la géographie physique et urbaine est bien éloignée de la sienne.

« CAPITAL APATRIDE »

Une ville manque-t-elle d'identité quand sa bourgeoisie locale ou ses élites sociales sont inexistantes ou impuissantes ? Si une telle affirmation est risquée, elle entre en tout cas en écho avec le discours contre les élites et violemment antibourgeois tenu par le Front national. Stigmatiser le *« capital apatride »*, thème devenu central dans les déclarations publiques ou les propos de marchés du FN, c'est une façon de dire que le sort des habitants et de la cité est décidé ailleurs et que c'en est assez.

Du reste, le personnel politique nouveau que le Front national propose comme élus aux citoyens fait souvent tout pour incarner ce rejet des façons de parler, de se vêtir, de penser des élites économiques ou politiques qui représentent et gouvernent ordinairement les villes, les départements ou les régions. Ceux qui postulent au nom du FN à la direction des collectivités locales marquent bien leur distinction par des comportements très différents des élus traditionnels : paroles crues, rejet brutal de tout ce qui rappelle le comportement réel ou supposé des élites sortantes. On traite ici l'adversaire de *« salopard »*. On méprise ouvertement les attitudes et la culture de ceux – tous ceux – qui disposent d'une parcelle de pouvoir.

Tel est donc l'un des cas de figure qui favorisent installation et développement de la force du Front national : la défection de la bourgeoisie locale en termes de décisions économiques ou d'influence sur les grandes orientations qui concernent le destin des villes. Il en va de même quand les élites politiques du mouvement social ou du mouvement ouvrier ont été impuissantes à décider du destin des habitants qu'elles étaient censées conduire ou à les protéger des crises. La force crue d'une politique alternative radicale reste alors une façon de rechercher cette fameuse identité introuvable. A Vitrolles, à Toulon et ailleurs.

Michel Samson

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http//www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Fragile Pakistan

DUEL de belles-sœurs. Déchirements « dynastiques ». Tragédie familiale. L'histoire tourmentée des Bhutto n'en finit pas de défrayer la chronique au Pakistan. Comme ailleurs en Asie du Sud – les Gandhi en Inde ou les Bandaranaïke au Sri Lanka –, le sort d'une famille, ses orgueils mégalomaniaques et ses querelles d'héritage accaparent l'attention. Au Pakistan, la « saga » vient de prendre un tour pathétique à la veille des élections législatives du 3 février.

Destituée il y a trois mois du poste de premier ministre, Benazir Bhutto bat la campagne pour reconquérir sa gloire perdue. Elle revendique l'héritage de son père, Zulfikar Ali Bhutto, pendu en 1979 par les militaires. En face d'elle, contre elle, se dresse sa propre belle-sœur, Ghinva, de souche libanaise. Celle-ci se réclame de la mémoire de son mari, tué par la police de... Benazir. Déjà éprouvée par les coups du sort – un autre frère est mort empoisonné –, la dynastie Bhutto se déchire ainsi dans une macabre hystérie. Et comme pour épicer davantage la compétition, un trouble-fête au profil romanesque vient de surgir sur l'estrade : Imran Khan, gloire nationale du cricket, qui cumule les accointances avec la jet-set anglo-saxone – il est le gendre du magnat franco-britannique Jimmy Goldsmith – et avec les milieux islamistes.

Ce théâtre pourrait être tragicomique si le Pakistan n'était un pays quasi sinistré. Accablé par le sous-développement, bridé par la caste des féodaux et la nomenclature militaire, miné par la corruption, ensanglanté par les heurts intercommunautaires – à Karachi, notamment –, le pays mérite mieux que ces chamailleries stériles. Qu'il s'agisse du Parti du peuple pakistanais (PPP) de Benazir Bhutto ou de la Ligue musulmane de Nawaz Sharif – le favori du scrutin –, le bilan de la classe politique est calamiteux. Depuis sa naissance en 1947, ce *« pays des purs »* qui devait être le havre des musulmans de l'Empire britannique des Indes a échoué à se forger une identité nationale. Les clivages ethniques – entre Penjabis, Sindhis, Baloutches et Pathans – et religieux – entre chiites et sunnites – ont des effets délétères sur le moral d'un pays qui n'a jamais su se définir que négativement, c'est-à-dire contre l'ennemi héréditaire indien. A sa manière, le Pakistan illustre l'échec d'un nationalisme fondé sur la seule religion.

La situation est à ce point critique que les tenants de la démocratie parlementaire se trouvent sur la défensive. Une double tentation menace aujourd'hui le pays. La première est celle d'une solution militaire qui scellerait l'échec de la démocratisation engagée en 1986. La seconde est celle du recours islamiste, qui, lui, sonnerait le glas de la timide modernisation de la société civile. Il est impératif que les dirigeants pakistanais se ressaisissent afin de conjurer ce double péril.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Voyage royal

C'EST sans grande cérémonie que le roi et la reine d'Angleterre ont quitté Londres pour un voyage de deux mois en Afrique. Le froid extrêmement vif qui sévit actuellement les avait empêchés d'emprunter les carrosses prévus ; c'est pourquoi ils quittèrent Buckingham Palace en voiture.

Après avoir été acclamés par la foule qui se pressait le long du Mall et de White Hall, le roi et la reine arrivèrent, en compagnie des deux princesses, à la gare de Waterloo où ils furent salués par les membres de la famille royale, le premier ministre et différentes personnalités. Le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur du Brésil, offrit à la reine un bouquet d'orchidées roses. Le chef de gare portait des gants et un haut de forme. Sourires, baisers, mouchoirs, coup de sifflet, et le train partit vers Portsmouth.

Dans le vieux port de guerre, la famille royale reçut un accueil enthousiaste de la part des dockers. Tandis qu'un orchestre de la marine jouait l'hymne national, leurs majestés et leurs filles montèrent à bord du cuirassé *Vanguard*. Le navire, dont le pont a dû être balayé par une centaine de marins en raison de la tempête de neige qui a duré toute la nuit, a quitté Portsmouth ce matin.

Malgré la neige qui tombait, les souverains et les deux princesses avaient pris place sur la coupole d'une tourelle et saluaient la foule rassemblée sur les quais, qui acclamait longuement et chaleureusement la famille royale.

Escorté par trois remorqueurs, le plus beau bâtiment de la marine royale britannique est sorti lentement du port et, quelques minutes plus tard, il a disparu dans la légère brume matinale.

(2-3 février 1947.)

Les crimes indicibles de l'Unité 731

De 1938 à 1945, les Japonais se sont livrés, en Chine occupée, à des expériences bactériologiques sur des cobayes humains. Notre envoyé spécial a enquêté en Mandchourie sur ces atrocités restées impunies. Couvert par Washington, Tokyo renâcle toujours à reconnaître les faits

COMME l'herbe repousse sur une terre ravagée, la ville a englobé les ruines parmi les immeubles. Des pans de mur, quelques bâtiments éventrés, la cheminée d'un incinérateur se dressent çà et là sur les 6 kilomètres carrés de ce qui aurait pu être une base militaire comme une autre. Sur la voie ferrée transitent aujourd'hui des marchandises... Fang Zhen Yu se souvient. C'était en 1941. Il avait dix-neuf ans et il était manutentionnaire au camp. Puni, il avait été enfermé dans une cellule, d'où il voyait les trains. « *Un convoi de wagons de marchandises est arrivé. Il en sortit des hommes les mains liées. Ils étaient plus d'une centaine. Certains avaient des cheveux blonds. Nous étions un millier d'employés chinois de ce que nous pensions être un "centre de purification des eaux". Nous devions transporter beaucoup de nourriture au "laboratoire". Parfois, en provenaient des cris déchirants. Un jour, en plein hiver, j'ai vu un homme nu attaché à un poteau arrosé à la lance : l'eau gelait instantanément sur son corps qui semblait vitrifié...* »

C'est moins sur les champs de bataille que là, à Pingfang, à une vingtaine de kilomètres au sud de Harbin, au cœur de la Mandchourie, que furent commis les crimes les plus atroces de la « guerre de la Grande Asie » : l'Unité 731 y procéda, sur une grande échelle, à des expériences biologiques et à des vivisections sur des cobayes humains (prisonniers chinois, coréens ou russes et, peut-être, britanniques et néerlandais) afin de doter le Japon d'armes bactériologiques. Au bas mot, trois mille victimes (hommes, femmes et enfants) disparurent dans les incinérateurs de ce « camp de la mort » nippon.

Dans le petit musée de Pingfang, ouvert en 1982, une maquette rappelle ce que fut l'immense complexe (70 bâtiments) de l'Unité 731. Derrière le long édifice à deux étages de l'administration, il y avait un quadrilatère formé par la prison et les « laboratoires ». Les portes des cellules étaient équipées d'un guichet par lequel les prisonniers passaient le bras pour recevoir des injections. Les cellules étaient propres et les « cobayes », dont le nombre pouvait atteindre un millier, étaient bien traités... afin que les expériences dont ils étaient l'objet soient probantes. Les logements pour les trois mille Japonais (médecins, laborantins, infirmières, militaires) étaient flanqués d'une école et d'un sanctuaire shintoïque.

Le musée présente des scènes de vivisection avec des mannequins grandeur nature, des photos de prisonniers hagards et des répliques des bombes porteuses de bactéries de maladies infectieuses qui étaient lâchées sur des régions isolées, telles que Anda, à une centaine de kilomètres de Pingfang, où des prisonniers-cobayes étaient attachés à des piquets.

Les médecins observaient l'évolution de l'infection sur les victimes auxquelles ils avaient inoculé la typhoïde, la dysenterie, le tétanos ou la tuberculose, et pratiquaient leur dissection alors qu'elles étaient encore vivantes. Les Japonais appelaient ces cobayes humains des « bûches » (*maruta*). Expression qui aurait pour origine une lugubre plaisanterie : ayant dit aux habitants de Pingfang qu'ils construisaient une scierie, un membre de l'Unité aurait ajouté en aparté : « *Et les hommes sont les bûches.* » L'incinération des victimes, pratiquement vidées de leurs viscères, était d'ailleurs rapide, commente un ex-membre de l'Unité cité par Hal Gold dans *Unit 731, testimony*.

L'histoire de l'Unité 731 est l'une des pages les plus sombres de l'expansionnisme nippon – et l'une des plus obscures aujourd'hui encore. Tokyo n'a toujours pas fait la lumière sur cette sinistre entreprise. Cela en dépit des recherches d'historiens japonais et américains, des preuves apportées par les Chinois, preuves étayées désormais des témoignages de membres de l'Unité 731 qui, pris de remords au soir de leur vie, racontent les atrocités commises à Pingfang. En 1982, le ministère de la santé reconnut que l'Unité 731 a bien existé, mais non la réalité des expérimentations, faisant valoir l'insuffisance de preuves.

Après la guerre, les membres de l'Unité 731 ne furent pas inquiétés. Certains entamèrent même une brillante carrière...

Tokyo a fini par admettre certains des crimes de l'armée impériale (massacre de Nankin ou « femmes du réconfort » contraintes à se prostituer pour la soldatesque nippone), mais l'Unité 731 reste une réalité indicible. La responsabilité des Japonais n'est pas seule en cause. Soucieux de soustraire aux Soviétiques les conclusions des expérimentations de la sinistre unité, les Américains furent à l'origine de ce complot du silence : aucun des responsables de l'Unité 731 ne fut inquiété par les forces d'occupation, et le tribunal de Tokyo, pendant de celui de Nuremberg qui jugea les criminels de guerre, les ignora.

L'Unité 731 partage avec les médecins nazis un triste privilège : rarement l'homme alla aussi loin dans la négation systématique de l'autre en réduisant sa vie à de la chair à scalpel. Cette barbarie s'explique par l'attention que le Japon portait à l'hygiène des armées, un souci détourné de sa finalité, et par la personnalité du général commandant de l'Unité 731, le médecin Shiro Ishii, qui planifia l'horreur.

Tokyo s'était rapidement persuadé que la force physique valait autant que la force des armes pour remporter une bataille. Au début du XX[e] siècle, c'était le pays le plus avancé du monde en matière de santé des armées. Ce sont des chercheurs nippons qui découvrirent les causes du béribéri et de la dysenterie. Diplômé en bactériologie de l'université impériale de Kyoto, Shiro Ishii allait faire de la maladie, « *ennemi silencieux* » des armées, un « *allié silencieux* », selon l'expression de Hal Gold. A la suite d'un voyage en Europe, où il étudia les armes chimiques utilisées pendant la première guerre mondiale, il persuada ses chefs de la nécessité pour le Japon de se doter d'un arsenal bactériologique, bien que Tokyo fût signataire de la convention de Genève de 1925 bannissant les armes chimiques.

En 1932, alors que le Japon commençait en Chine une guerre qui le conduira à Pearl Harbor, Ishii prenait la tête d'un « laboratoire de recherches sur la prévention des épidémies » qui, en réalité, était chargé d'étudier les armes bactériologiques. Le Japon se sentait menacé par les Soviétiques, supérieurs en nombre, dont il craignait une attaque, et c'est du côté d'Harbin, non loin de la frontière avec l'URSS, qu'Ishii s'installa : d'abord à Beiyinhe, où fut construit un gigantesque bunker-laboratoire (la « Forteresse »), qui pouvait recevoir 600 prisonniers-cobayes. En 1936, à la suite d'une évasion compromettant le secret de l'opération, l'Unité s'installa à Pingfang, où elle poursuivit ses expérimentations sur une plus grande échelle avec un budget quasi illimité.

Secrètes, ses expérimentations l'étaient jusqu'à un certain point : c'est la *kanpeitai*, police militaire, qui alimentait celle-ci en cobayes humains ; en outre, l'Unité employait des médecins civils, et elle était en étroites relations avec des hôpitaux au Japon, auxquels étaient communiquées les conclusions des expériences. « *Le monde médical japonais savait parfaitement comment celles-ci avaient été obtenues* », estime Keiichi Tsuneishi, historien des sciences et expert de l'histoire de l'Unité 731. Il y avait un trafic aérien constant entre Pingfang et Tokyo : arrivaient de Chine des bocaux de spécimens (organes et membres) étudiés à l'Ecole de santé militaire de l'armée, tandis que partaient du Japon des dizaines de milliers de rats destinés à servir d'agents de contamination. Plusieurs « lâchers de rats » eurent lieu en Chine à partir de 1937.

Deux jours avant la capitulation du Japon, le 15 août 1945, alors que les troupes soviétiques avançaient vers Harbin, l'Unité 731 se saborda. Afin de faire disparaître les traces des activités qui y étaient menées, les installations furent dynamitées. « *On entendit une série d'explosions, puis des Japonais portant des uniformes aux galons arrachés partirent à pied en direction de Harbin* », se souvient aujourd'hui Fang Zhen Yu. Auparavant, les 400 derniers prisonniers avaient été exécutés par des injections d'acide prussique, puis incinérés.

Ishii retourna à Tokyo par avion, emportant avec lui rapports et films sur ses expériences. Il resta caché jusqu'à ce que l'un de ses « lieutenants », Ryoichi Naito, eut obtenu des Américains l'immunité pour son chef et les membres de son « unité » en échange des informations en sa possession. Seuls douze membres de l'Unité 731 seront jugés par les Soviétiques à Khabarovsk en 1949. Un procès que les Américains qualifièrent de « *propagande* ».

Non seulement les membres de l'Unité 731 ne furent pas inquiétés (Ishii mourra dans son lit en 1959), mais encore ils reçurent des allocations à vie (sans doute de l'armée américaine). Certains firent de brillantes carrières : Naito, bras droit de Ishii, Masuji Kitano, spécialiste des engelures, qui prit la tête de l'Unité 731 à partir de 1942, et Hideo Futagi, chef de l'équipe de vivisection, fondèrent en 1951 Midori Juji, une firme pharmaceutique qui fit fortune en fournissant en sang l'armée américaine combattant en Corée et qui est depuis 1995 au centre du scandale de la contamination des hémophiles par le virus du sida.

Hideo Tanaka, chef de l'équipe de recherche sur la peste, devint, lui, président de l'université de médecine d'Osaka ; d'autres gravirent les échelons de la fonction publique au ministère de la santé. En 1994 a été publiée au Japon une liste de deux mille ex-membres de l'Unité 731.

Longtemps les Japonais ignorèrent l'existence de celle-ci. Fut-ce le cas de l'empereur Hirohito ? La création de l'Unité porte le sceau impérial et, selon l'historien Tsuneishi, il est probable qu'il eut connaissance de ses activités, ne serait-ce que par l'entremise des princes Mikasa et Takeda, qui visitèrent le complexe de Pingfang. Ce n'est qu'en 1981, avec le livre-enquête de Seiji Morimura, *Unité 731* (éditions du Rocher), qu'un large public eut connaissance des sinistres menées d'Ishii et son équipe.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la reddition du Japon, un mouvement d'opinion s'est fait jour dans l'archipel pour que le voile soit levé. En 1993-1994, une exposition itinérante sur l'Unité 731, qui attira plus de 200 000 personnes, a encouragé les témoignages de ceux qui participèrent à ces atrocités. « *La lumière ne sera faite que le jour où le monde de la médecine japonais acceptera de reconnaître les crimes auxquels il a participé* », écrit Keichi Tsuneishi dans son dernier ouvrage, *Les Crimes organisés des médecins*, et que Washington aura admis les avoir couverts pour des raisons de « haute politique ».

Philippe Pons à Pingfang (Mandchourie)

SHIMOZATO/MORIMURA

SEICHI MORIMURA/ED. HEIBONSHA

HARUMI ISHII



Ci-dessus : la dernière photo du général-médecin Shiro Ishii, commandant de l'Unité 731, en 1946. En haut : vue aérienne du camp de Pingfang. Ci-contre : en hiver, les cadavres des « cobayes » étaient si durcis par le froid que leurs tortionnaires utilisaient des marteaux pour les disséquer.

Chronologie

- **1892.** Naissance, dans une famille de riches propriétaires terriens de la région de Tokyo, de Shiro Ishii, qui dirigea l'Unité 731.
- **Septembre 1931.** « Incident de Moukden » : un attentat sur la voie ferrée du sud de la Mandchourie est perpétré par des agents japonais. Cet épisode sert de prétexte à la création par le Japon de l'Etat fantoche de Mandchoukouo.
- **1932.** Shiro Ishii prend la tête du laboratoire militaire « *sur la prévention des épidémies et la purification de l'eau* » et est envoyé en Mandchourie pour établir une « *unité de recherche* ».
- **1933.** Le Japon quitte la Société des nations.
- **1936-1938.** Shiro Ishii déplace ses installations à Pingfang.
- **1941.** Le complexe de recherches de Pingfang prend le nom d'Unité 731. Des sous-unités sont créées en Chine et à Singapour.
- **10-13 août 1945.** A la suite de l'entrée en guerre de l'URSS (8 août), les installations de Pingfang sont détruites, et 400 prisonniers sont exécutés.
- **Janvier 1946.** Assuré de l'immunité, Shiro Ishii sort de la clandestinité et fournit ses rapports aux Américains.
- **1981.** Publication du livre-enquête de Seichi Morimura qui révèle les activités de l'Unité 731 à un large public.
- **Juin 1989.** Découverte de grandes quantités d'ossements sur le site de l'ancienne école de médecine de l'armée à Tokyo. Aucune enquête n'est menée pour connaître leur origine.
- **1993-1994.** Exposition itinérante sur l'Unité 731 et multiplication des témoignages de ses anciens membres.
- **4 décembre 1996.** Le département de la justice américain interdit l'entrée aux Etats-Unis à seize Japonais ayant appartenu à l'Unité 731 et accusés de crimes de guerre.

Le « pacte avec le diable » des Américains

POURQUOI maintenant, plus de cinquante ans après les faits ? Pourquoi choisir de diriger les projecteurs sur une page d'histoire qui réveille la mémoire de la « raison d'Etat » américaine ? C'est en effet en son nom qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale les Etats-Unis ont secrètement passé un accord permettant à des responsables japonais de crimes contre l'humanité d'échapper à la justice. Du coup, le gouvernement de Tokyo n'a pas compris à quelle logique obéissait le département américain de la justice en annonçant, le 4 décembre 1996, que seize Japonais étaient dorénavant inscrits sur la *watch list*, ce qui leur interdit l'entrée aux Etats-Unis.

Plus de 60 000 personnes ont ainsi été placées en « surveillance » par l'administration américaine, depuis que le Bureau des enquêtes spéciales (OSI) a été créé, en 1979, afin de refouler les étrangers soupçonnés de crimes de guerre sous l'autorité de l'Allemagne nazie. Si des Japonais ont rejoint cette liste d'infamie, c'est pour une double raison : certains sont accusés d'avoir organisé l'opération ayant consisté à obliger des milliers de jeunes femmes à se prostituer dans les bordels militaires de l'armée impériale, et les autres commandaient l'Unité 731.

Jusqu'ici, le gouvernement américain s'était soigneusement tenu à l'écart de ces controverses. En 1947, alors que le tribunal de Nuremberg jugeait les criminels nazis, un pacte secret a été conclu entre les responsables américains et le général Shiro Ishii, chef de l'Unité 731, lui garantissant l'impunité et le secret sur les atrocités commises en échange des résultats des expériences pratiquées sur quelque trois mille prisonniers, surtout russes et chinois.

L'enjeu ? Notamment, une « inestimable » compilation des effets des armes biologiques sur les êtres humains, les animaux et les récoltes. La justification ? Il s'agissait d'éviter que de telles informations ne « *tombent dans les mains des Soviétiques* ».

PAS D'ÉTATS D'ÂME

A l'époque, cette opération ultrasecrète qui illustrait déjà l'esprit de la guerre froide a fait l'objet de nombreux mémorandums officiels, obtenus par l'historien Sheldon Harris. Les données japonaises, souligne l'un d'eux, en date du 1[er] août 1947, sont « *la seule source d'information connue, provenant d'expériences scientifiquement contrôlées, montrant les effets directs de la guerre biologique sur l'homme* ». Une autre note, adressée au général Douglas MacArthur, précise que l'accord passé avec « *Ishii et ses associés* » revient, pour le gouvernement américain, à accepter qu'aucune des personnes mêlées aux « *activités de guerre biologique pour lesquelles des crimes de guerre ont été commis* » ne soit poursuivie. Et le mémorandum de conclure : « *Puisque l'URSS ne possède qu'une faible partie de ces informations techniques et que tout procès pour "crime de guerre" révélera ces données à tous les pays, nous considérons qu'une telle publicité doit être évitée dans l'intérêt de la défense et de la sécurité des Etats-Unis.* »

L'auteur anonyme d'une autre note, tardivement conscient de la différence de traitement entre criminels de guerre nazis et japonais, souligne que, si ces négociations avec les chefs de l'Unité 731 devaient être révélées, « ce gouvernement pourrait, à une date ultérieure, être sérieusement embarrassé ». Plus d'un demi-siècle plus tard, l'administration américaine n'a pas d'états d'âme. Le département de la justice s'est borné à expliquer que le gouvernement américain « *se souvient des victimes et de leurs souffrances* », et veut éviter que de tels actes puissent se reproduire à l'avenir.

Quant au département d'Etat, il s'est étonné de la surprise manifestée à Tokyo, dans la mesure où Washington a « *amplement* » prévenu le gouvernement nippon. Qui était au courant depuis bien longtemps du « pacte avec le diable » conclu par les Etats-Unis : en 1988, un porte-parole de l'armée américaine avait précisé que les documents provenant des expériences du « *docteur Ishii* » avaient été renvoyés au Japon, au début des années 50.

Laurent Zecchini à Washington

Unité 731

TRANSPORT AÉRIEN Les profits retrouvés des compagnies aériennes américaines attisent les revendications salariales de leurs pilotes. Ceux-ci avaient, en effet, consenti d'importants sacrifices au début des années 90, quand les résultats de leurs employeurs étaient au plus bas. ● CE RETOUR AUX BÉNÉFICES s'explique par l'augmentation du nombre des passagers et par un resserrement général des coûts. ● LE PRIX DU PÉTROLE a, par contre, augmenté, offrant un argument aux compagnies face aux revendications salariales. Toutes s'apprêtent néanmoins à renégocier les contrats de travail de leurs employés. ● POUR LES CONSTRUCTEURS Boeing et Airbus, l'enjeu des discussions avec les pilotes est d'importance. Les commandes géantes dont ils viennent de bénéficier sont en effet contractuellement liées à la réussite des négociations et à la réorganisation du travail.

Les pilotes des compagnies américaines veulent bénéficier du retour des profits

Sa restructuration en grande partie achevée, le secteur aérien gagne à nouveau de l'argent aux États-Unis. Après des années de disette, l'heure est donc aux négociations salariales. Et l'issue des discussions pourrait faire école dans le pays

LES PROFITS records des compagnies aériennes américaines relancent les pressions salariales. La hausse du coût du travail a été de 3,1 % en 1996, contre 2,6 % en 1995. Le premier facteur en a été l'augmentation des salaires, qui ont gagné 3,3 %, le rythme le plus élevé depuis 1991. Aux Etats-Unis, l'année en cours sera celle des revendications salariales, et l'un des secteurs les plus en pointe pour les salariés à la recherche d'une meilleure part du gâteau est le transport aérien.

La crise financière que traversait ce secteur au début de la décennie est loin. Mis à part TWA, pénalisée par les effets de la catastrophe de l'été dernier, et Delta Airlines, qui n'a pas achevé sa restructuration, toutes les compagnies aériennes américaines ont vu leur bénéfice vivement progresser.

Première explication, la hausse continue du nombre de passagers : le taux de remplissage d'United Airlines est passé de 70,5 % à 71,7 % entre 1995 et 1996, celui d'American Airlines de 66,3 % à 68,5 %, celui de Delta Airlines de 65,4 % à 70,3 %, celui de Northwest Airlines de 68,4 % à 70 %, et celui de Continental Airlines de 65,1 % à 65,8 %. La demande a aussi fait monter les prix. Selon l'American Express Business Airfare Index, les tarifs des billets en classe affaires ont, en moyenne, progressé de 9 % aux Etats-Unis en 1996.

Second facteur positif : le resserrement des dépenses. Ainsi, le coût unitaire (par siège disponible et par mile) de Continental Airlines n'a augmenté que de 4,9 % quand son chiffre d'affaires unitaire (par siège disponible et par mile) a enregistré une hausse de 8,6 %.

Des profits records

	CHIFFRE D'AFFAIRES en milliards de dollars	95/96	RÉSULTAT NET en millions de dollars	95/96
1 AMERICAN AIRLINES	17,7	+5%	1 016	+527%
2 UNITED AIRLINES	16,4	+9,5%	533	+52,7%
3 DELTA AIRLINES	12,9	+5,7%	248	-51,4%
4 NORTHWEST AIRLINES	9,9	+8,8%	573	+45,8%
5 US AIR	8,1	+8,9%	175	+414,4%
6 CONTINENTAL AIRLINES	6,4	+9,2%	319	+42,4%
7 SOUTHWEST AIRLINES	3,4	+18,5%	207	+13,1%

Sources : Compagnies aériennes

HAUSSE DU PÉTROLE

Ces profits poussent les salariés, et notamment les pilotes, à réclamer des hausses en rappelant les lourds sacrifices – baisse des salaires, augmentation du temps de travail… – consentis au début des années 90. Toutes les compagnies américaines vont devoir renégocier les contrats de travail de leurs pilotes cette année, à l'exception de Delta et Southwest Airlines, qui s'en sont chargées en 1996. Certaines ont déjà commencé, et rencontrent de sérieuses difficultés.

Le pétrole sert d'argument aux directions pour modérer les revendications. Le prix du kérosène a augmenté d'environ 25 % au quatrième trimestre. Plusieurs compagnies, comme United, American ou Delta Airlines, ont compensé ce surcoût par un trafic accru, des tarifs plus élevés et de nouvelles économies. Mais d'autres n'ont pu faire face et ont vu leurs bénéfices s'effondrer au dernier trimestre 1996 : – 46 % pour Northwest Airlines, dont les frais de maintenance se sont aggravés ; – 35 % pour Southwest, qui a consenti de nouvelles dépenses pour accroître son réseau vers le nord-est des Etats-Unis tout en baissant ses prix compte tenu de la forte concurrence des autres compagnies à bas coût. USAir a vu son profit chuter de 84 % sur les trois derniers mois de l'année : la compagnie a engagé des dépenses exceptionnelles liées aux plans d'intéressement des employés.

MENACE DE GRÈVE

L'argument pétrolier semble sans effet. Les pilotes d'American Airlines, pourtant les mieux payés, ont massivement rejeté les propositions de la direction, le 8 janvier, d'un gain de 5 % sur quatre ans, soit moins que l'inflation attendue sur la période. Ils réclament 11 % sur quatre ans. Surtout, ils exigent deux fois plus de stock-options que ce que leur propose la direction. Les négociations doivent reprendre le 10 février, mais, si le 15 février aucun accord n'a été trouvé, la direction est en droit d'imposer ses volontés. Les pilotes brandissent la menace d'une grève, arguant qu'elle coûterait 50 millions de dollars par jour à la compagnie.

Le 16 janvier, 80 % des pilotes d'United Airlines ont, de la même manière, refusé les propositions de la direction, à savoir une augmentation de 10 % de leur rémunération sur quatre ans. Les pilotes avaient consenti, en 1994, à baisser leurs salaires de 15,7 % en échange d'une participation au capital de leur compagnie (les salariés détiennent depuis 55 %). Les actions qu'ils se sont vu attribuer à l'époque ont presque triplé : chaque pilote a engrangé un pactole de 137 000 dollars. Mais ces titres ne sont pas cessibles avant la retraite. United Airlines expérimente aujourd'hui les limites de l'actionnariat salarié.

Chez Northwest, USAir et Continental, les pilotes avaient également accepté de faire des concessions salariales en échange d'actions de la compagnie. Les négociations s'annoncent, là aussi, difficiles. Chez USAir, qui n'est pas sortie des difficultés, la direction propose une baisse des salaires de 12,5 %, une augmentation du nombre d'heures de vol et envisage de créer une compagnie à bas coût, comme l'ont déjà fait United, Delta ou Continental. Les pilotes ont refusé net. Chez Northwest, les pilotes n'ont retrouvé leur salaire de 1993 que le 1er novembre 1996. Ils réclament 3 % en 1997.

L'issue des négociations chez American Airlines, le 15 février, sera donc décisive, car elle servira de modèle aux autres compagnies. Mais aussi à l'ensemble de l'industrie américaine. Après les années de forte expansion, dont Wall Street tire profit, le rapport de forces va-t-il s'inverser et les salariés vont-ils obtenir un meilleur partage des fruits de la croissance ?…

Virginie Malingre

Air France et Alitalia signent un accord commercial

Air France a signé, vendredi 31 janvier, un accord commercial avec Alitalia. Celui-ci entrera progressivement en vigueur à partir du 1er avril. Des vols seront exploités en *code-share* par les deux compagnies, notamment sur Bologne, Turin et Venise, mais aussi sur les lignes entre les provinces italiennes et la France ou les provinces françaises et l'Italie. Ainsi, Air France proposera des billets sur les vols Alitalia entre Lyon et Milan tandis qu'Alitalia vendra des places sur les vols Air France entre Strasbourg, Lyon et Rome. Dans l'avenir, les deux compagnies envisagent de réunir leurs programmes de fidélisation et de créer des synergies en matière d'assistance aéroportuaire. *« D'ici dix ans, le paysage aura complètement changé. Il y aura peut-être trois ou quatre grandes compagnies en Europe »*, déclarait Christian Blanc, PDG d'Air France, devant la fondation Saint-Simon en décembre 1996. L'accord qu'il vient de passer avec la compagnie italienne pourrait présager une alliance plus globale.

Les commandes géantes d'avions sont menacées

LES DEUX CONSTRUCTEURS aéronautiques Boeing et Airbus scrutent avec attention l'issue des négociations salariales entre les compagnies aériennes et leurs pilotes. L'enjeu est, pour eux aussi, considérable : plusieurs centaines d'appareils pourraient disparaître des carnets de commandes des constructeurs en cas d'échec.

Le 6 novembre, Airbus avait remporté le contrat du siècle, en vendant 400 appareils à USAir, dont 120 commandes fermes, pour un montant de plus de 12 milliards de dollars (65 milliards de francs). Onze jours plus tard, Boeing lavait l'affront en annonçant une commande de 103 appareils par American Airlines et des droits sur plusieurs centaines d'avions pour les vingt prochaines années. Comme ces deux commandes géantes s'inscrivaient dans une stratégie globale de réduction des coûts et de rationalisation de leur flotte, les deux compagnies avaient pris soin d'insérer une clause suspensive leur permettant de se délier de leur engagement en cas d'échec de la négociation salariale. Pour tirer parti de leur nouvelle flotte, les compagnies aériennes exigent la réorganisation du travail des pilotes et l'adaptation de leur rémunération. En échange, elles leur promettent des perspectives de croissance et d'embauches importantes.

Placés involontairement au milieu du champ de bataille, les deux constructeurs ont choisi une stratégie différente. Airbus place son client sous pression en se réservant la possibilité de *« céder les créneaux de production à d'autres compagnies aériennes »*. Le constructeur européen argue de la forte remontée du marché aéronautique qui crée un effet de rareté sur les capacités de production.

Si les constructeurs ont déjà prévu d'augmenter les cadences et les effectifs pour faire face à la demande pour les prochaines années, les compagnies aériennes sont prêtes à payer leurs avions plus cher pour être livrés en 1998. En même temps, par ses menaces, Airbus donne un coup de main à la direction d'USAir qui peut ainsi souligner à ses pilotes les risques qui pèsent sur l'emploi.

EN POSITION DÉLICATE

Boeing est apparemment dans une position plus délicate. Contrairement au constructeur européen, il a comptabilisé dès l'année 1996 les 103 commandes fermes d'American Airlines alors qu'il n'avait reçu aucun acompte. Ron Woodward, le président de Boeing, avait reconnu, en janvier, cette entorse aux règles de prudence habituelles. Il est donc aujourd'hui hors de question pour Boeing, qui doit livrer les premiers appareils en mars 1998, d'admettre l'existence d'un risque sur cette commande. Wall Street n'apprécierait pas. *« L'engagement d'American Airlines est unique dans l'industrie »*, affirme-t-on à Seattle.

Rodé à la guerre des nerfs qui est désormais la règle entre les deux constructeurs, Airbus s'amuse à opposer *« le caractère intransigeant de Robert Crandall* [le président d'American Airlines] *et l'esprit de dialogue de Stephen Wolf* [le président d'USAir] *»*.

Christophe Jakubyszyn

Philips cède ses logiciels multimédias à Infogrames

PHILIPS ET LE GROUPE FRANÇAIS INFOGRAMES Entertainment, leader européen de l'édition des logiciels de loisirs, ont annoncé, vendredi 31 janvier, un accord prévoyant la cession par Philips Media de ses activités de logiciels multimédias à Infogrames. En échange, le groupe électronique néerlandais portera sa participation de 13,22 % à *« moins de 34 % »* dans le capital d'Infogrames, a précisé son PDG, Bruno Bonnell. Philips apportera un catalogue de 400 titres à l'éditeur français et mettra à sa disposition un réseau de distribution européen. Infogrames estime que *« cette opération devrait* [lui] *permettre de franchir la barre du milliard de francs de chiffre d'affaires (…) dès le premier exercice consolidé »*. Les deux groupes coopèrent de longue date et ont déjà co-produit plusieurs jeux interactifs, tels *« International Tennis Open, Astérix le défi de César, Chaos Control. »*

DÉPÊCHES

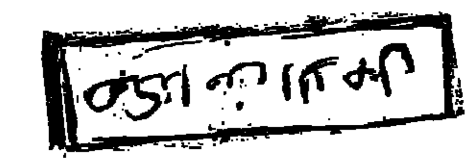
■ **RENAULT : les salaires des agents de production**, employés, techniciens et agents de maîtrise de Renault bénéficieront, au 1er février, d'une augmentation générale de 1 %. Les augmentations individuelles s'élèveront à 1,1 %, et celles liées à l'ancienneté à 0,3 %. Au total, l'ensemble de ces mesures représentent une augmentation de 2,5 % de la rémunération des personnels non-cadres.

■ ***FNAC : un appel à la grève a été lancé par les syndicats*** pour la journée du samedi 1er février dans l'ensemble des magasins Fnac en France. Ils s'opposent à la mise en place du « plan d'action » de la direction, qui menacerait notamment l'emploi de 127 magasiniers et 137 secrétaires et comptables à Paris et dans la région parisienne.

■ **ABBOTT : le groupe américain de matériel médical** Abbott Laboratories a annoncé, vendredi 31 janvier, l'acquisition d'un fabricant français d'instruments d'analyse clinique, Alcyon Analyzer, basé près de Montpellier.

■ **FINMECCANICA : le holding industriel public italien va céder Alfa Romeo Avio** à Fiat Avio, filiale aéronautique du groupe italien Fiat, et racheter Breda Costruzioni Ferroviarie à un autre groupe public, l'EFIM, en vue de renforcer son pôle ferroviaire, qui compte déjà Ansaldo Trasporti.

■ **METALLGESELLSCHAFT : le groupe industriel allemand Metallgesellschaft a conclu un accord à l'amiable** avec son ancien président du directoire, Heinz Schimmelbusch, et son ex-directeur financier, Meinhard Forster, accusés d'avoir mené, en 1993, des opérations hasardeuses sur le marché pétrolier à terme aux Etats-Unis qui avaient entraîné des pertes de plus de 3 milliards de marks dans la filiale américaine MG Corp. M. Schimmelbusch touchera 1,5 million de marks pour solde de tous comptes tandis que M. Forster aura droit à 160 000 marks.



ESCROQUERIE Des sociétés de démarchage financier installées le plus souvent en Allemagne proposent des placements miracles, censés rapporter des gains considérables à la suite d'investissements sur les marchés à terme de matières premières et de devises. ● À L'ISSUE de la première opération, l'investisseur est toujours gagnant. Ensuite, les choses se gâtent et l'épargnant naïf a tôt fait de perdre la totalité de sa mise. Il s'agit systématiquement d'une pure escroquerie. ● L'ALLEMAGNE n'est pas le seul pays où prospèrent ces sociétés. L'activité est pratiquée par des réseaux bien organisés qui sont capables de disparaître du jour au lendemain et qui ont l'habitude de transférer des fonds d'un pays à l'autre. ● TOUTE PROPOSITION d'investir sur des marchés étrangers, provenant d'un organisme inconnu situé hors de France, est *suspecte et doit être refusée.*

Les tromperies du démarchage financier international

Souvent implantées en Allemagne, des sociétés proposent de spéculer sur les marchés à terme de matières premières ou sur le cours des devises. La plupart du temps, ces investissements, qui sont censés produire des gains exceptionnels, relèvent de l'abus de confiance

L'ASSOCIATION de défense des victimes de placements financiers en Allemagne compte environ 80 adhérents. Ils habitent aussi bien le nord que le sud de la France et ils ont perdu des millions de francs en suivant les conseils de démarcheurs financiers installés outre-Rhin. Une histoire finalement assez banale mais qui résume bien le type d'escroquerie auquel s'expose l'épargnant qui cède au chant des sirènes du placement miracle.

L'association ne s'occupe que d'un seul dossier : la défense des victimes de la société New York Investment. « *Au départ, c'est un ami de la famille qui m'en a parlé*, raconte le président de l'association. *Un certain Frédéric Dubois m'a téléphoné en se recommandant de cette personne. Il pouvait me faire profiter de placements formidables. Il s'agissait de spéculer sur les devises et il fallait se décider très vite. J'ai versé 55 000 francs en janvier 1993. Le chèque était rédigé à l'ordre d'un avocat allemand. C'était rassurant. Frédéric Dubois m'a ensuite téléphoné tous les jours, plusieurs fois par jour. Il m'a proposé un nouveau contrat, une opportunité à saisir, quasiment un cadeau. J'ai refait un chèque de 55 000 francs.* » En février, c'est « *l'affaire du siècle* ». « *Il fallait investir au moins 500 000 francs sur un fonds baptisé Sylver Star Fund 2001. Le capital était garanti et le gain de 100 %.* »

En mai, Frédéric Dubois devient soudain injoignable. Ses ex-collègues annoncent qu'il a quitté la société. « *Ils m'ont harcelé à leur tour et ils me faxaient aussi des listes de personnes que je devais appeler pour les mettre en confiance. Sur les relevés du Sylver Star Fund, le capital fondait. Je me suis rendu à Düsseldorf au siège de la société. Sur place, j'ai été rassuré par leurs locaux avec des ordinateurs partout, des écrans avec des cours affichés en permanence...* » Mais, un an plus tard, quand le président de l'association se rend une nouvelle fois à Düsseldorf, les locaux de la New York Investment sont vides. Les dirigeants et l'avocat ont été arrêtés mais les victimes ne savent pas encore s'ils reverront un jour la couleur de leur argent.

La New York Investment n'est pas un cas isolé. « *Nous avons reçu 195 réclamations l'an dernier concernant des placements financiers* », indique Martine Mérigeau, directrice de l'agence Euro-Info Consommateurs, implantée à Kehl – première ville allemande quand on franchit le Rhin à partir de Strasbourg. En 1996, la tendance est à la hausse avec 241 réclamations fin septembre. Ces chiffres ne donnent toutefois qu'une petite idée de l'ampleur du phénomène. Car tous les clients spoliés ne se manifestent pas.

La technique de l'arnaque n'est pas très originale. La première fois, les investisseurs sont toujours gagnants. Du moins, c'est ce qu'indiquent leurs relevés. Mais ces derniers sont souvent fabriqués de toutes pièces. Les sociétés ont aussi une activité sur les marchés bien plus réduite que ce qu'elles laissent croire. « *Les victimes reçoivent un document officiel qui mentionne qu'une certaine somme a été placée à New York ou Chicago. Mais elles n'ont aucun justificatif personnalisé* », souligne Me Andres Spitz, avocat à Strasbourg. Autrement dit, aucun moyen de savoir si c'est vraiment leur argent qui a été investi.



« *Les clients n'ont de toute façon aucune chance de gagner un centime*, affirme M. Buschmann, détective privé installé près de Düsseldorf. *Une partie de l'argent seulement est placée. Le reste disparaît en commissions.* »

Plusieurs démarcheurs sont installés à Kehl. Ce sont souvent des Français qui se « *mettent à leur compte* ». A Düsseldorf ou à Hambourg, les dirigeants sont de toutes nationalités. L'Allemagne se révèle pour eux un terrain de jeu idéal : n'importe qui peut s'y improviser démarcheur financier du jour au lendemain. « *L'Allemagne est très en retard*, insiste Martine Mérigeau. *La profession n'est pas réglementée, il n'y a pas de contrôle.* » Il est vrai que ce pays s'est doté, depuis dix-huit mois seulement, d'un organisme équivalent à la Commission des opérations de Bourse française ; la directive européenne sur les services d'investissement en valeurs mobilières n'a pas encore été transposée dans le droit national. Bref, le système de réglementation et de protection des investisseurs allemands est défaillant. A l'opposé de l'image que peuvent s'en faire les épargnants français.

L'Allemagne n'est toutefois pas le seul pays où prospèrent ces sociétés de démarchage financier *(lire ci-contre)*. L'activité est pratiquée par des réseaux bien organisés qui sont capables de disparaître du jour au lendemain et qui ont l'habitude de transférer des fonds d'un pays à l'autre. M. Buschmann ne cache pas qu'il effectue de fréquents voyages à l'étranger dans le cadre de ses enquêtes. Les clients français n'évaluent sans doute pas assez les risques qu'ils prennent en investissant au-delà des frontières. L'exemple allemand montre bien que les législations sont loin d'être harmonisées et que la protection des épargnants varie beaucoup d'un pays à l'autre. En cas de problème, les recours sont difficiles. Les capitaux circulent mais les juges européens, eux, ont bien du mal à échanger des informations.

CONSULTER LA COB

Faut-il, dès lors, refuser toute proposition d'investir sur des marchés étrangers provenant d'un organisme inconnu, situé hors de France ? Oui, car il y a toutes les chances pour que l'offre émane d'une société douteuse. La sollicitation du public en vue d'investir sur des marchés étrangers est strictement encadrée par la loi du 28 mars 1885 et le décret du 25 octobre 1990. Il en résulte que les épargnants français ne peuvent être démarchés que par des intermédiaires agréés pour investir sur des marchés eux-mêmes agréés. A défaut, l'activité relève de l'escroquerie. Si l'offre est vraiment intéressante, premier réflexe : consulter la COB. Le président de l'Association des victimes de placements financiers en Allemagne s'est adressé à elle quand il a commencé à avoir des problèmes. « *J'aurais dû le faire dès le début*, reconnaît-il. *Ils m'ont répondu qu'ils ne connaissaient pas cette société et qu'ils déconseillaient d'investir* »...

Fanny Guibert

★ **COB, 39 - 43, quai André-Citroën, 75739 Paris Cedex 15. Euro Info Consommateurs, Kinzigstrasse 5, 77694 Kehl, Allemagne.**

Des pratiques observées dans plusieurs pays

Le démarchage financier ne prospère pas qu'à partir de l'Allemagne. Il vient aussi de Suisse, du Luxembourg ou des Etats-Unis, et en particulier de l'Etat du Delaware. Autre provenance, Panama ou les Bahamas, dont la réputation n'est plus à faire. L'Europe de l'Est serait en train de monter en puissance, avec des sociétés déjà actives outre-Rhin et en arrière-plan des intérêts russes. L'indépendance de la principauté d'Andorre aurait aussi donné des idées aux aigrefins.

Il faut également signaler le dernier investissement à la mode : le *Roll Program* ou *Prime Bank Note*. Même la SEC, l'équivalent américain de la Commission des opérations de Bourse française, aurait renoncé à comprendre de quoi il s'agit. Une seule certitude : les investisseurs perdent leur mise. Ce qui n'empêcherait pas le placement de faire un malheur un peu partout dans le monde avec des sommes initialement versées d'au moins 1 ou 2 millions de francs.

Copropriété : les acheteurs mieux protégés

Nul ne s'en plaindra : la loi sur la protection des acquéreurs de lots immobiliers (dite loi Carrez) a finalement été votée le 18 décembre. Son champ d'application se limite à l'habitat collectif. Maisons individuelles et bâtiments ne sont pas concernés par le nouveau dispositif, surtout destiné à protéger les acquéreurs vivant dans des zones urbaines, où l'espace reste cher. Si les grandes lignes de ce texte, qui vise à offrir une garantie de surface aux acheteurs immobiliers, étaient déjà connues, son adoption apporte un certain nombre de précisions dont le détail sera fixé par décret dans les semaines qui viennent.

IMMOBILIER

Comme prévu, la loi oblige dorénavant les vendeurs à mentionner la surface précise du bien qu'ils mettent sur le marché. Celle-ci devra être spécifiée sur l'avant-contrat, le compromis ou la promesse de vente. Dans l'hypothèse où cette superficie, qui ne concerne que les endroits offrant une hauteur sous plafond au moins égale à 1,80 mètre, n'est pas indiquée, la nullité de l'acte pourra être invoquée dans un délai d'un mois.

Une fois le bien acquis, l'acheteur disposera d'un an pour demander une réduction de prix s'il constate qu'une différence de plus de 5 % existe entre la superficie annoncée et la superficie réelle du logement. Le montant de la réduction sera calculé en divisant le prix de vente par la surface mentionnée au départ afin d'obtenir un prix moyen au mètre carré. Ce prix sera ensuite multiplié par le nombre de mètres carrés fictifs.

La loi précise, par ailleurs, que la mention de superficie ne concerne pas les lots dits accessoires : terrasses, caves, garages, parkings, etc. De même, en sont exclus les lots ou fractions de lot (chambre de service, etc.) dont la surface n'atteint pas un seuil qui devrait se situer autour de 9 à 10 mètres carrés. La valeur marchande de ces parties devra donc être négociée spécifiquement.

Applicable dès juin, la loi Carrez permettra probablement de clarifier les informations, souvent imprécises, fournies par les petites annonces immobilières ; voire d'inciter les particuliers à recourir plus souvent aux services d'un agent immobilier ou d'un notaire pour éviter toute complication ultérieure. Un tel revirement ne serait d'ailleurs pas pour déplaire aux professionnels du secteur, qui ont ardemment soutenu le projet de loi.

Didier Laurens

Assurance-vie : des réductions d'impôt au compte-gouttes

A l'origine, tous les assurés détenteurs d'un contrat d'assurance-vie pouvaient bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 25 % des primes versées plafonnées à 4 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge. Un couple avec deux enfants pouvait donc réduire son imposition annuelle de 1 500 francs grâce à l'assurance-vie pour peu qu'il ait versé une prime de 6 000 francs.


FISCALITÉ

Désormais, le fisc n'accorde cet avantage que dans quelques cas précis en fonction du niveau d'imposition du contribuable, de la nature du contrat et de la date de souscription. Les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu excède 7 000 francs n'ont droit à la réduction d'impôt que s'ils possèdent un contrat à primes périodiques souscrit ou prorogé avant le 20 septembre 1995. L'avantage leur est accordé jusqu'au terme de leur contrat.

Attention : pour l'administration fiscale, les contrats visés doivent répondre aux trois caractéristiques suivantes :

– Le montant et la périodicité des versements doivent être fixés lors de la souscription.

– Le capital ou la rente garantie au terme doivent être connus dès la souscription.

– Le taux d'intérêt garanti sur la durée du contrat ne peut dépasser 60 % du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) ou 3,5 % l'an pour les contrats souscrits depuis le 1er juin 1995. Pour les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu est inférieure à 7 000 francs, la réduction d'impôt ne s'applique désormais qu'aux contrats à primes périodiques conclus ou prorogés avant le 5 septembre 1996. Toutefois, pour l'année 1996, ces personnes pourront bénéficier de la réduction d'impôt pour les primes versées sur un contrat d'assurance-vie quelle que soit sa nature – prime unique, versements libres ou versements périodiques – à condition que les versements aient été effectués avant le 5 septembre 1996.

Remarque : les contrats de rente-survie et d'épargne-handicap qui garantissent un capital ou une rente à une personne victime d'une infirmité continuent de bénéficier de la réduction d'impôt prévue.

Laurent Edelmann

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	31-01-97	Diff.
Bongrain	2150	+4,71
Danone	850	+9,81
Eridania Beghin	836	+2,57
Fromageries Bel	4200	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1403	6,27
Pernod-Ricard	305,80	+2,27
Remy Cointreau	146,10	+3,25
Saint-Louis	1384	+3,48
	—	
	—	

ASSURANCES	31-01-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	177,80	+7,30
Axa	366	+9,28
GAN	111,70	+10,59
SCOR	198,50	+3,11
Union Assur.Fdal	640	+2,89
	—	
	—	
	—	

BATIMENT ET MATÉRIAUX	31-01-97	Diff.
Bouygues	544	+7,50
Ciments Fr.Priv.B	183,90	+9,46
Colas	779	+1,26
Eiffage	277	+20,83
Eurotunnel	7,10	+5,33
GTM-Entrepose	296	+7,94
Imetal	848	+8,54
Jean Lefebvre	290	+3,20
Lafarge	334,90	+8,87
Saint-Gobain	852	+9,23
SGE	128	+10,77
	—	
	—	

CHIMIE	31-01-97	Diff.
Air Liquide	893	+4,32
Gascogne (B)	510	+10,86
Michelin	319,30	+4,14
Plastic-Omn.(Ly)	496	+10,82
Rhone Poulenc A	183,30	+9,57
Sanofi	557	+2,76
Synthelabo	578	+4,82
	—	
	—	

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	31-01-97	Diff.
BIC	880	+0,57
Christian Dior	838	+8,31
Clarins	766	+3,52
DMC (Dollfus Mi)	155,50	+5,50
Essilor Intl	1641	+2,88
Groupe Andre S.A.	465	+0,43
L'Oreal	1944	+2,20
Moulinex	134,60	+4,06
Salomon (Ly)	436	+0,46
S.E.B.	1118	+1,26
Skis Rossignol	148	+5,63
Sommer-Allibert	168,50	+5,31
Zodiac ex.dt divid	1571	+5,79
	—	
	—	
	—	

CRÉDIT ET BANQUES	31-01-97	Diff.
Bancaire (Cie)	672	+2,04
B.N.P.	220,80	+2,30
C.C.F.	250	+2,72
Cetelem	689	+0,74
CLF-Dexia France	493,60	+4,08
Comptoir Entrep.	10,80	+6,40
CPR	463	+7,58
Cred.Fon.France	65,20	+2,54
Credit Lyonnais CI	169,50	+6,30
Credit National	355	+3,42
Societe Generale	633	+2,09
UFB Locabail	520	+0,97
UIC	21,70	+9,31
Via Banque	192,10	+0,57
	—	

DISTRIBUTION	31-01-97	Diff.
Carrefour	3355	+2,97
Casino Guichard	236	−1,42
Castorama DI (Li)	918	+3,57
Comptoir Moder.	2808	−0,53
Damart	4540	+3,27
Galeries Lafayette	2289	+13,88
Guilbert	1005	−0,78
Guyenne Gascogne	2000	−2,34
Pinault-Prin.Red.	2349	−0,12
Primagaz	599	+2,04
Promodes	1533	+7,05
Rexel	1732	+4,33
	—	
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	31-01-97	Diff.
Alcatel Alsthom	544	+18,85
CS Signaux(CSEE)	265	−0,74
Intertechnique	1015	+3,04
Labinal	1275	+4,67
Legrand	927	+1,09
Sagem SA	3187	−0,40
Schneider SA	277,30	+5,83
Thomson-CSF	164,90	+0,97
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	31-01-97	Diff.
G.F.C.	492,50	+0,30
Rue Imperiale(Ly)	5220	+0,77
Sefimeg	390,50	+2,62
Silic CA	840	+3,32
Simco	529	+2,51
UIF	480	+5,26
Lucia	55	−5,17
Sogeparc (Fin)	875	+0,57
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	31-01-97	Diff.
Bollore Techno.	621	+0,16
Cerus Europ.Reun	138,40	+2,44
CGIP	1537	+5,20
Eurafrance	2349	+0,81
Gaz et Eaux	2329	+2,14
Lagardere	158	+2,73
Marine Wendel	534	+1,71
Nord-Est	142,10	+1,93
Paribas	378,20	+2,24
Suez	258,30	+14,80
Worms & Cie	367	+1,94
Navigation Mixte	830	+1,21
Parfinance	224	−8,40
Montaignes P.Gest.	1974	+18,23
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	31-01-97	Diff.
Bertrand Faure	230	[illegible]
Dassault-Aviation	1315	+0,63
De Dietrich	230	+0,86
Eramet	280	+3,78
Fives-Lille	484	−1,42
Legris indust.	244,10	+2,17
Metaleurop	60	+5,26
Peugeot	597	+8,74
Renault	121,80	+5,63
Strafor Facom	408	+3,29
Valeo	359,50	+0,41
Vallourec	316,40	+9,46
	—	
	—	
	—	

MINES D'OR, DIAMANT	31-01-97	Diff.
Anglo American #	302,50	+0,96
De Beers #	170,70	+2,89
Driefontein #	51,90	+1,56
Gencor Limited #	22	−1,34
Harmony Gold #	45,65	+1,39
Randfontein #	26,20	+1,94
Saint-Helena #	30,70	+2,33
Western Deep #	170	+9,67
	—	—
	—	—

PÉTROLE	31-01-97	Diff.
Elf Aquitaine	540	+5,46
Esso	672	+5,82
Geophysique	437,10	+12,94
Total	475,90	+2,78
BP France	141	−1,94
Erap-Elf CPet.	501	+2,66
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	31-01-97	Diff.
Bail Investis.	763	+1,59
Interbail	235	+2,17
Klepierre	751	+3,58
Locindus	842	+4,33
Selectibanque	78,80	+2,47
Unibail	506	+0,59
Immobail	103,90	+1,86
	—	—
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	31-01-97	Diff.
Accor	741	+6,92
BIS	486,20	+0,53
Canal +	1173	−3,85
Cap Gemini	268,50	−0,37
CEP Communication	—	—
Club Mediterranee	359,40	+1,61
Eaux (Gle des)	712	+4,55
Euro Disney	10,30	−2,36
Filipacchi Medias	1319	+2,24
Havas	400	+2,04
Lyonnaise Eaux	560	+6,33
Publicis	551	−5,16
S.I.T.A	1195	+8,63
Sligos	845	−0,58
Sodexho	2670	+2,14
Technip	583	+11,90
Scac Delmas(SVD)	1083	−0,18
Dauphin OTA	356	−5,06
TF1-1	489	−2,97
	—	—
	—	—
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	31-01-97	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,18	−0,05
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Records en série

LES VALEURS françaises n'ont pas dérogé cette semaine à la règle qu'elles ont adoptée depuis le mois de septembre qui consiste à alterner les périodes d'accélération et les pauses sans jamais prendre le temps d'une réelle consolidation. Après avoir hésité il y a huit jours, la Bourse de Paris est franchement repartie de l'avant au cours de la semaine écoulée, battant record sur record, décernant blâmes ou satisfecits au gré de la publication des résultats des sociétés. Jeudi, l'indice CAC 40 dépassait en clôture, pour la première fois de son histoire, le niveau psychologique des 2 500 points et vendredi les valeurs françaises terminaient la séance à un niveau jamais atteint. En cinq jours, l'indice CAC 40 a gagné 3,55 % à 2 516,56 points.

VALEURS

L'indice CAC 40 a donc dépassé un sommet historique cette semaine mais il y a eu d'autres records : les transactions ont encore atteint des niveaux sortant de l'ordinaire, et, surtout, des valeurs ont réalisé de telles progressions en une seule séance qu'elles resteront sans doute dans la mémoire des boursiers.

Alcatel-Alsthom est sans conteste la valeur de la semaine. En cinq séances, l'action a gagné 18,44 % à 548 francs. L'essentiel de la progression s'est effectué au cours de la seule séance de jeudi, où le titre s'est littéralement envolé pour finalement terminer la journée sur une hausse de 15,5 % après s'être apprécié de 17 % peu avant la clôture. A elle seule, ce jour-là, l'action Alcatel a concentré le quart du volume des transactions, soit 2,5 milliards de francs. Vendredi, le titre a continué sur sa lancée, gagnant encore 4,8 % avec des transactions portant encore sur 3,3 millions de titres pour 1,8 milliard de francs.

En 1996, l'action, affectée par l'annonce de 25,6 milliards de pertes pour l'exercice 1995, avait perdu 4,6 % pour un marché qui avait progressé de 24 %. Alcatel a annoncé jeudi que son résultat net en 1996 serait de l'ordre de 2,5 milliards de francs, mettant en lumière la sous-évaluation du titre et précipitant les achats.

L'« EFFET RÉSULTAT »

Depuis le début de l'année, l'action a déjà gagné 31,5 %. Pourtant, comme le relève Jacques-Antoine Bretteil de la société de Bourse Leven, il n'y a rien de très surprenant dans les résultats d'Alcatel : *« Avec un groupe qui avait provisionné l'an dernier 24 milliards de francs de frais de restructuration, on pouvait logiquement s'attendre à un redressement. »* Le plus surprenant restant le subit engouement des gérants pour le titre.

D'autres valeurs ont largement bénéficié de l'« effet résultat ». Total aurait pu faire partie du lot avec des profits nets de 5,6 milliards de francs, mais l'action n'a gagné que 2,08 % à 476 francs. Bouygues, en revanche, a vivement progressé sur ses résultats 1996. Le titre a terminé vendredi à 543 francs, soit un gain de 7,52 % sur son niveau du vendredi 24 janvier.

Accor termine la semaine sur un gain de 6,47 % à 741 francs, son plus haut niveau de l'année. Plusieurs facteurs expliquent cette nouvelle progression. L'annonce du lancement d'une offre publique d'achat (OPA) hostile de Hilton sur ITT a relancé les spéculations sur une possible redistribution des cartes et une recomposition dans le secteur de l'hôtellerie de groupe. Jeudi, les opérateurs avaient même trouvé un prédateur potentiel pour Accor : le brasseur britannique Bass Plc. Il dispose d'une importante trésorerie, pourrait avec Accor combler une lacune géographique en France, et il n'a jamais caché son intention de se développer dans l'hôtellerie. Les deux groupes intéressés n'ont fait aucun commentaire. Accor, par ailleurs, a annoncé vendredi avoir officiellement conclu un accord avec le groupe Carlson Companies pour fusionner leurs activités voyages d'affaires, après deux années d'association très rapprochée.

François Bostnavaron

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 24 janvier

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 14,79 %, sur 5 ans : 41,94 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NORWICH SELECTION	NORWICH	1	31,54	8	46,02	148,51
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	2	23,41	—	—	123,97
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	3	22,69	2	61,78	149,02
INTERSELECTION FRANCE	SG	4	22,22	7	49,60	644,09
CAPITAL-D.R. FRANCE	PALUEL	5	19,69	1	78,51	10496,02
PERVALOR	SG	6	18,88	10	42,52	686,29
OUEST VALEURS (C)	CIO	7	18,65	13	39,86	1732,51
OUEST VALEURS (D)	CIO	8	18,63	14	39,52	1514,57
VALEURS DE FRANCE	BRED	9	17,68	—	—	511,43
BSD AVENIR	BSD	10	16,95	17	30,47	121,80
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	11	16,42	4	56,57	930,22
ALLIAGE (D)	BGP	12	15,57	—	—	1121,44
ALLIAGE (C)	BGP	13	15,50	—	—	1207,50
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	14	14,65	23	25,66	47466,83
ASSURINDICE	DEMACHY	15	14,35	22	28,55	11974,53
FEDERAL CROISSANCE (D)	FEDFIN	16	13,71	6	52,92	177
FEDERAL CROISSANCE (C)	FEDFIN	17	13,70	5	52,94	190,07
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	18	13,57	—	—	1194,26
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	19	13,41	20	37,19	248,94
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	20	13,40	21	37,17	238,31
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	21	13,04	18	28,72	2217,05
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	22	13,03	19	28,78	2099,86
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	23	12,83	3	96,92	18108,01
SEVEA	CNCA	24	10,52	—	—	110,65
INOGESTION (C)	ECOFI FI	25	9,49	11	41,92	17228,74
INOGESTION (D)	ECOFI FI	25	9,48	11	41,92	17228,74
TRESOR AVENIR	CDC TRES	27	8,40	9	45,09	118,15
ACTI 2 (C)	BBL FRAN	28	6,68	15	38,24	16506,86
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	29	6,62	16	38,30	14420,14
STARDEX FRANCE	CAPSTARD	30	3,21	—	—	12293,69
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	B PARIBA	31	3,03	—	—	112068,90

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 17,25 %, sur 5 ans : 44,57 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	43,81	1	114,27	1750,60
PARAMERIQUE	B PARIBA	2	40,71	11	62,39	1210,02
ATLAS MAROC	ATLAS	3	37,76	—	—	13313,35
PLACEMENT NORD (D)	SMC	4	36,51	19	58,29	1477,18
PLACEMENT NORD (C)	SMC	4	36,51	19	58,29	1477,18
CHINA EUROPE FUND	IFDC LTD	6	34,32	—	—	2501,97
FINARVAL	COURCOUX	7	32,74	42	38,58	2234,89
PAREUROPE	B PARIBA	8	31,13	4	78,89	1649,69
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	9	28,46	3	79,27	1670,42
LOTUS	ATLAS	10	28,02	43	37,93	12128,74
BIOSPHERE	CYRIL FI	11	26,95	22	56,21	1736,87
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	12	26,38	34	44,15	1798,12
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	13	25,72	7	64,39	1194,62
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQ	14	25,51	30	50,62	578,85
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	15	24,30	17	59,55	1356,86
C.I.P.E.C.	CIPEC	16	24,18	21	56,78	1358,25
PROVENCE EUROPE	HOTTINGU	17	24,14	—	—	1278,10
SOGEVAR	SG	18	24,12	23	56,80	1443,63
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	19	23,59	6	63,75	205,27
EPARGNE UNIE	CNCA	20	22,98	16	60,57	185,26
HORIZON	ECUREUIL	21	22,91	13	61,86	1908,48
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	22	22,73	5	68,68	257,91
ATHENA VALEURS	ATHENA B	23	22,37	48	34,28	252,97
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	24	20,37	14	61,14	1271,92
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	25	20,28	15	60,77	992,97
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	26	20,23	29	51,31	428,72
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	27	19,98	9	63,32	609,31
ALLIANCE	VIA BANQ	28	19,42	57	24,37	12352,68
PREPAR CROISSANCE	BRED	29	19,11	32	46,49	172,13
SOGINTER	SG	30	19,04	24	55,64	1999,31
VICTOIRE SIRIUS	ABEILLE	31	18,82	—	—	1379134,33
SLIVAM	CL	32	18,80	28	51,97	521,58
VICTOIRE	VICTOIRE	33	18,72	12	62,26	1405,17
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	58	12,82	58	22,71	4748,87
STE FRA D'EPARGNE ET DE RETR.	ABEILLE	59	12,54	—	—	121,34
EGEVAL (C)	BRED	60	11,57	38	41,39	153,69
EGEVAL (D)	BRED	61	11,57	39	41,38	141,07
GESTION ASSOCIATIONS	B PARIBA	62	11,31	33	45,27	243,37
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	63	10,78	68	8,49	1416,34
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	64	10,78	67	8,90	1366,83
SELECTION MONDIALE	CCF	65	10,26	62	14,88	398,76
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE D	CDT NORD	66	10,26	—	—	115,06
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE C	CDT NORD	67	10,25	—	—	115,26
NOVACTIONS	BQ EUROF	68	9,97	—	—	1182,10
LEUMI LONG TERME (C)	CDT MUTU	69	9,91	45	35,89	9020,07
LEUMI LONG TERME (D)	CDT MUTU	70	9,91	46	35,88	8705,46
PARIBAS CROISSANCE (D)	B PARIBA	71	9,80	36	41,98	774,63
PARIBAS CROISSANCE (C)	B PARIBA	71	9,80	36	41,98	774,63
SAINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHS	73	8,98	41	38,73	310,70
PARIBAS OPPORTUNITES	B PARIBA	74	8,27	50	33,01	166,65
FRANCE JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	75	8,23	65	10,60	483,70
ATALANTE GESTION	CDC GEST	76	7,55	—	—	1207399,72
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	77	7,50	55	25,84	958,55
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	B PARIBA	78	5,99	44	36,31	224,48
ORSAY STRATEGIES	ORSAY	79	5,71	—	—	11828,24
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	80	5,13	51	32,91	13494,38
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	81	4,68	40	38,95	17643,18
VERCORS	CDC GEST	82	4,38	—	—	116418,09
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	83	−1,04	66	4,83	352,40
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (D)	OPTIGEST	84	−6,76	60	15,83	1463,90
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (C)	OPTIGEST	85	−6,76	61	15,83	1472,25

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 15,72 %, sur 5 ans : 25,79 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
PLACEMENT IMMOBILIER (D)	SMC	1	24,91	19	22,36	121,97
PLACEMENT IMMOBILIER (C)	SMC	1	24,91	19	22,36	121,97
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	3	23,33	1	50,13	445,37
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	4	19,99	4	37,98	119,16
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	5	18,56	22	21,20	12269,89
FRUCTI-ACTIONS RENDEMENT	GRP BP	6	18,29	16	25,29	33,12
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	7	18,18	17	23,94	1107,97
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	8	18,16	18	23,89	1022,78
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	9	17,88	11	28,38	567,10
CNP ASSUR PIERRE	CNP	10	17,63	2	43,56	578,20
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	11	17,25	26	16,15	978,35
ABF FONCIERE SELECTION	ABF	12	17,19	27	7,47	3602,74
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	13	16,78	15	25,61	122,93
CONVERTIMMO	SG	14	16,74	5	36,93	94,47
NATIO IMMOBILIER	BNP	15	16	3	41,64	1316,04
UNI-FONCIER	CNCA	16	15,42	7	30,36	1323,86
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (C)	INDOSUEZ	17	15,12	12	27,75	826,57
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (D)	INDOSUEZ	18	15,09	13	27,61	628,20
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	19	14,60	8	29,90	732,41
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	20	14,54	9	29,67	527,36
FONCIVAL	BRED	21	14,14	6	35,73	303,60
AGF FONCIER	AGF	22	13,78	21	22,24	89,63
UAP AEDIFICANDI	UAP	23	13,65	23	19,94	483,74
AGFIMO	AGF	24	13,28	14	26,26	539,89
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	25	11,35	28	6,34	582,68
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	26	10,06	29	−2,75	1065,47
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	27	9,03	10	28,57	10124,63
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	28	8,71	25	19,41	604,22
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	29	8,69	24	19,46	489,74
ZURICH ACTIONS PIERRE	ZURICH	30	8,43	—	—	1028,70

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 6,85 %, sur 5 ans : 64,58 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
SELECTION GEOLOGIA	CCF	1	16,80	6	61,39	136,48
PREMIOR	CDT NORD	2	16,09	7	53,24	1708,81
OBJECTIF GEO-CROISSANCE	LAZARD	3	15,53	8	19,22	11466,03
ACTI MINES D'OR (D)	BBL FRAN	4	12,45	3	91,94	1895,14
ACTI MINES D'OR (C)	BBL FRAN	5	12,43	2	91,99	2315,34
ENERGIA	GAN	6	9,61	5	69,90	410,54
ORACTION	CNCA	7	9,39	4	72,93	1758,36
ORVALOR	SG	8	5,93	1	119,57	1497,58
GROUPAMA OR	GROUPAMA	9	−12,87	—	—	9714,52
AURECIC	CIC PARI	10	−16,23	9	9,39	1310,41

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 12,20 %, sur 5 ans : 50,04 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	1	21,16	7	48,33	23972,13
INDOSUEZ CONVERTIBLES (C)	INDOSUEZ	2	19,55	—	—	11877,65
INDOSUEZ CONVERTIBLES (D)	INDOSUEZ	3	19,55	—	—	11489,40
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	4	16,21	6	53,47	1695,66
PASQUIER CONVERTIBLES (C)	BIMP	5	15,81	—	—	12767,09
DIEZE	CNCA	6	15,79	2	58,01	1991,06
PASQUIER CONVERTIBLES (D)	BIMP	7	15,78	—	—	12292,70
CPR CAPITAL EXPANSION (D)	CPRGESTI	8	15,68	3	57,03	1205,93
CPR CAPITAL EXPANSION (C)	CPRGESTI	8	15,68	3	57,03	1205,93
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	10	15,22	—	—	1263,49
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	11	13,79	10	40,60	19417,19
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	12	13,08	5	54,70	699,73
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	13	12,84	—	—	1119,11
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	14	12,84	—	—	1185,79
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	15	12,84	1	65,66	1303,18
CONVERTICIC	CIC PARI	16	12,50	—	—	371,07
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	17	11,99	11	39,53	20977,50
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	18	11,98	12	39,51	20037,26
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	VERNES	19	10,49	—	—	12898,59

Les sicav aurifères résistent à la baisse de l'or

PARADOXAL. Le cours du métal jaune a beau être au plus bas depuis 1993, les sicav or, fonds qui investissent essentiellement dans les actions des mines d'or, continuent d'enregistrer des performances tout à fait honorables. Sur un an, elles gagnent en moyenne 6,85 % et, surtout, plus de 64,58 % sur cinq ans. Les gestionnaires de ces fonds seraient-ils des alchimistes ? Pas tout à fait.

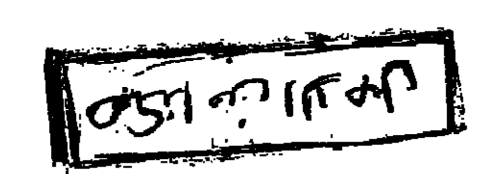
Les promoteurs des sicav aurifères s'accordent pour reconnaître que le spectre de la vente d'une partie des réserves d'or détenues par les banques centrales, une diminution de la consommation de métal jaune et une inflation maîtrisée ne sont pas des éléments propices à une hausse des cours du métal dans les prochaines années.

En revanche, ils continuent d'être positifs sur l'évolution des cours des mines d'or. Malgré la faiblesse des cours du métal jaune, les grosses sociétés extractrices d'or ont en effet vu leur cours augmenter de plus de 30 % sur ces cinq dernières années. Et, pour certaines, les progressions sont nettement plus spectaculaires. Il s'agit principalement de jeunes sociétés qui obtiennent des concessions d'exploitation dans des zones susceptibles de receler d'importants filons (Asie, Amérique du Sud, Australie et Afrique centrale) et qui voient leurs cours exploser en Bourse dès que la présence d'or est confirmée. C'est ce type d'entreprises qu'a choisi de privilégier Jean Bernard Guyon, promoteur d'Acti Mines d'or, un des fonds aurifères de la Banque Bruxelles Lambert qui se classe parmi les meilleurs de notre palmarès.

Ce gestionnaire travaille autant en analysant les relevés géologiques des terrains que les comptes des sociétés. Le cours des mines d'or est également soutenu par le mouvement de concentration que connaît le secteur. *« Les grandes compagnies qui voient leurs réserves d'or stagner multiplient les OPA sur des entreprises de taille modeste qui possèdent d'importants gisements »*, observe Olivia Asséo, gestionnaire de Selection Geologia du CCF.

Les performances de certaines sicav investies en or s'expliquent également par une diversification réussie de leurs investissements. Premio, du Crédit du Nord, détient un tiers de son portefeuille en titres du secteur de l'énergie et Selection Geologia consacre la moitié de ses investissements au secteur pétrolier. Olivia Asséo mise particulièrement sur les sociétés de services comme Diamond Off Shore, aux Etats-Unis, ou Géophysique, en France. Enfin, les gestionnaires des sicav de cette catégorie achètent les actions de sociétés productrices de métaux de base (aluminium, cuivre, zinc).

Joël Morio



Les marchés attendent le verdict de la Réserve fédérale américaine

Le conseil de la banque centrale des Etats-Unis se réunit mardi 4 février. La Banque de France a abaissé, jeudi 30 janvier, de 0,05 %, le taux de ses appels d'offres, ramené à 3,10 %

Les déclarations du président de la Bundesbank ont, au moins momentanément, interrompu le mouvement de hausse du billet vert. Hans Tietmeyer a affirmé mercredi que *« le processus de normalisation du dollar touche à sa fin »*. Ces propos ont provoqué un vif repli du dollar. *La réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés (G 7), qui se tiendra samedi 8 février à Berlin, pourrait formaliser la volonté internationale de stabiliser les cours du dollar à leurs niveaux actuels.* La Banque de France a décidé, jeudi 30 janvier, de réduire de 0,05 % le taux de ses appels d'offres, ramené à 3,10 %. Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, *a toutefois écarté de nouvelles baisses des taux directeurs français lors des prochaines réunions du CPM.* Les opérateurs attendent avec appréhension la réunion du conseil de la Réserve fédérale américaine, mardi 4 février.

LE 4 FÉVRIER 1994, le conseil de la Réserve fédérale américaine décidait de relever ses taux directeurs. Ce resserrement de la politique monétaire, destiné à éviter les risques de surchauffe de l'économie et à empêcher l'apparition de tensions inflationnistes aux Etats-Unis, avait provoqué un krach sans précédent sur les marchés obligataires internationaux. Dans les dix mois qui *avaient suivi, le taux de l'emprunt* d'Etat français à dix ans était remonté de 5,60 % à 8,50 %, ce qui avait correspondu à une dépréciation d'environ 20 % de la valeur des titres. *Les opérateurs des marchés financiers* restent aujourd'hui encore traumatisés par cet épisode.

La superstition aidant, ils attendent donc avec une grande appréhension la réunion de la Fed qui se déroulera mardi 4 février, soit *trois ans jour pour jour après la* séance de sinistre mémoire. Un relèvement du taux des fonds fédéraux (l'équivalent américain du loyer de l'argent au jour le jour), actuellement fixé à 5,25 %, ne peut être exclu à cette occasion. Les dernières statistiques publiées aux Etats-Unis n'ont pas mis en évidence de ralentissement sensible de l'économie américaine. Certes, les commandes de biens durables ont reculé de 1,7 % *au mois de décembre. Mais l'indice* de confiance des consommateurs américains a progressé au mois de janvier (116,8 points après 114,2 points en décembre) pour atteindre son niveau le plus haut depuis sept ans et demi. *Le produit intérieur* brut a progressé de 4,7 %, en rythme annuel, au quatrième trimestre. Enfin, l'indice du coût du travail a augmenté de 0,8 % au cours des trois derniers mois de l'année, portant la hausse sur l'ensemble de 1996 à 2,9 %. *Cette statistique, même si elle* a été conforme aux prévisions des analystes, n'est pas entièrement rassurante. Les salaires horaires, en particulier, ont crû de 3,3 % en 1996, le rythme le plus élevé depuis 1991. Lors de son intervention devant la commission bancaire du Sénat, mardi 21 janvier, le président de la Fed Alan Greeenspan avait souligné qu'il convenait de surveiller de très près l'évolution des coûts salariaux, source d'inflation potentielle. Il avait aussi estimé à cette occasion que la hausse de Wall Street était *« à couper le souffle »*, une expression *moins forte que « l'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers qu'il avait employée le mois précédent, mais qui avait néanmoins reflété son inquiétude à l'égard des *sommets atteints* par la Bourse de New York et indiqué sa volonté de voir l'indice Dow Jones se stabiliser.

Recul du billet vert

1,660 – 1,655 – 1,650 – 1,645 – 1,640 – 1,635 – 1,630 – 1,625
1,6330 le 30 janv.
27 28 29 30 31 Janvier
Source : Bloomberg

Le dollar s'est vivement replié après les remarques formulées par le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer.

DEUX ÉCOLES

Les économistes estimaient toutefois que l'envolée récente du dollar *était de nature à empêcher* la Fed de relever ses taux. Le redressement du billet vert constitue un puissant frein monétaire dans la mesure où il handicapera les exportations des *entreprises américaines* et ralentira le rythme de croissance aux Etats-Unis. Cette analyse a toutefois perdu de sa pertinence après les remarques formulées, jeudi, par le président de la Fed. Le cours du dollar n'est *« presque jamais un facteur déterminant »* dans les décisions monétaires de la banque centrale américaine, a affirmé jeudi Alan Greenspan.

Quelle serait la réaction du dollar à une hausse des taux de la Fed ? Deux écoles s'affrontent qui apportent à cette question des réponses contraires. La première voudrait qu'un resserrement monétaire américain *profite au billet vert. Il* creuserait davantage l'écart de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et le reste du monde (les taux à trois mois s'établissent aujourd'hui à 5,30 % à New York contre 3,20 % à Francfort et 0,5 % à Tokyo), ce qui serait de nature à attirer de nouveaux capitaux étrangers outre-Atlantique et à doper le dollar.

D'autres analystes pensent au contraire qu'un relèvement des taux directeurs de la Fed, en provoquant un plongeon des marchés d'actions et d'obligations américaines, ferait reculer le billet vert. Ils en veulent pour preuve ce qui s'était passé en 1994. *A la suite du durcissement monétaire* aux Etats-Unis et de la chute du marché obligataire américain, le dollar avait fortement baissé, passant de 1,75 à 1,50 mark (-15 %).

Dans l'attente du verdict de la Réserve fédérale, le dollar a connu *cette semaine* une évolution heurtée. Après être monté, mardi, jusqu'à 1,6570 mark, 5,59 francs et 122,80 yens, le billet vert s'est brutalement replié à la suite des déclarations, mercredi, du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, affirmant que *« le processus de normalisation du dollar touche à sa fin. »* Il est tombé vendredi, jusqu'à 1,6290 mark, 5,5050 francs et 121,05 yens. Les opérateurs ont vivement réagi à *l'avertissement lancé par M. Tietmeyer*, qui signifie selon eux que la banque centrale allemande n'est plus disposée à tolérer une appréciation supplémentaire du dollar ou, plus exactement, un nouvel affaiblissement du deutschemark. Ses propos ont relancé les craintes d'une intervention concertée des banques centrales, d'autant qu'au même moment Eisuke Sakakibara, responsable du département *international au ministère nippon des finances* et surnommé « Monsieur yen » sur les marchés, laissait planer la menace d'une action de la Banque du Japon. Le consensus international en faveur d'un renforcement du dollar qui prévalait jusqu'à présent *semble se lézarder. Certains* analystes n'excluent d'ailleurs pas que la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales des sept pays les plus industrialisés *(G 7), qui se tiendra samedi* 8 février à Berlin, entérine officiellement ce changement d'attitude et formalise la volonté des dirigeants monétaires internationaux de voir le dollar se stabiliser à ses niveaux actuels.

Pierre-Antoine Delhommais

Petit geste de la Banque de France

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France (CPM) a annoncé, jeudi 30 janvier, une baisse de 0,05 % du taux de ses appels d'offres, ramené de 3,15 % à 3,10 %. Cette décision a surpris les analystes, qui, en majorité, pariaient sur un statu quo. Alors qu'ils avaient initialement bien réagi au léger assouplissement de la politique monétaire, les marchés financiers français ont en revanche mal accueilli les commentaires du gouverneur de la Banque de France.

Jean-Claude Trichet a notamment affirmé : *« Le Conseil de la politique monétaire considère que notre taux d'appels d'offres est actuellement au niveau approprié (...) et ne prévoit pas a priori de nouvelle modification au cours de ses prochaines réunions. »* La convergence des taux directeurs français et allemands ne semblant plus à l'ordre du jour, le contrat Pibor 3 mois du Matif, qui reflète les anticipations des opérateurs concernant les rendements à court terme, *s'est vivement* replié vendredi (– 8 centièmes), tandis que le franc cédait du terrain face au mark (3,3780 francs pour un mark).

Marché international des capitaux : premier emprunt en euros

UN EMPRUNT international vient de voir le jour qui est libellé en euros, la future monnaie *européenne. C'est une grande première pour le* marché des capitaux. Sa réussite a été immédiate et elle est de nature à renforcer la foi des milieux financiers dans la réalisation de l'Union monétaire selon le calendrier prévu. Qu'une émission soit libellée dans une monnaie qui n'existe pas encore peut surprendre. L'euro, au *plus tôt, ne sera introduit qu'au début de 1999.* En fait, il n'y a pas de mystère si on considère la transaction comme si elle était libellée en écus. L'emprunteur, la Banque européenne d'investissement, fait partie de ceux qui ont affirmé sans ambages la parité de l'écu et de l'euro. Et en réalité, en attendant l'avènement de l'euro, le service de son dernier emprunteur se fera en écus.

L'opération est susceptible de se fondre dans un ensemble plus grand dont les éléments pourraient apparaître bientôt. Ce serait d'autres emprunts que le même débiteur pourrait contracter *dans certaines monnaies nationales de notre* continent, celles des pays qui participeront à l'Union monétaire. Il pourrait s'agir d'emprunts en francs français, en florins ou en deutschemarks dont l'échéance (le 15 avril 2004) et le taux d'intérêt (5,25 %) seraient les mêmes et qui seraient convertis en euros dès 1999. Ils seraient alors assimilables à l'emprunt de 1 milliard d'euros émis vendredi 31 janvier dont l'encours augmenterait beaucoup, ce qui en renforcerait encore l'attrait auprès des investisseurs. Ceux-ci privilégient des opérations dont le volume est élevé car *c'est pour eux une garantie de liquidités*. Ils pourront, quand ils le souhaiteront, vendre leurs titres à un prix juste. Deux jours avant de se présenter en euros, la même *Banque européenne d'investissement avait sollicité* le marché du florin, précisant à cette occasion, d'une part, qu'elle se réservait la possibilité de convertir en euros cette transaction hollandaise dès le début de 1999 et, d'autre part, que son montant pourrait alors croître du fait de l'assimilation d'autres emprunts à venir qu'elle *émettrait en florins, en euros ou dans d'autres* devises nationales appelées à céder la place à la monnaie commune. Il faudrait bien sûr que toutes ces affaires soient superposables, qu'elles aient le même coupon (5,75 %) et la même échéance (le 15 février 2007).

Dans un cas comme dans l'autre, la Banque européenne a suivi l'exemple donné deux semaines plus tôt par l'Autriche, qui a contracté un emprunt en francs français dont le profil est le même que celui de certaines de ses obligations en schillings. Ces fonds d'Etat autrichiens *sont appelés à s'ajouter l'un à l'autre lorsqu'ils* seront libellés en euros et d'autres transactions prochaines en deutschemarks ou en florins pourraient s'y joindre.

Revenons à la transaction en euros de la *Banque européenne pour souligner* un de ses aspects essentiels. Le débiteur est un des meilleurs du monde et c'est aussi le plus grand émetteur d'emprunts internationaux. Il a toutes les qualités requises pour se poser déjà en tant qu'une des principales références du futur marché européen des capitaux où les pays et les *principales organisations supranationales* viendront se mesurer directement. Ceux dont les signatures seront les plus appréciées obtiendront alors de meilleures conditions que les autres. *Aujourd'hui, ce n'est pas toujours le cas.* On considère souvent qu'un emprunteur étranger doit débourser un peu plus que le pays dans la monnaie duquel il lève des fonds. L'Autriche, pour aller chez les investisseurs, a dû ainsi proposer en francs français un rendement supérieur à celui qu'offre le Trésor français.

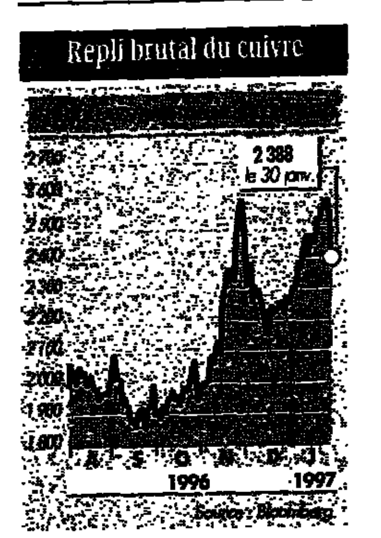
Or, on se souvient qu'il y a deux ans la même Autriche avait pu lever des fonds en écus en offrant une rémunération moins importante que les titres du Trésor français de même durée et libellés en écus. Nul ne voulait alors en tirer de *conclusions sur le crédit respectif des deux pays* car le marché de l'écu était alors peu fréquenté. Le marché de l'euro, qui n'appartiendra en propre à aucun Etat et qui sera sollicité de toutes parts, promet d'être beaucoup plus représentatif. Et il se peut qu'au départ les émissions de la Banque européenne servent de repère indiscutable. *Cette organisation est la* banque de l'Union européenne, elle n'appartient à personne en propre.

Son emprunt en euros est dirigé par la Caisse des dépôts et Paribas, conjointement avec SBC *Warburg, qui fait partie de la Société de banque* suisse. Sa rémunération était initialement un peu plus élevée que celle des titres français en écus. L'accueil enthousiaste qui lui a été réservé a fait rapidement diminuer son rendement en dessous de celui des obligations du Trésor français.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Repli brutal du cuivre



LE FANTÔME de Sumitomo a hanté toute la semaine le marché du cuivre. En début de semaine, le LME (London Metal Exchange) s'est brusquement affolé quand *les opérateurs ont constaté* l'ampleur du « déport » sur le métal rouge : le prix du cuivre au comptant, à près de 2 600 dollars la tonne, dépassait de plus de 300 dollars celui du métal à trois mois. En raison des simples coûts de stockage, les prix des livraisons à trois mois sont toujours plus élevés que ceux des livraisons immédiates, sauf quand il y a des difficultés d'approvisionnement sur le *marché*.

Les intervenants ont tout de suite repensé à une tentative d'assèchement artificiel sur le cuivre, comparable à celle menée par Sumitomo en début d'année dernière. Toute de suite alertées, les autorités du LME décidaient, le 29 janvier, de lancer une enquête sur le marché du cuivre.

A la suite de cette intervention, la situation s'est peu à peu calmée. *Attirés par les fortes primes*, de nombreux arrivages de cuivre se sont présentés sur le marché. Vendredi, le LME annonçait que ses stocks, en une semaine, avaient progressé de 26 100 tonnes pour atteindre 191 750 tonnes, soit 53 % *de plus qu'au début de l'année.* Les cours au comptant sont retombés autour de 2 395 dollars la tonne vendredi en clôture.

Cet emballement momentané du cuivre a déjà fait quelques victimes. La société de négoce coréenne, LG Metals, a vu son titre à la Bourse de Séoul baisser de plus de 8 %, à la suite de rumeurs affirmant qu'elle était prise au piège sur le marché du cuivre. *« Ce sont les jaloux qui ont colporté ces rumeurs »*, a affirmé LG Metals le 31 janvier, démentant avoir des pertes sur le marché du cuivre.

Certains opérateurs, toutefois, doivent être dans une situation délicate. Des fonds d'investissement, *notamment, ont pris en novembre* d'importantes positions vendeuses sur le cuivre, au vu des perspectives de productions annoncées par les sociétés minières chiliennes. Aujourd'hui, ils sont pris de court : les nouveaux programmes chiliens ont accumulé un retard qui durera au moins jusqu'au printemps. Le marché du cuivre risque de rester nerveux durant tout ce temps.

Martine Orange

Sommets pour les places européennes, rebond pour les autres

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 3,62%	↗ + 1,74%	↗ + 3,55%	↗ + 1,35%	↗ + 1,23%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

TOUS LES VOYANTS boursiers des grandes places internationales ont terminé dans le vert cette semaine. Mais, comme aurait pu dire Coluche, *certaines ont terminé plus* dans le vert que d'autres. Cette sorte d'excellence revient aux places européennes, qui terminent toutes la semaine à des niveaux record.

A commencer par la Bourse de Paris qui, quinze jours après avoir battu son sommet historique vieux de trois ans (2 360 points), s'est offert le luxe d'atteindre, jeudi, le niveau psychologique des 2 500 points pour la première fois de son histoire. Ne ralentissant pas un seul instant, elle terminait vendredi à 2 515,16 points, son plus *haut niveau jamais atteint en clôture*. En cinq séances, l'indice CAC 40 s'est apprécié de 3,55 %, portant ses gains annuels à 8,67 %. Les volumes de transactions ont été très étoffés, les échanges portant en moyenne quotidienne sur plus de 8,5 milliards de francs. Ce dernier facteur est plutôt un bon signe pour les opérateurs, qui n'apprécient généralement guère ce type de progression sans des échanges fournis qui lui donnent toute sa consistance. Le moteur de *cette nouvelle progression a été alimenté* par les résultats des entreprises, qui ont soit surpris les analystes, soit été conformes aux attentes.

Reste que la Bourse de Paris a atteint cette semaine le niveau que s'était fixé un grand nombre de spécialistes pour la fin de l'année. En un mois, les valeurs françaises ont épuisé le potentiel de hausse d'une année, et il n'y a guère que les analystes qui avaient prédit 2 700 points pour la fin du mois de décembre qui ne soient pas surpris.

Comme le marché semble avoir, selon les spécialistes, atteint tout ou partie de ses objectifs, il se pourrait que les valeurs françaises marquent le pas la semaine prochaine, voire baissent sensiblement après avoir progressé de plus de 27 % depuis le début du mois de septembre 1996 sans jamais avoir réellement consolidé ses gains. La Bourse de Francfort a également atteint des sommets cette semaine, terminant la séance de vendredi *sur un nouveau record*, à 3 035,15 points, avec un gain hebdomadaire de 1,23 % par rapport au 24 janvier. Toutefois, *« le raidissement passager du marché obligataire en début de semaine et quelques résultats d'entreprise décevants ont été l'occasion de prises de bénéfice »*, a relevé la Commerzbank dans son rapport boursier hebdomadaire. *« Après la progression des cours de près de 25 % ces six derniers mois, il faut s'attendre à une consolidation dans les prochaines semaines »*, a ajouté l'établissement, qui voit le DAX à 2 850 points à moyen terme. A l'appui de ce pronostic, la Commerzbank cite *« le dollar qui va se stabiliser à moyen terme à un niveau inférieur à celui d'aujourd'hui »* et *« une hausse attendue en cours d'année des taux d'intérêt sur le marché des capitaux, avec l'amélioration des perspectives de conjoncture »*. D'un autre côté, les gains des entreprises du DAX devraient progresser de 16 % à 20 % cette année et l'an prochain, nuance la Commerzbank.

RECORD ABSOLU

La Bourse de Londres est, selon les intervenants, la place qui a le moins profité des événements domestiques – plutôt baissiers –, bénéficiant seulement de l'effet d'entraînement de Wall Street. Cette plus grande corrélation à la Bourse américaine lui a permis de terminer vendredi sur une nouveau record absolu du Footsie à 4 275,80, soit un gain de 1,35 % en cinq séances.

Les nouvelles provenant du *Royaume-Uni ont été plutôt* négatives pour les actions. Le déficit commercial en novembre 1996, plus fort que prévu, a fait craindre pour les résultats des sociétés exportatrices ; ce déficit s'est établi à 959 millions de livres sterling, alors que les économistes s'attendaient en moyenne à 800 millions. Sur le plan monétaire, le débat récurrent sur les taux d'intérêt a été alimenté par la publication des minutes de l'entretien du 11 décembre entre le gouverneur de la Banque *d'Angleterre, Eddie George*, et le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke. Les propos de M. George en faveur d'un relèvement des taux ont été perçus comme particulièrement vigoureux et ont relancé les craintes d'un resserrement à moyen terme.

Outre-Atlantique, la semaine a été marquée par un retour de Wall Street sous la coupe du marché obligataire, rendu nerveux à l'approche du taux d'intérêt à long terme du seuil de 7 %. *« Nous avons vu depuis une semaine ou deux que la place boursière a besoin de prendre exemple sur le marché obligataire »*, a indiqué Jon Olesky, responsable chez Morgan Stanley, ajoutant que *« la corrélation a été très forte »*. Wall Street avait jusqu'à présent ignoré une hausse des taux depuis la mi-décembre, volant de record en record jusqu'au 21 janvier. L'indice Dow Jones a terminé vendredi à 6 813,09 points, en hausse de 116,61 points (1,74 %) sur la semaine.

L'influence du marché obligataire a été compensée en partie par les résultats des sociétés, qui continuent à dépasser les attentes dans une large mesure pour le seizième trimestre consécutif. Mais la période de publication touche à sa fin. Une autre facteur de soutien pour Wall Street reste le flot constant de liquidités dans les *fonds d'investissement*, qui favorise surtout les titres de compagnies à capitalisation élevée comme les valeurs vedettes, selon les analystes.

La Bourse de Tokyo a rebondi au cours de la semaine écoulée dans un marché volatil marqué par de gros achats de valeurs vedettes internationales et des opérations de couverture à court terme. L'indice Nikkei a gagné 640,65 points, soit 3,62 %, pour terminer la semaine à 18 330,01 points après un recul de 2,21 % la semaine précédente.

F. Bn

Havas souhaite c

De la publicité à la t

Jean-François Kahn a réuni le capital de « Marianne »

COMMUNICATION PDG du groupe Havas, Pierre Dauzier, explique les raisons de son OPA sur sa filiale CEP Communication. Elle est destinée à *« améliorer les résultats courants d'Havas »* et donne *« davantage de rapidité et de souplesse pour échanger des participations croisées »*. *« Dans l'avenir sa croissance se fera surtout en Europe et sur le plan international »*, précise Pierre Dauzier. ● L'IMAGE de la stratégie audiovisuelle du groupe Havas apparaît souvent comme brouillée. Pierre Dauzier vient de nommer Jean Stock comme directeur de l'audiovisuel pour *« clarifier cette lisibilité »*. ● LA RESTRUCTURATION du capital du groupe est en cours. Selon *Le Figaro* daté 1er et 2 février, la Compagnie générale des Eaux devrait augmenter sa participation dans Havas, tandis que le groupe de Pierre Dauzier reprendrait les actions de la CGE dans Canal Plus, dont il détiendrait ainsi 43,5 %.

Havas souhaite clarifier sa stratégie dans le secteur audiovisuel

Dans un entretien au « Monde », le PDG, Pierre Dauzier, assure que la croissance de CEP Communication se fera surtout sur le plan international. Evoquant sa candidature au rachat de la SFP, il précise que le groupe doit investir dans la production

« Pourquoi prendre 100 % de votre filiale CEP Communication alors que vous en contrôliez déjà 74 % ?

– Il y a deux éléments, l'un mineur et l'autre majeur. L'élément mineur est financier. La trésorerie d'Havas est positive et les taux d'intérêt déclinants. Les investissements que nous faisons en cash sont, comme le disent les financiers, "rélutifs" c'est-à-dire que l'opération permet d'améliorer le résultat courant d'Havas.

» L'élément majeur est d'ordre stratégique. Je veux poursuivre une politique, déjà initiée, de prise de contrôle total des filiales, sans en modifier les comportements managériaux. Grâce à la qualité de ses équipes, CEP Communication a réalisé une bonne croissance sur le marché français, à l'exception de la presse régionale. Dans l'avenir, sa croissance se fera surtout en Europe et sur le plan international. Une prise de contrôle à 100 % permet d'avoir davantage de facilité, de rapidité et de souplesse pour échanger des participations croisées, puisque nous n'aurons plus à traiter avec des minoritaires. Cela peut intéresser des groupes anglo-saxons, par exemple.

– Ne reproche-t-on pas à CEP d'être trop franco-français ?

– Nous touchons à un métier à haute sensibilité, dans le domaine de l'édition, de la presse économique et des news magazines. Il est difficile d'intervenir dans les marchés voisins, allemand ou britannique. J'avais critiqué la reprise des *Echos* par Pearson. Je crois que la communauté britannique n'accepterait pas la reprise du *Financial Times* par des Français.

» Le développement de CEP doit se poursuivre dans ses domaines de compétences : presse professionnelle et spécialisée, Salons, etc. En matière d'édition, il me semble également intéressant de favoriser la diffusion de la littérature française à l'étranger. Mais c'est à Christian Brégou, PDG de CEP Communication, de définir sa stratégie.

– Envisagez-vous, comme d'autres groupes, notamment néerlandais ou britanniques, d'investir aux Etats-Unis ?


PIERRE DAUZIER

– Nous n'excluons pas d'y être présent, un jour. Mais il ne s'agit pas d'une priorité immédiate. Nous n'avons pas encore la capacité *financière, et surtout managériale*, nécessaire. S'il nous fallait appréhender le marché américain,il faudrait créer un état-major américain, comme l'ont fait Hachette ou Bertelsmann.

» Cela demande de la préparation, comme avant un match. Il y a d'autres marchés dont l'Asie, où nous somme déjà présents par le biais de l'affichage, activité à forte rentabilité, et de magazines, comme c'est le cas à Hongkong.

– Est-il vrai que Christian Brégou a appris assez tard l'OPA sur CEP ?

– En tant que PDG d'une entreprise cotée, j'ai des obligations de réserve. Je lui ai fait part assez tard de la décision, mais dans les délais *convenus. Il y a beaucoup de rumeurs* dans le halo boursier et autour d'Havas. Christian Brégou et moi-même travaillons ensemble depuis vingt-huit ans. Depuis onze ans que je suis PDG, notre collaboration a été sans faille et sans reproche.

– A l'occasion de la recomposition du capital d'Havas, *Le Figaro* évoque une augmentation de la *participation de la Générale des* eaux dans Havas ?

– Je ne ferai aucun commentaire.

– Quelles sont vos intentions en matière de presse quotidienne régionale ?

– J'ai un objectif dans ce secteur : aider la presse régionale à garder son niveau d'indépendance. On m'a prêté de fausses intentions lorsque Havas a pris des participations dans *Nice-Matin*, *Midi libre* ou *Centre-France*. Il s'agit seulement d'y jouer un rôle de régulateur, à condition que le retour sur investissement soit correct.

» *Havas est aussi régisseur de* quotidiens régionaux ; je n'ai ni la volonté de m'y renforcer ni celle d'en partir. Ma volonté consiste à trouver avec nos partenaires de la PQR une façon d'être, conforme au désir d'Havas : être équilibré ou bénéficiaire sur le plan financier.

» Quant au *Progrès* de Lyon et au *Dauphiné libéré*, ce n'est pas à l'ordre du jour. J'en avais parlé avec Robert Hersant de son vivant mais nous n'étions pas d'accord sur leur valorisation. En outre, si nous nous intéressions à ces deux titres, il faudrait l'avis du Conseil de la concurrence afin d'éviter d'être accusé d'abus de position dominante. Il ne faut pas écarter cet obstacle.

– Et la presse quotidienne nationale, comme *Le Figaro* ?

– Ce n'est pas non plus à l'ordre du jour. Il s'agit justement d'un secteur à très haute sensibilité politique. Or, je me suis efforcé depuis la privatisation d'Havas en 1987 de l'extraire de son contexte politique, quelles que soient par ailleurs mes amitiés personnelles. Ce n'est pas pour l'y faire retomber.

– On dit qu'une couverture de *L'Express* titrée « Juppé doit partir » a été finalement retirée...

– Je suis président d'Havas, pas de *L'Express*. Mais il ne faut pas exagérer. Les hommes politiques n'interviennent plus dans ce type *de choses. Il y a une évolution po*sitive en France à ce sujet, même si ce n'est pas encore parfait.

– Que vous inspire le jugement du tribunal de commerce condamnant votre filiale Havas Advertising à payer 85 millions de francs aux six banques actionnaires minoritaires de RSCG ?

– Il y a un jugement, je le respecte. Mais je suis en voie de négocier une solution. Il est de ma responsabilité de président de groupe de rechercher une solution qui donne satisfaction à toutes les parties.

– Pourquoi Havas est-il candidat à la privatisation de la Société française de production (SFP) avec la Générale des eaux ?

– J'ai une idée qui est peut-être une utopie : créer un studio important, à la manière de ce que furent La Victorine ou les studios d'Epinay. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'Havas d'avoir une stratégie verticale, de la production à la diffusion. Avec le numérique et le satellite, et les chaînes qui seront diffusées à l'avenir, la production sera de plus en plus importante. C'est donc un projet sensé qui s'inscrit *dans notre stratégie*. Il est conforme à nos plans d'investissement. En plus de notre trésorerie, la quote-part de la « soulte » versée par Bertelsmann lors de la fusion CLT-UFA qui nous revient est *de plus de 1 milliard de francs*.

»Mais nous abordons ce dossier SFP avec précaution. En matière d'audiovisuel, rien n'est jamais statique. Pour des raisons historiques et contingentes, dans un secteur en pleine évolution, la lisibilité d'Havas n'est pas encore nette. Mais nous sommes un acteur dont il faut tenir compte. Nous allons clarifier cette lisibilité. Ce sera l'une des tâches du directeur de l'audiovisuel, Jean Stock. »

Propos recueillis par Yves-Marie Labé et Alain Salles

■ **JEAN STOCK a été nommé** directeur de l'audiovisuel d'Havas et siégera au comité de direction du groupe. Jean Stock a été notamment directeur délégué pour l'ensemble des activités télévisuelles de la CLT de 1989 à 1994.

La Générale des eaux, premier actionnaire ?

Selon *Le Figaro* daté 1er et 2 février, la Compagnie générale des eaux est prête à apporter sa participation dans Canal Plus à Havas, qui détiendrait ainsi 43,5 % de la chaîne. En contrepartie, la Générale des eaux souscrira à une augmentation de capital réservée qui lui permettra de monter dans Havas, pour en devenir à terme le premier actionnaire. La Générale rachèterait en effet une partie des actions d'Alcatel-Alsthom dans Havas. Sa participation retomberait à environ 10 %. Le groupe de Serge Tchuruk était devenu le principal actionnaire d'Havas, avec 22 %, en cédant au groupe de Pierre Dauzier, les activités de presse et d'édition de sa filiale, la Générale occidentale. Peu satisfait du rendement de son investissement dans Havas, son retrait a été maintes fois évoqué.

Le scénario est jugé *« plausible »* par l'un des protagonistes. Havas a plusieurs fois réitéré son intention de ne pas se laisser diluer dans le capital de Canal Plus, après la fusion avec le groupe NetHold.

De la publicité à la télévision

AUDIOVISUEL, publicité, information et édition, affichage et annuaires, voyages et loisirs : le groupe Havas (44,6 milliards de francs de chiffre d'affaires et 1,12 milliard de résultat net, part du groupe, en 1995) est présent dans l'ensemble des secteurs de la communication.

Havas est notamment actionnaire de Canal Plus, premier groupe de télévision cryptée dans le monde avec 7 millions d'abonnés. Il est aussi actionnaire de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), qui est devenue, en fusionnant avec la filiale audiovisuelle de l'allemand Bertelsmann, le premier groupe audiovisuel européen.

Dans le domaine de la publicité, Havas est actionnaire de IP, régie publicitaire de radio, de télévision et de presse magazine, dont dépendent RTL en France, RTL-TV en Allemagne, etc. Mais le groupe a aussi une importante activité de conseil en publicité *via* sa filiale Havas Advertising (ex-Euro RSCG Worldwide), présente dans soixante et un pays.

Havas a pris le contrôle à 100 % de sa filiale presse et édition, CEP Communication, par le biais d'une offre publique d'achat (OPA). CEP Communication contrôle à la fois des magazines grand public (*L'Express*, *Le Point*), des journaux professionnels comme ceux des groupes Le Moniteur, L'Usine nouvelle, Tests, etc.

Le groupe est le premier éditeur français, présent dans la littérature générale, les livres scolaires et l'édition professionnelle (Larousse, Bordas, Nathan, Masson, etc.), la distribution (Interforum) et le Club de livres (France Loisirs, détenu à parité avec Bertelsmann). Havas est entré récemment au capital de quotidiens régionaux comme *Nice-Matin* ou *Midi libre*.

« MÉDIAS DE PROXIMITÉ »

Havas Média Communication est la filiale d'Havas qui s'occupe des *« médias de proximité »* : l'affichage avec Avenir, Europoster, Sky Sites, etc., les annuaires (avec l'Office d'annonces, l'Oda), les journaux gratuits (groupes Comareg et Delta Diffusion). Le groupe est aussi régisseur de publicité extra-locale pour le compte de plusieurs grands quotidiens régionaux. Il s'occupe également de voyages et de loisirs avec Havas Tourisme (238 agences) et s'est lancé dans le multimédia par le biais de Havas Edition électronique.

Y.-M. L.

Jean-François Kahn a réuni le capital de « Marianne »

JEAN-FRANÇOIS KAHN a réuni les 10 millions de francs nécessaires à la constitution de la société éditrice de *Marianne*, l'hebdomadaire qu'il lance en avril (*Le Monde* du 20 décembre 1996) ; 6 millions de francs de trésorerie s'ajouteront après le lancement. *Jean-François Kahn sera l'actionnaire principal* (25 %). Robert Assaraf, ancien directeur de l'Omnium nord-africain (ONA), détiendra 16 % ; Daniel Hechter, Franck Ullmann et Paul Lederman 10 % chacun ; Albert Mallet, président de Radio-Shalom, 5 %, le publicitaire Philippe Le Grix de La Salle, 3 %, Jean Frydman, Jacob Abbou, Maurice Szafran, directeur de la rédaction, et Triple A, société de Jacques Abergel, auront chacun 2 %. Quatre personnalités choisies par Jean-François Kahn auront 1 % : le publicitaire Philippe Calleux, Jean-Claude Guillebaud (*« avec la permission du* Nouvel Observateur », souligne Jean-François Kahn), Viviane Forrester (*L'Horreur économique*) et Claude Durand (Fayard). Un éditeur italien, Canal édition (avec lequel Jean-François Kahn envisage un supplément culturel), le publicitaire Olivier Douce, et les financiers Frédéric Doulcet et François Gontier auront chacun 1 %. Une association Marianne regroupera des petits actionnaires (3 %). Le personnel et une association des *« parrains »* (Jean-Paul Kaufmann, Paul-Marie de La Gorce, Gisèle Halimi, Max Gallo, Anne Sinclair...) auront 1 % chacun.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : la direction du groupe Lagardère a diffusé sur le fil** de l'Agence France Presse, vendredi 31 janvier, un communiqué à la suite de l'éditorial du directeur du *Monde* commentant la condamnation du quotidien et annonçant qu'il faisait appel de ce jugement (*Le Monde* du 31 janvier). *« Les propos de Jean-Marie Colombani sur l'agressivité de Jean-Luc Lagardère et de son groupe à l'égard du* Monde *sont ridicules et sans fondement. Ils ne méritent pas d'autre réponse »*, affirme ce communiqué. *« Quant à l'avenir des relations industrielles entre les deux groupes, il faudra attendre que M. Colombani ait recouvré son sang-froid et son bon sens. Elles seront traitées – comme par le passé – sous le simple aspect économique, dans les instances appropriées où se rencontrent les personnes responsables et compétentes »*, conclut le texte.

■ **Selon le magazine « Business Week »** du 31 janvier, le groupe britannique Reuters Holdings aurait pris contact avec des actionnaires du groupe de presse Dow Jones, qui publie le *Wall Street Journal*, pour évoquer la possibilité d'une fusion, d'un joint-venture ou d'un rachat du groupe américain.

Le gouvernement espagnol tente de réglementer la télévision numérique

MADRID
de notre correspondante

Lors du conseil des ministres du vendredi 31 janvier, le gouvernement de José Maria Aznar a adopté un décret-loi pour réglementer le développement de la télévision numérique en Espagne. Ce décret, qui devra être confirmé par un vote au Parlement, prend effet immédiatement.

Le détail de ce texte, qui a suscité bien des controverses, ne devrait être connu que lors de sa parution au *Bulletin officiel*. En attendant, on sait qu'il y est précisé que les décodeurs utilisés doivent *« être homologués par les organismes européens »*, et surtout qu'ils doivent *« être compatibles entre eux »*, afin de garantir *« la liberté de choix des consommateurs »*. Comme l'a expliqué le ministre du développement (chargé des télécommunications), Arias Salgado, les décodeurs déjà sur le marché ne seront pas considérés comme *« illégaux »*, puisque antérieurs à l'adoption de toute législation, mais ils devront être *« homologués »* dans les deux mois pour répondre aux normes européennes et aux critères de *« compatibilité »*.

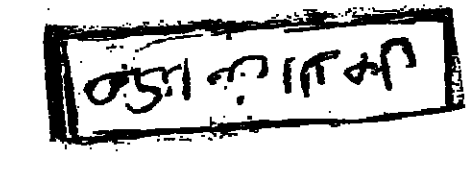
Un point crucial pour Canal Satélite Digital, la plate-forme numérique composée par Canal Plus, le groupe Prisa (éditeur d'*El País*) et la chaîne privée Antena 3 (*Le Monde* du 1er février). En effet, la chaîne, qui a commencé à émettre, a également entrepris de commercialiser ses propres décodeurs. Pour ses responsables, l'annonce gouvernementale a été ressentie comme un coup de frein au lancement de la plate-forme, car *même si les décodeurs correspondent* aux normes exigées, les clients potentiels pourraient être tentés d'attendre, de peur de devoir changer leurs appareils dans deux mois. Enfin, s'interrogent certains, sous couvert d'offrir une liberté de choix au consommateur, quelles manœuvres ou quels futurs *« marchandages »* se cachent peut-être derrière l'exigence louable d'une *« compatibilité »* entre décodeurs ?

POLÉMIQUES

Il n'en fallait pas plus pour que *ressurgissent polémiques et arrière-pensées*, et que le gouvernement se voie à nouveau accusé de s'opposer à Canal Satélite Digital, dont la plate-forme est la plus cohérente et la plus élaborée, au profit de sa rivale (Telefonica, RTVE la télévision publique, et un florilège de revues conservatrices), en retard, mais plus proche du pouvoir.

Vendredi soir, Canal Satélite Digital a annoncé son intention d'aller plus avant dans la réalisation de son projet en continuant à émettre, depuis le Luxembourg, où se trouve son centre d'émission, et de s'opposer, dans le respect de la loi, à tout *« abus de pouvoir éventuel »* du gouvernement.

Marie-Claude Decamps



Le cyclisme français s'est armé pour l'après-Indurain

Sept équipes professionnelles dotées de finances solides s'alignent en ce début de saison. Elles sont parvenues à attirer dans leurs rangs de grands coureurs étrangers, à l'heure où le peloton devra se choisir un nouveau « patron »

La saison cycliste débutera en France mardi 4 février dans les Bouches-du-Rhône, avec le Grand Prix de *La Marseillaise*. Dans cette première année de l'ère post-Indurain, deux nouvelles équipes françaises ont été lancées, avec d'importants moyens financiers. Cofidis, dirigée par Cyrille Guimard, et La Française des jeux, sous la houlette de Marc Madiot, ont de solides ambitions. Par ailleurs, cinq autres équipes « tricolores » ont été reconduites en ce début de saison : Casino, Festina, GAN, Aubervilliers 93-Big Mat et La Mutuelle de Seine-et-Marne. A défaut de parvenir à faire revenir Laurent Jalabert et Luc Leblanc, les directeurs sportifs ont largement recruté à l'étranger. Plusieurs grands noms courront cette saison sous des couleurs françaises : Tony Rominger, Lance Armstrong, Pascal Richard, Mauro Gianetti, Maximilian Sciandri, Maurizio Fondriest, entre autres.

MIGUEL INDURAIN a donc décidé d'abandonner le vélo pour la chasse. Vilaine affaire pour le gibier de Navarre, qui constituera désormais ses nouveaux trophées. *Une fière aubaine en revanche pour* le reste du peloton que le champion espagnol tenait en joue depuis une éternité. Comme l'exprimait de Gaulle, autre grand guerrier, quand il évoquait sa propre succession, ce n'est pas le vide qui est désormais à craindre, mais le trop-plein.

CYCLISME

Les coureurs ont repris l'entraînement cet hiver avec un regain d'ambition, broyant les kilomètres avec le secret espoir d'occuper le trône devenu vacant. Mardi 4 février, le Grand Prix de *La Marseillaise*, traditionnelle course d'ouverture en France, devrait inaugurer une nouvelle ère. Ils seront un certain nombre, la jambe rasée de frais et le jarret saillant, à vouloir qu'elle porte leur nom.

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule pour le cyclisme français, Miguel Indurain s'en va et l'argent revient. Deux nouvelles formations ont vu le jour : Cofidis et La Française des jeux. L'entreprise privée, *spécialisée dans le crédit à la consommation des ménages, voulait mieux faire* connaître son nom (et son numéro de téléphone qui figurera en bonne place sur le maillot).

DEUX FOIS 30 MILLIONS

La société d'économie mixte recherchait une idée fédératrice pour les 46 000 détaillants de son réseau et les 30 millions de joueurs qui n'ont en commun que d'espérer trouver la fortune au bout de leur pouce. Elles ont toutes deux pensé au cyclisme, jugé l'idée futée et mis chacune près de 30 millions de francs annuels dans leurs projets.

A l'exception d'Agrigel-La Creuse, qui s'est retirée, les formations déjà existantes ont rempilé et *même décroché des rallonges* en faisant valoir les bons résultats de la saison passée.

Auvervilliers-93 a doublé son budget. Petit Casino est devenu Casino et sa bourse annuelle a été portée de 5 à 25 millions de francs. Mutuelle de Seine-et-Marne, GAN et Festina ont prolongé leur bail. La France se targue donc d'avoir désormais sept équipes professionnelles. *Après une saison 1996* au bord de la mouise, 1997 s'annonce faste.

Les commanditaires se sont aperçus que le cyclisme était d'un excellent rapport qualité-prix et se sont donc rués sur la marchandise. Ils ont, du coup, créé la pénurie. Les champions cyclistes français ne courent pas les rues, si l'on ose dire. Laurent Jalabert et Luc Leblanc persistent à bouder, qui derrière les Pyrénées, qui de l'autre côté des Alpes. Les directeurs sportifs ont donc dû recourir à une *abondante main-d'œuvre étrangère*.

La Suisse, parent pauvre du vélo, a alimenté une partie de l'immigration. Tony Rominger a signé chez Cofidis, Pascal Richard chez Casino et Mauro Gianetti à La Française des jeux.

Cyrille Guimard (Cofidis) a donné une forte coloration américaine à son équipe, afin d'épauler Lance Armstrong, qu'on espère sorti vainqueur de sa lutte contre le cancer. Marc Madiot (La Française des jeux) a misé sur les courses classiques, en entourant le Britannique Maximilian Sciandri d'une garde italienne. Vincent Lavenu (Casino) a fait de son équipe un plaidoyer pour l'Europe, recrutant de l'Atlantique à l'Oural. Roger Legeay a opté pour le Commonwealth en entourant l'Anglais Chris Boardman de soutiens australiens.

Dans ce contexte de mondialisation, les « p'tits gars d'Auber » et les gavroches de La Mutuelle de Seine-et-Marne continuent à favoriser le commerce de proximité, écumant le réservoir amateur français.

Stéphane Javalet et Yvon Sanquer vivent depuis quelques années avec bonheur leur vocation d'éducateurs. Aubervilliers-93 avait démontré dans le Tour de France 1996 que l'on pouvait gagner sans argent. Les nouveaux riches qui arrivent dans le peloton devront confirmer que l'opulence ne nuit pas à la performance.

Benoît Hopquin

Un accord sur les prises de sang

Réunis vendredi 24 janvier à Genève par l'Union cycliste internationale (UCI), les représentants des coureurs, des directeurs sportifs et des médecins d'équipes ont accepté le principe de prises de sang lors des contrôles antidopage, *en plus des prélèvements d'urine* déjà effectués. A l'occasion des grands tours, les tests sanguins seront *analysés sur-le-champ*.

En cas de dépassement du taux d'hématocrite (volume de globules *rouges dans le sang), le coureur ne sera pas autorisé à participer* à la course. Cette prise de sang vise surtout à détecter l'utilisation massive de l'érythropoïétine (EPO), une hormone qui favorise justement la croissance des globules rouges dans le sang (*Le Monde* daté 24-25 novembre 1996). Les spécialistes sont partagés sur l'efficacité de cette mesure.

L'imbroglio juridique du Stade de Vanves embarrasse les dirigeants de l'athlétisme

L'AMBITION semblait noble. Il s'agissait pour quelques nostalgiques de faire revivre au Stade de Vanves ses grandes années de demi-fond, ce début des années 80 où Pierre Lévisse et Radouane Bouster affichaient les couleurs du club dans les plus prestigieuses compétitions internationales. Avec la dissolution de l'Entente Sud Sarthe Athlétisme 72 (ESSA 72), club phare de la région du Mans, où évoluait l'équipe *championne nationale de cross* country emmenée par Dominique Chauvelier, *l'opération a paru* simple à réaliser : il suffisait d'offrir *un asile aux athlètes orphelins*.



ATHLÉTISME

L'arrivée à Vanves de Dominique Chauvelier, et d'une douzaine de coureurs de demi-fond qu'il entraîne, n'a pas fait que des heureux. Des dirigeants de la région parisienne, fort marris de voir débarquer chez un concurrent un tel renfort, ont fait part de leur inquiétude à la Ligue d'Ile-de-France (LIFA). Cette dernière a appliqué à la lettre les articles 25 et 29 des réglements généraux de la Fédération française d'athlétisme (FFA), qui stipulent qu'un athlète doit être domicilié sur le territoire de la ligue d'athlétisme qui lui a délivré sa licence.

Or, les recrues du Stade de Vanves résident hors d'Ile-de-France. Ils ont donc vu leur première demande de licence rejetée. Les migrants se sont alors enquis d'attestations d'hébergement fournies par divers hôtes de banlieue.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Mais la LIFA n'a guère goûté ces certificats qu'elle a jugés de complaisance. *Pour elle*, les Sarthois ont profité de la dissolution *de leur club qui les autorise à en* changer sans subir les contraintes d'une « mutation » classique, pour se reformer aussitôt là où l'athlétisme paie le mieux. Le Stade de Vanves a donc fait appel devant la FFA.

La commission des statuts et réglements délivre depuis les autorisations avec réticence. Cinq dossiers ont d'ores et déjà été acceptés. Vendredi 31 janvier, cinq autres étaient examinés : la FFA a décidé de suspendre sa décision, mais a autorisé les athlètes à courir à titre individuel. Deux ou trois autres cas restent *encore* en attente. Ces tergiversations montrent *l'embarras de la FFA qui* se rend sans doute compte de *l'inadéquation de sa réglementa*tion à l'évolution de son sport.

Dominique Chauvelier s'insurge, mettant en avant son statut de coureur professionnel. *« A l'époque de l'arrêt Bosman, comment peut-on interdire à un athlète de passer d'un département à l'autre ? A cinquante minutes de TGV, le Mans est quasiment la banlieue de Paris. Nous nous entraînons à Vanves au moins une fois par semaine, mais en tant qu'athlètes professionnels, nous avons le droit comme tous les travailleurs indépendants d'habiter où nous voulons »*.

C'est bien là que le bât blesse. *Alors que* la Fédération internationale (IAAF) dote généreusement ses épreuves et que de plus en plus d'athlètes vivent de leurs seules performances, les vieilles lois de l'amateurisme restent en vigueur.

En rejoignant le Stade de Vanves, Chauvelier et sa bande ont aussi trouvé une entreprise qui assure une partie de leur subsistance. L'équipementier Reebok entretient en effet des liens étroits avec ce club ainsi qu'avec ceux de Strasbourg, Lille et Bordeaux. *« Leur refuser une licence revient à les priver de manger et nous décourage de tenter faire évoluer l'athlétisme*, regrette Jacky Carlier, athlète du Stade de Vanves et responsable de la promotion chez Reebok-France. *C'est d'autant plus hypocrite que quelques-uns des clubs qui crient au scandale font courir des étrangers en situation irrégulière en France »*.

Par ailleurs, le règlement tolère des cas particuliers surprenants. La championne olympique Marie-José Pérec, licenciée au Stade Français, et la championne de France de marathon néo-calédonienne Nadia Prasad, licenciée à Nouméa, ne sont-elles pas installées aux Etats-Unis ? L'espoir du demi-fond Benoît Zwierzchlewski, licencié dans la ligue Nord-Pas de Calais, réside en Belgique. Nathalie Teppe, internationale d'heptathlon, sociétaire du Stade Français, habite Salon-de-Provence.

« Dans le cas du groupe de l'ESSA 72, la parole est pour l'instant à la commission des statuts et règlements, expliquait Jean Poczobut, alors président de la FFA. *Mais il est évident qu'il faut revoir et clarifier les règlements et surtout créer un secteur professionnel au sein de la fédération pour éviter ce genre d'incident »*. Philippe Lamblin, son successeur depuis les élections du 25 janvier, devra très vite s'atteler à cette tâche.

Patricia Jolly

Départ du directeur technique national

François Juillard a annoncé qu'il mettait fin, pour des raisons personnelles, à sa mission de directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme (FFA), vendredi 31 janvier, au cours du comité directeur de la FFA. *« J'avais fait part à Philippe Lamblin* [NDLR : le nouveau président de la FFA], *avant l'assemblée générale, de ne pas continuer ma mission de directeur technique national*, a expliqué François Juillard. *Très honoré de la confiance et de l'amitié qu'il veut bien me témoigner, j'ai décidé néanmoins, pour des raisons personnelles, de cesser mes fonctions prochainement. »* Selon le communiqué, cette décision prendra effet dès la nomination de son successeur, au plus tard le 15 mars prochain.

La Ligue va saisir la Fédération internationale de football du cas Anelka

NICOLAS ANELKA, le jeune (dix-sept ans) joueur du PSG, qui a signé récemment un contrat de deux ans avec le club londonien d'Arsenal, pourrait voir son transfert annulé. *Le conseil d'administration de la Ligue nationale de football* (LNF), réunie vendredi 31 janvier, a décidé de saisir la Fédération internationale (FIFA) : ce transfert est en contradiction avec la Charte du football professionnel, qui prévoit qu'un jeune joueur doit signer son premier contrat pro en faveur de son club formateur.

Il est probable que la FIFA évoquera ce problème lors de la commission du statut du joueur qui doit avoir lieu à la mi-février, à Zurich. Une annulation du contrat, voire des sanctions, sont *possibles dans la mesure où Anel*ka aurait signé deux documents, *l'un en faveur d'Arsenal*, l'autre avec l'Atletico Madrid...

■ **Le tirage au sort** des demi-finales de la Coupe de la Ligue, effectué vendredi 31 janvier, a donné les affiches suivantes : Strasbourg-Monaco et Bordeaux-Montpellier. Les matches se dérouleront mardi 18 et mercredi 19 février. La finale se disputera le 12 avril, sans doute au Parc des Princes.

■ **SKI : la Fédération française** de ski (FFS) a communiqué, vendredi 31 janvier, la liste des dix-huit skieurs sélectionnés pour les championnats du monde qui débutent, dimanche 2 février, à Sestrières (Italie). Après la descente et le slalom féminins de Laax (Suisse), deux places supplémentaires pourront être attribuées.

Messieurs : Luc Alphand, Sébastien Amiez, Pierrick Bourgeat, Jean-Luc Crétier, Yves Dimier, Benjamin-Melquiond, Vincent Millet, Ian Piccard, Christophe Saïoni et François Simond.

Dames : Régine Cavagnoud, Patricia Chauvet, Laetitia Dalloz, Sophie Lefranc-Duvillard, Florence Masnada, Carole Montillet, Leïla Piccard et Vanessa Vidal.

■ **TENNIS : Mary Pierce** et son entraîneur Sven Groeneveld ont mis une nouvelle fois fin à leur collaboration, selon le quotidien *USA Today* du 31 janvier. Groeneveld avait une première fois arrêté d'entraîner la Française en 1995.

■ **BASKET : Antoine Rigaudeau**, le meneur de jeu de Pau-Orthez, sera indisponible jusqu'à la fin de la saison. L'international français souffre d'« *une lésion du triceps du coude droit* ». Pau-Orthez va engager un remplaçant américain.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97012

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II					■							
III						■						
IV		■					■					
V			■								■	
VI					■					■		
VII						■						
VIII				■					■			
IX								■				
X							■					

HORIZONTALEMENT

I. Belles organisations sociales, souvent très encombrées. – II. Douce en chanson. A été investi d'un pouvoir. – III. Atlas est son ancêtre. Pris en considération l'étendue du problème. – IV. Pas grand-chose et encore moins. Ne répondit pas aux attentes. – V. Note. Règle ses comptes à très haut niveau. – VI. Petit problème juvénile, grand problème d'adolescents. Pompe à finance nationale de bon rapport. *D'un bon rapport* aussi. – VII. Cherchée dans la bagarre. Position favorite de ceux qui ne se mouillent pas, surtout en politique. – VIII. Evite de pointer à l'ANPE. Joignis les deux bouts. Gardé en chambre pour mieux nous rouler. – IX. Partagent la même culture. Atteint des sommets. – X. Postérieurs et toujours convenables. On peut en faire tout un plat.

VERTICALEMENT

1. Se donnent en spectacle sans avoir le beau rôle. – 2. Partage la couronne. Sur table pour faire parler. – 3. Le deuxième calife. Se blottit comme un oiseau. – 4. Ça grenouille beaucoup dans cette famille. Dans le bonnet. – 5. Accessoire de golf. Choisit son homme. – 6. Bout d'image. Eau courante en Egypte. En liesse. – 7. La plus connue des Méditations. Fournisseurs de drogue. – 8. Gardées sous silence jusqu'à ce jour. – 9. Poids plume sur les pieds. Mouille au nord. – 10. Le mauvais goût du vieux. La bonne mesure des choses. – 11. Assure une bonne prise. C'est souvent un cadeau, sauf chez l'assureur. – 12. Une bonne descente près de Turin.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97011

HORIZONTALEMENT

I. Laisser-aller. – II. Arrière-garde. – III. Nieraient. En. – IV. Da. Gréerai. – V. Enoncé. Axe. – VI. Redevenu. *VII*. – VII. Se. Fêlé. – VIII. Ecran. Gnon. – IX. Ana. IFRI. Ios. – X. *Ultramoderne*.

VERTICALEMENT

1. Landerneau. – 2. Ariane. CNL. – 3. Ire. Odorat. – 4. Sirène. – 5. Sea. CV. Nia. – 6. Erigées. FM. – 7. Réer. Negro. – 8. Agneau. Nid. – 9. Latex. FO. – 10. Lr. Revenir. – 11. Edéa. Il. On. – 12. Renifleuse.

ÉCHECS N° 1726

CHAMPIONNAT DE RUSSIE
ELISTA, 1996
Blancs : S. Tiviakov.
Noirs : S. Beschukov.
Défense sicilienne.
Variante de Scheveningue.

1. é4	ç5	16. Fa7! (d)	Ta8
2. Cf3	d6	17. g5	Fb4 (e)
3. d4	çxd4	18. gxf6! (f)	Fxç3 (g)
4. Cxd4	Cf6	19. Dç1! (h)	Fb4
5. Cç3	a6	20. Fé3	Ff8 (i)
6. Fé3	é6	21. Fh6!!	Dç6 (j)
7. Fé2	Dç7	22. Fxg7	Fxg7
8. a4	Cç6	23. fxg7	Fé6 (k)
9. 0-0	Fé7	24. Tf2!	a5 (l)
10. f4	0-0	25. Dg5	Ta-d8
11. Rh1	Té8	26. b3!	Dç5 (m)
12. Ff3	Tb8	27. Ta-f1	Td7 (n)
13. g4! (a)	Cxd4é5 (b)	28. Fh5	Tf8 (o)
14. Fxd4	é5 (c)	29. Dh6!	Dç6 (p)
15. fxé5	dxé5	30. Fg8!! (q)	abandon.

NOTES

a) La suite la plus populaire aujourd'hui de la variante de Scheveningue.

b) Ou 13..., Cd7 ou 13..., Ff8 comme dans la partie Ivantchouk-Topalov (chronique n° 1702).

c) 14..., b6 est aussi à envisager : 15. g5, Cd7 ; 16. Fg2, Ff8 ou 16..., g6.

d) Gagnant un temps.

e) Dans la partie Topalov-Kasparov (Erevan, 1996), les Noirs trouvèrent une défense subtile : 17..., Td8! ; 18. Dé2, Cé8! ; 19. Fé3, Fé6 ; 20. Df2, Dç4! Le coup du texte a été déjà joué à Paris en 1991 contre Tiviakov avec la suite 18. Ca2, a5 ; 19. Fé3, Cd7.

f) Naturel et fort.

g) Si 18..., Txa7? ; 19. Cd5.

h) Menace mat par 20. Dg5, g6 ; 21. Dh6.

i) 20..., g6 est préférable.

j) Et non 21..., gxh6? ; 22. Tg1+, Rh8 ; 23. Dd2 (visant Dg2), Fh3 ; 24. Tg3 suivi de Ta-g1 ni 21..., gxf6 ; 22. Tg1+, Rh8 ; 23. Fxf8, Txf8 ; 24. Dh6. Enfin, si 21..., Dd6 ; 22. Fxg7!, Fxg7 ; 23. Fh5, Fxf6 ; 24. Dh6, Té6 ; 25. Tg1+, Rh8 ; 26. Ta-f1! suivi de Txf6.

k) Visant le pion f7 après Dg5-Taf1-Fh5 et le pion h7 après Dh6-Tg1-g5-h5.

l) Une perte de temps. 24..., Ta-d8 est nécessaire.

m) Sous-estimant le danger. Tant que la D noire reste en ç6, le Fh5 est lié à la défense du pion é4.

n) 27..., Dd4 est meilleur.

o) Ici, encore 28..., Dd4 est nécessaire.

p) Trop tard.

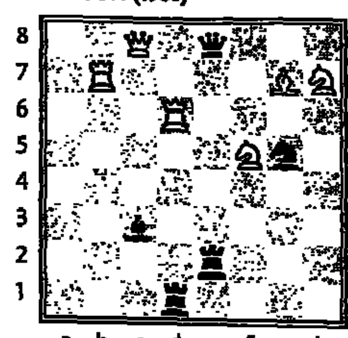
q) Une estocade superbe. Si 30..., hxg6 ; 31. Dh8 mat et si 30..., fxg6 ; 31. Tf8+ ; 32. gxf8=D mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1725
D. GURGENIDZE (1972)

(Blancs : Rd1, Dç7, Tg8, Cb1. Noirs : Ra2, Dé4, Ta1, Pa3 et b6. Nulle.)

1. Df7+, Rb2 (1..., Rxb1 ; 2. Db3 mat) ; 2. Tg2+!!, Dxg2 ; 3. Df2+!!, Rb3 (3..., Dxf2 pat) ; 4. Dxb6+, Ra2 (sinon échec perpétuel ou perte de la T) ; 5. Dé6+, Rxb1 ; 6. Db3+, Db2 ; 7. Rç4!!, Ta2 (si 7..., a2 ; 8. Dd3+, Dç2+ ; 9. Dxç2 mat et si 7..., Df2 ; 8. Db3+, Db2 ; 9. Dç4 nulle) ; 8. Db4!!, Ra1 ; 9. Dç3!!, Rb1 ; 10. Db4!!, Ta1 ; 11. Dç4 nulle. Incroyable.

ÉTUDE N° 1726
M. LIPTON (1966)



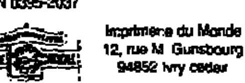
Blancs (6) : Rç8, Tb7 et d6, Fg7, Cf5 et h7.

Noirs (5) : Ré8, Td1 et é2, Fç3, Cg5.

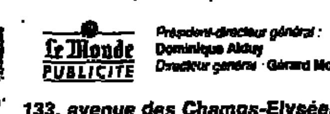
Mat en deux coups.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

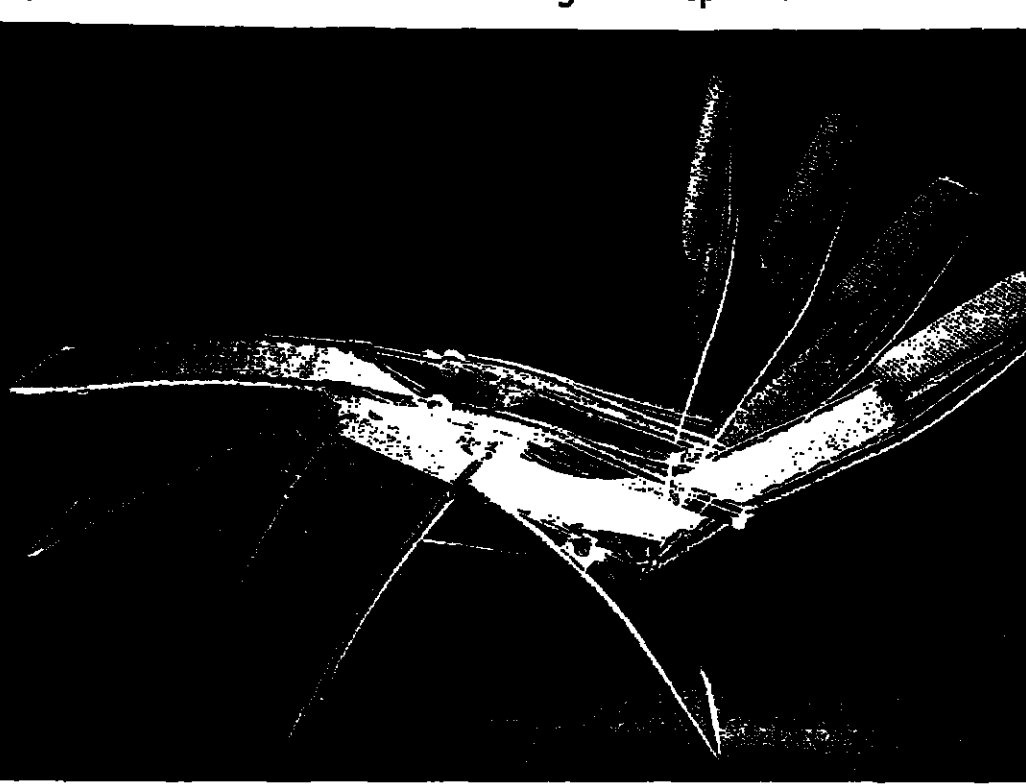
Innovation et design, un palmarès européen

Décernés pour la première fois à Paris, des prix récompensent les entreprises qui se sont donné un « style ». En quelques années, des objets élémentaires ont connu des changements spectaculaires

LA CRÉATION industrielle est encore trop souvent considérée en France comme un parent pauvre du design, une forme de prêt-à-porter de l'industrie, une voie étroite et ingrate de l'anonymat partagé. Elle revendique rarement une signature, sauf dans les produits de luxe, s'efface volontiers derrière sa valeur d'usage, s'honore d'abord de son efficacité, rattrapant la renommée par le nombre. Lorsqu'on lui ouvre les galeries et les musées, c'est au nom de la nostalgie et non de la contemporanéité, alors que, plus que toute autre, elle ne se vit pleinement qu'au présent. Pour autant, elle ne trouve pas non plus son compte dans la seule sanction du chiffre d'affaires.

Les Prix européens du design, décernés tous les deux ans sous l'égide du programme « Innovation » de la Commission européenne, sont l'occasion de préciser les contours actuels de la création industrielle. Sept grands axes de développement ont été relevés par les organisateurs : la rénovation des objets d'usage courant, la demande croissante de « sur-mesure », les besoins liés à l'aménagement urbain, l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité, la technologie touchant au corps, le développement d'objets « intelligents », les questions d'environnement et, enfin, l'inévitable Internet.

Retenues dans les quinze pays de l'Union (plus la Norvège et l'Islande) comme particulièrement significatives d'une pratique du design en tant qu'outil d'innovation, soixante-quatre petites et moyennes entreprises ont présenté leur « ligne », vendredi 31 janvier, au cours d'un Sommet du design européen qui se tenait pour la première fois à Paris. Ce sont, selon Jacqueline Febvre, responsable des projets de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), coorganisatrice de la manifestation, *« soixante-quatre histoires d'entreprises et autant de manières de parler du design »*. Onze d'entre elles ont reçu un prix, non pour l'un de leurs produits, mais pour le *« design global »* de l'entreprise, la cohérence de la marque et de ses réalisations.

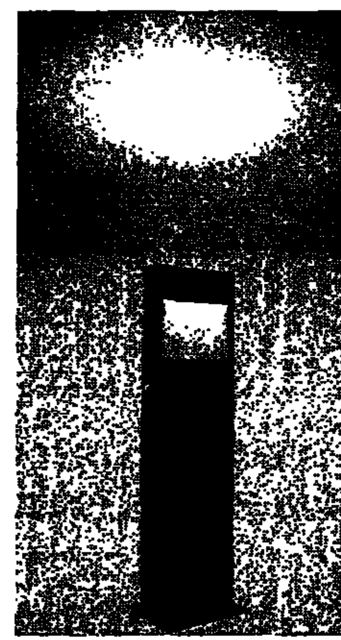


Fauteuil de relaxation « RSX » de Lafuma, 890 F.

En quelques années, les outils qui ressemblent probablement le plus à l'idée qu'on se fait de l'objet élémentaire : – le marteau et la paire de ciseaux ont connu des changements spectaculaires. Réinventés par Hultafors et Fiskars, ces instruments de première urgence trouvent une nouvelle vie dans les mains du citadin le plus maladroit. Ils gagnent en efficacité et en sécurité, et intègrent en même temps la panoplie de la distinction. Et pourtant, avant que les designers suédois n'en fassent un bloc en T, on aurait pu croire le marteau intouchable, comme la paire de ciseaux, redessinée par les Finlandais et vendue à trois cents millions d'exemplaires en trente ans. Un best-seller qui en est à sa quatrième génération, chacune inscrite dans une continuité de formes cultivée comme l'un des critères essentiels de la marque.

« SUR-MESURE DE MASSE »

Chez Fiskars, le design est conçu *« non pour le privilège de quelques individus, mais pour s'inscrire dans un processus de partage démocratique »*. Pour y parvenir, le directeur du département, Olavi Lindén, insiste sur *« l'absence de séparation entre design et développement du produit »*. Une démarche qui est aussi celle de la société Lafuma (France), dont le service design est fondu dans le bureau d'études de la société. Ce qui n'exclut aucunement des collaborations extérieures, comme pour le fauteuil « RSX », conçu au terme d'un travail de deux ans avec l'agence Cent degrés. Dans le contexte *« d'évidence ergonomique »* d'objets légers de plein air, Yann Le Gal, qui anime depuis 1985 l'équipe permanente de designers, refuse la notion de design comme *« valeur ajoutée au produit »* et travaille à en faire *« un des leviers de la stratégie d'innovation »* dans l'équilibre *« entre fonctionnalité et style »*.



Lampe « Prometeo » d'Aldo Rossi, chez Artemide. Éclairage latéral et vertical. 180 × 50 × 14 cm. 19 500 F.

La firme italienne Artemide, célèbre pour ses luminaires, se situe dans une autre catégorie, plus proche de l'artisanat. Au chapitre de la nouvelle *« intelligence »*, elle vient de mettre en œuvre une innovation technologique qui combine trois lampes halogènes réglables, diffusant chacune une couleur fondamentale (rouge, vert, bleu) dont l'addition peut former une lumière blanche complétée (ou équilibrée) par une quatrième lampe blanche. Douze atmosphères ont été préprogrammées, qui peuvent être sélectionnées par télécommande. A son habitude, Artemide a fait appel à de grands noms du design et de l'architecture : Andrea Branzi, Michele De Lucchi, Ernesto Gismondi, Pierluigi Nicolin, Aldo Rossi, Denis Santachiara, Richard Sapper, Hannes Wettstein, qui proposent chacun leur modèle.

Avec ces neuf objets luxueux, dotés de neuf noms et de neuf signatures pour une seule technologie, Artemide répond, à la marge (compte tenu des prix), à l'une des grandes préoccupations actuelles : produire sur mesure. Comme si chaque objet (ou chaque fonction) ne devait plus paraître répondre seulement à un usage commun, mais s'adapter à une pratique personnelle et à un goût.

Après des décennies de production de masse, l'un des objectifs de la création industrielle est de proposer un *« sur-mesure de masse »* qui ne tienne pas seulement dans l'appropriation individuelle de l'objet, mais dans la capacité d'adaptation de celui-ci à l'individu. A sa morphologie propre, mais aussi à sa place dans la collectivité. Et cela va de l'adaptation de lunettes à un visage d'enfant à l'aménagement de bureaux.

Jean-Louis Perrier

★ Sous le titre *Panorama Design France*, l'APCI a publié un guide de la profession qui recense cent soixante-dix designers français, les écoles et les entreprises parties prenantes de la création industrielle. Editions Alternatives, 224 p., 290 F. Le même éditeur a publié un *Guide du design européen*, 1995, 672 p., 250 F.

Onze lauréates

- **Authentics artipresent** (Allemagne) : produits en plastique recyclable pour la cuisine et le bain.
- **Artemide** (Italie) : luminaires.
- **Bates** (Danemark) : systèmes de ramassage des ordures.
- **Bulthaup** (Allemagne) : aménagement de cuisines.
- **Dyson** (Royaume-Uni) : aspirateurs.
- **Fiskars** (Finlande) : outils.
- **Hörnell** (Suède) : casques de protection pour la soudure.
- **Lafuma** (France) : produits de plein air.
- **Medlamatic** (Pays-Bas) : nouveaux médias.
- **Oken** (Espagne) : sièges.
- **Oticon** (Danemark) : appareils auditifs.

La « doudoune », version longue

DESSIN AURORE DE LA MORINERIE

Au même titre que le 4 × 4, la doudoune est un objet conçu pour affronter l'extrême et que les citadins, depuis quelques hivers, ont adopté comme signe de ville. Escamotant la ligne du corps dans un molleton ouaté pas toujours gracieux, cette petite sœur de l'anorak destinée aux froids polaires se justifie par sa fonction – celle d'une couette portative, isolant les douillets des agressions de l'existence – et se pose comme élément utile et essentiel, insensible aux diktats de la silhouette autant qu'aux changementx de mode.

Quittant les pistes de ski, elle s'est mêlée à la vie urbaine, devenant l'emblème des années cocooning, à mesure que le climat social se réfrigérait. La chute de moral accompagnant le retour des maxi-manteaux des années 70, les doudounes ont, cette année, pris de la longueur jusqu'à descendre au-dessous du genou.

Si Chanel, Dior et Issey Miyake les interprètent sous un jour luxueux, Poulbox, une maison toute jeune (un an et demi d'existence), vient d'en créer la version fun, un assemblage de boudins en polyester, simplement bourrés d'ouate (et donc lavables à 30 °C). Proposée en fibre d'aluminium gris métal ou dans les tons sourds de l'hiver prochain, elle manifeste des velléités esthétiques (un modèle avec pinces velcro qui resserrent la taille), autant qu'utilitaires (capuche amovible, boutons-pression, mousqueton pour holster, coutures qui suivent les lignes anatomiques, afin de mieux prêter le corps à un harnachement).

Brillant, solide, futuriste, ce vêtement qui semble sorti de la garde-robe d'une chenille de haut luxe ou de l'épouse de Bibendum n'est pas le plus pratique pour enfourcher sa moto, mais il fait fureur en discothèque. Adopté par la chanteuse Ophélie Winter, il a été l'un des articles les plus convoités du dernier Who's Next, Salon de l'habillement des 15-25 ans, fin janvier à Paris.

Salon dédié au streetwear (inspiré par les tenues de planche à roulettes ou patins), au sportswear (lié aux sports tribaux comme le surf) et au clubwear (allures rap, house, ou trip-hop des boîtes de nuit) – trois tendances qui ne cessent de se métisser –, ce rendez-vous a doublé sa fréquentation en un an. Signe que les jeunes dépensent, en proportion, plus que n'importe qui pour s'habiller, mais aussi que certains Français se sont démarqués des productions américaines ou britanniques en faisant évoluer la lettre du streetwear sans trahir son esprit. D'où certains vêtements plus raffinés et mieux construits. C'est ainsi que la doudoune longue de Poulbox s'échappera du ghetto des 15-25 ans pour proclamer qu'on est jeune à tout âge.

Jacques Brunel

★ Poulbox, 2, passage Flourens, 75017 Paris. Tél. : 01-42-29-96-30. Télécopie : 01-42-29-79-49. En vente l'hiver prochain au prix conseillé de 2 200 F (liste des magasins sur demande).

LIEU

Grand pavois boulevard Beaumarchais

AUX FRANGES les plus actives du Marais, et sur la rive de ce boulevard Beaumarchais qui évoque le Paris industrieux d'un siècle d'artisans et d'ateliers, des oriflammes attirent l'œil pour signaler une exposition qui fait figure d'événement à quelques pas de la République.

Entre deux maisons anciennes, au fond de la cour, ce qui fut l'entrepôt de la maison Braquenié, fabricant de tapis et de tentures qui compta parmi ses fidèles clientes l'impératrice Eugénie, a été transformé. Une effervescence de marché persan règne à l'intérieur, entre les comptoirs où des mains froissent des moires, soupèsent des velours et caressent de l'œil rayures et ramages. Des malles et des ballots évoquent un quai ; dans une fausse guinguette, on sert du vrai café et des gâteaux. Ce n'est plus de la décoration, c'est un véritable décor, qui a été dressé sur treize cents mètres carrés et deux étages.

On le découvrira par étapes : un *show-room* multiplié par dix, comme font les Américains qui pratiquent le *« show-house »*, maison entièrement habillée et meublée dans des gammes de styles évocateurs pour emporter d'emblée l'adhésion de la clientèle.

DE TAFFETAS EN PLUMETIS

Acclimatée à nos contrées par Patrick Frey, patron de la maison créée par son père, Pierre, en 1935, et devenue l'un des leaders européens dans sa branche, l'idée est traduite ici par ce que l'on pourrait nommer un *« show-boat »*, car c'est le thème du paquebot qui a été mis en scène. En quinze tableaux, impeccablement détaillés, jusqu'aux objets familiers, aux bagages de marques, aux meubles d'appoint chinés chez les antiquaires, choisis pour évoquer tel ou tel type de voyageur, telle ou telle partie du navire. Comme un hommage discret à l'autre branche de la famille, qui comptait René Prou, décorateur du *Normandie*.

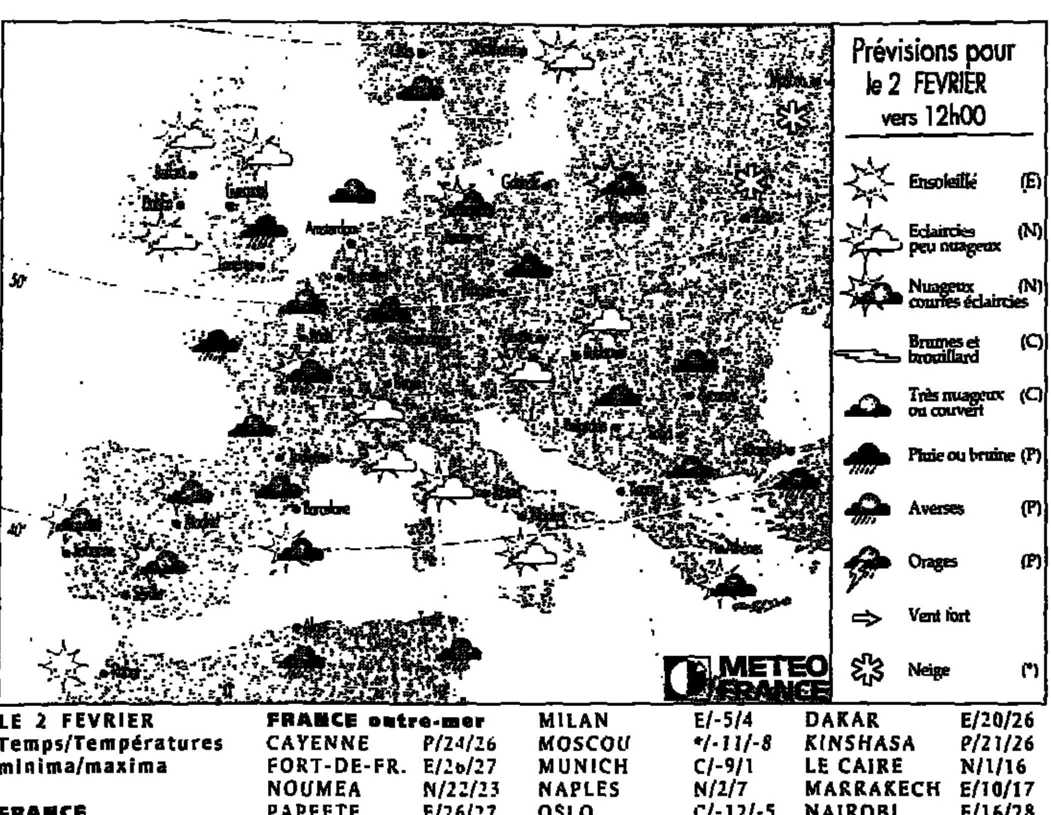
Difficile de résister à l'amusement renouvelé de ces boîtes à mirages, où rien ne laisse le regard s'échapper, mais où chaque élément l'incite à rebondir de taffetas en plumetis, de jacquards en indiennes, et de gaufrés en ottomans, à la recherche du centimètre carré qui aurait été oublié. Le salon de gymnastique étant à la fois le plus épuré et le plus baroque de ces espaces imagés, composés comme une série de cartes postales en relief, pour un voyage immobile dans la veine de celui qu'offraient les expositions universelles.

Ouverte en même temps qu'un salon professionnel qui se tenait à Paris début janvier, cette exposition est offerte au public pendant quelques semaines. Une manière de faire connaissance avec la marque Pierre Frey. Une histoire d'entreprise à la française dans un domaine où tradition et innovation doivent marcher de concert, où création et sens commercial doivent aller de pair. Un secteur où la compétence et le goût français sont directement confrontés à l'expérience anglaise et à la vivacité lombarde. Et où notre pays doit toujours défendre une place que lui reconnaît l'Histoire, mais que menace la nouvelle géographie mondiale des coûts de production.

Dessiner, éditer, fabriquer et vendre des tissus d'ameublement de qualité suppose de s'ouvrir aux technologies de pointe tout en maintenant les savoir-faire, de lancer des recherches dans les fonds d'archives et la mémoire industrielle tout en invitant de nouveaux créateurs. Un équilibre dont témoignent les collections de la marque où les cotons imprimés (de Braquenié, racheté il y a quatre ans) côtoient les soies modernes et colorées, les piqués et les matelassés, les motifs historiques et les dessins contemporains, dans un catalogue qui compte trois mille cinq cents références.

Michèle Champenois

★ « La Croisière imaginaire », exposition présentée 111, boulevard Beaumarchais, 75003 Paris. Du lundi au samedi, de 10 à 19 heures. Entrée libre. Salon de thé sur place. Jusqu'au 4 mars.



LE 2 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

FRANCE métropolitaine		**FRANCE outre-mer**		MILAN	E/-5/4	DAKAR	E/20/26
AJACCIO	N/4/14	CAYENNE	P/24/26	MOSCOU	*/-11/-8	KINSHASA	P/21/26
BIARRITZ	C/7/12	FORT-DE-FR.	E/26/27	MUNICH	C/-9/1	LE CAIRE	N/1/16
BORDEAUX	C/4/11	NOUMEA	N/22/23	NAPLES	N/2/7	MARRAKECH	E/10/17
BOURGES	N/-2/6	PAPEETE	E/26/27	OSLO	C/-12/-5	NAIROBI	E/16/28
BREST	P/3/8	POINTE-A-PIT.	E/25/26	PALMA DE M.	E/12/13	PRETORIA	E/16/28
CAEN	N/2/6	ST-DENIS-REU.	N/25/27	PRAGUE	C/-11/-7	RABAT	E/10/17
CHERBOURG	N/2/7			ROME	N/2/10	TUNIS	P/10/14
CLERMONT-F	C/-2/6	**EUROPE**		SEVILLE	N/7/16		
DIJON	C/-5/3	AMSTERDAM	C/-2/3	SOFIA	C/-9/-6	**ASIE-OCEANIE**	
GRENOBLE	N/-2/5	ATHENES	N/4/9	ST-PETERS.	N/-9/-8	BANGKOK	E/20/30
LILLE	N/-2/5	BARCELONE	N/7/11	STOCKHOLM	N/-5/-4	BOMBAY	E/16/26
LIMOGES	N/0/7	BELFAST	N/4/8	TENERIFE	N/18/19	DJAKARTA	C/26/28
LYON	N/-2/4	BELGRADE	C/-8/-3	VARSOVIE	N/-8/-3	DUBAI	E/11/19
MARSEILLE	N/3/13	BERLIN	N/-9/-2	VENISE	C/-3/2	HANOI	E/14/25
NANCY	C/-5/3	BERNE	N/-9/1	VIENNE	N/-10/-5	HONGKONG	P/20/24
NANTES	N/1/7	BRUXELLES	C/-6/2			JERUSALEM	P/5/13
NICE	N/6/13	BUCAREST	C/-9/-4	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/5/20
PARIS	N/-2/6	BUDAPEST	N/-10/-4	BRASILIA	E/18/28	PEKIN	E/-16/-8
PAU	C/3/10	COPENHAGUE	C/-5/-1	BUENOS AIRES	E/17/23	SEOUL	E/-9/-3
PERPIGNAN	N/6/13	DUBLIN	N/2/8	CARACAS	E/23/26	SINGAPOUR	E/25/29
RENNES	P/1/8	FRANCFORT	C/-8/-1	CHICAGO	N/-2/0	SYDNEY	P/16/20
ST-ETIENNE	C/-3/5	GENEVE	N/-6/2	LIMA	N/12/20	TOKYO	E/-1/5
STRASBOURG	C/-6/4	HELSINKI	C/-9/-4	LOS ANGELES	E/8/13		
TOULOUSE	C/4/9	ISTANBUL	P/-2/1	MEXICO	E/7/19		
TOURS	N/-1/5	KIEV	*/-9/-7	MONTREAL	C/-7/-3		
		LISBONNE	N/9/15	SAN FRANC.	E/8/12		
		LIVERPOOL	N/1/6	SANTIAGO	E/6/20		
		LONDRES	P/2/7				
		LUXEMBOURG	C/-8/1	**AFRIQUE**			
		MADRID	N/2/12	ALGER	P/9/13		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Grisaille prédominante au Nord

LE CHAMP de pression reste élevé sur l'Europe occidentale. Il connaît une relative faiblesse entre une cellule anticyclonique qui s'éloigne vers l'Europe centrale et une autre en formation sur le proche océan. Donc, deux perturbations atlantiques peu virulentes s'infiltrent sur le pays, apportant quelques gouttes.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Sur ces régions, la matinée se passera sous un ciel souvent gris avec par endroits des bancs de brouillard. Quelques gouttes de pluie près des côtes de la Manche l'après-midi et retour des éclaircies en fin de journée. 7 à 9 degrés l'après-midi.

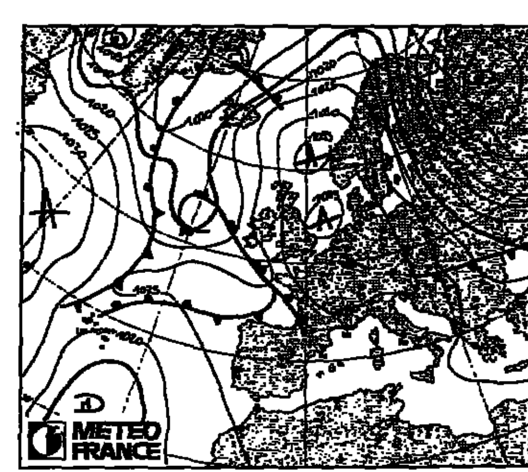
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages occuperont encore le ciel avec cependant de timides périodes ensoleillées, sauf du pays de Caux au Nord-Picardie où de petites pluies sont attendues l'après-midi. Le mercure indiquera 5 à 6 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille ne laissera qu'une part congrue au soleil, sauf de l'Alsace au Jura où le soleil se montrera plus vaillant en matinée. Le thermomètre sera frileux, avec 0 degrés à – 3 degrés le matin, 2 à 5 degrés l'après-midi.

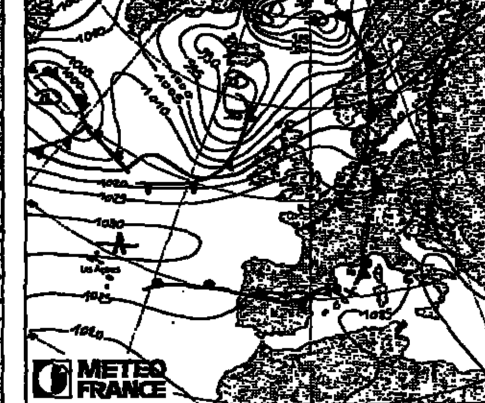
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le Poitou-Charentes verra quelques coins de ciel bleu. Aquitaine et Midi-Pyrénées seront sous les nuages, avec même de petites chutes de neige sur les Pyrénées, au-dessus de 1600 mètres. Températures de 8 à 13 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le massif alpin bénéficiera encore du soleil même si le ciel se voile l'après-midi. Ailleurs, les nuages prédominants autoriseront tout de même des moments ensoleillés. Il fera 4 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Il fera beau sur l'est de la Provence. Les nuages seront plus présents sur le Languedoc-Roussillon, notamment dans l'intérieur, ainsi qu'en Corse. Ils gagneront vers la vallée du Rhône l'après-midi. 12 à 15 degrés.



Situation le 1er février



Prévisions pour le 3 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **TOUS LES VOLS.** Un nouveau service Minitel, 3615 Bourse des vols, présentera, à partir du 10 février, l'offre globale du marché aérien – charters et vols réguliers – entre la France et l'étranger. Quotidiennement mis à jour, il sélectionnera les propositions de 80 compagnies et 40 voyagistes et affichera la liste des tarifs existants sur la destination demandée, au jour indiqué. On pourra alors réserver, se faire livrer son billet et obtenir, sur ce même Minitel, les informations liées au départ et à l'arrivée.

■ **ÉRYTHRÉE.** Le 16 février a été décrété « journée de l'hygiène » en Erythrée, a annoncé le journal gouvernemental *Hadas Ertra*, qui invite les habitants des villes et villages à nettoyer ce jour-là leurs maisons et leurs quartiers. Pour faciliter cette opération, la circulation des voitures sera interdite en ville jusqu'à 15 heures. Dans l'ancienne province maritime de l'Ethiopie, indépendante depuis 1993, un comité a été créé en 1996 par des jeunes afin de mener des campagnes de nettoyage dans les zones habitées. – *(AFP.)*

FAMILLE

Le mercredi, les enfants ont atelier au musée

A Paris et en province, les institutions culturelles ont mis au point des activités destinées aux plus jeunes, mais qui pour autant ne s'adressent pas seulement au milieu scolaire

AH les beaux dimanches, quand les parents consciencieux traînent les enfants au musée pour leur édification !... Heureusement, il existe d'autres façons de découvrir une exposition et des collections. Dans la plupart des villes, des musées proposent, le mercredi et au moment des vacances scolaires, des ateliers souvent attrayants pour les petits et les adolescents. En groupe, ils écoutent un conférencier, partent dans une aventure ou un grand jeu, créent des pochoirs, des sculptures ou des dessins...

A Villeneuve-d'Ascq, dans la communauté urbaine de Lille, le Musée d'art moderne s'est adapté à la population jeune de la région. Pour une séance isolée, un cycle d'un mois ou pendant tout un trimestre, l'établissement propose un atelier de trois heures chaque mercredi après-midi. Les thèmes sont liés à la découverte de la notion de musée (« Dessine-moi un musée », « Le cadre et le socle »), des collections (« Jouons avec Fernand Léger », les scuptures du parc) ou des expositions en cours (l'art brut, en mars et avril).

Les vacances scolaires permettent des activités qui demandent plusieurs jours. Le Musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq propose par exemple, pendant l'exposition Alighiero Boetti, des inventions liées à ses œuvres abstraites.

Les petits semblent moins effrayés par les démarches artistiques contemporaines que les adultes

A partir d'un kilim intitulé *En alternant de un à cent et vice versa*, les enfants entament une partie de dames. Le motif du damier servira de base à des dessins ou des sculptures. Avec le bloc de plexiglass *Un mètre cube*, ils partent d'un travail au pochoir pour réaliser leur propre sculpture. Les musées d'art moderne de Saint-Etienne, Grenoble ou de la Ville de Paris ont aussi élaboré, depuis plusieurs années, des visites pour le jeune public. A cet âge tendre, avant que le goût et les perceptions se fixent, les petits semblent plus réceptifs et moins effrayés par les démarches artistiques contemporaines que les adultes.

Les œuvres plus classiques des musées des beaux-arts font l'objet de séances spéciales. Les établissements dynamiques (Nantes, Lyon par exemple) et les grands musées parisiens proposent tous des espaces ou des activités juniors. Au Louvre, les familles profitent largement de l'accès gratuit chaque premier dimanche du mois. La première librairie d'art entièrement dédiée aux petits, la Librairie des enfants, est ouverte sous la pyramide jusqu'à vingt-deux heures. Animés par des conférenciers ou des artistes, plus d'une vingtaine d'ateliers sont organisés par le Grand Louvre pour les enfants, à partir de cinq ou de huit ans, et les adolescents.

Dès son ouverture en 1987, le Musée d'Orsay a mis l'accent sur les activités pour le jeune public. Les responsables du service culturel ont mis en place des visites pour les cinq à sept ans et pour les huit à dix ans, créé des carnets « parcours jeunes » disponibles aux comptoirs d'accueil et, enfin, ouvert un « espace des jeunes », situé au niveau – 1.

Dans cet établissement, les séances ont lieu le mercredi et le samedi après-midi en période scolaire et presque chaque jour pendant les vacances. Leur durée est courte (une heure à une heure trente). Pour les vacances de février, Orsay propose une dizaine de thèmes de visite : voyages exotiques ; visages peints, visages sculptés ; une œuvre, un film, *Le Balcon* de Manet ; couleur et lumière, de Corot à Gauguin...

Pour le bonheur des apprentis sorciers, les musées scientifiques de la capitale, visités par la France entière, rivalisent d'initiatives. Au Palais de la Découverte, les six à huit ans disposent d'exposés et d'expériences pendant toute l'année. Une salle de chimie leur est réservée. Les visites sur l'astronomie, l'électrostatique ou la mémoire des rats attirent les petits.

Plus originaux, les ateliers « bio-junior » et « chimie-Junior » sont dédiés aux expériences. Avec le premier, on apprend à écouter les fourmis ou à observer les grenouilles. Le deuxième se consacre à la découverte des couleurs, par exemple. La Cité des enfants du Musée des sciences et de l'industrie, à La Villette, reçoit des centaines de milliers de jeunes visiteurs dans ses différents espaces pour les trois à six ans et les cinq à douze ans.

S'il est prudent d'inscrire un enfant à l'avance, en particulier pour les ateliers qui ont lieu pendant les vacances scolaires, il reste souvent des places disponibles quelques jours avant. La plupart des musées se plaignent plutôt d'une baisse de fréquentation de leurs activités. En s'inscrivant à l'avance, on limite les risques d'annulation de l'atelier, faute d'un nombre suffisant de participants.

Catherine Bédarida

Pour découvrir les activités

● **Les tarifs.** Au Musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq, 70 francs la séance de trois heures le mercredi, 210 F le cycle pendant les vacances scolaires.
A Saint-Etienne, les quatre demi-journées de l'atelier des vacances de février coûtent 480 F.
Au Musée d'Orsay, compter 25 F pour les visites d'une heure trente, 20 F pour le cinéma (et 30 F par adulte accompagnateur) ; entrée libre pour les concerts jeune public (35 F par adulte) : réservations au 01-40-49-49-76.
Les ateliers du mercredi du Louvre coûtent 28 F la séance (95 F les quatre).

● **Adresses.** Atelier des enfants, Centre Georges-Pompidou, ouvert jusqu'en août (avant la fermeture pour travaux du Centre), tél. : 01-44-78-49-17.
Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris, tél. : 01-40-74-81-73.
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris, tél. : 01-53-67-40-80.
Louvre, Minitel 3615 Louvre, tél. : 01-40-20-50-50.
Musée d'art moderne, 1, Allée du Musée, 59650 Villeneuve-d'Ascq, tél. : 03-20-19-68-68.
Musée des beaux-arts de Lyon : 20, passage des Terreaux, 69001 Lyon, tél. : 04-72-10-17-40.
Musée des beaux-arts de Nantes, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000 Nantes, tél. : 02-40-41-65-65.
La Terrasse, Musée d'art moderne de Saint-Etienne, 42270 Saint-Priest-en-Jarez, tél : 04-77-79-52-52.
Musée de Grenoble, place Lavalette, 38000 Grenoble, tél. : 04-76-63-44-44.

● *Livres. Librairie des enfants* (livres d'art), accessible par la librairie générale du Louvre, 1er étage, ouverte tous les jours sauf mardi, de 9 h 30 à 21 h 45.

DÉPÊCHES

■ ***SOLIDARITÉ.*** La société Doc The Original, importateur en France des chaussures anglaises Doc Martens, a annoncé vendredi 31 janvier son intention de céder gratuitement aux Restos du Cœur et à d'autres associations caritatives un lot de 10 000 paires. Ces chaussures sont des produits de contrefaçon, qui ont été retirés de la vente. Après avoir obtenu gain de cause devant les tribunaux, la société s'est fait remettre les fausses « Doc », et, plutôt que de les détruire, comme il est d'usage, a décidé de les distribuer à plusieurs associations.

■ **ANTIQUITÉS.** A Bordeaux a lieu, jusqu'au dimanche 9 février, le 23e Salon des antiquaires. La spécialité de l'endroit : le mobilier dit de port, en acajou massif, est à l'honneur. Des commodes XVIIIe se vendent actuellement entre 80 000 et 120 000 francs. Les prix varient selon la beauté des sculptures.

■ **CLASSES PRÉPARATOIRES.** Les meilleurs élèves de terminale; ceux qui veulent s'orienter vers les grandes écoles d'ingénieurs, de commerce, ou tenter leur chance à Normale Sup trouveront, dans le numéro hors série du *Monde de l'éducation*, le palmarès 1996 des classes préparatoires ; un panorama complet de la réforme et des modifications qu'elle a entraînées pour les écoles et dans les concours ; enfin, des conseils pour préparer les différents concours. Ce guide s'adresse aussi bien aux élèves de terminale, qu'à ceux des classes « prépas ».

★ ***Le Monde de l'éducation*, hors-série janvier 1997, 108 p. 30 F.**

■ **« BIEN VIEILLIR ».** Des témoignages viennent en appui des sujets traités dans un numéro hors série de la revue *Entourage* sur le thème des personnes âgées, « Comprendre le vieillissement, gérer le quotidien et mieux vivre la dépendance ». Un chapitre est consacré à la santé : problèmes d'ouïe, de mémoire, de dépression, d'insomnie. Les lecteurs trouveront aussi des informations pratiques : choisir une maison de retraite ou continuer à vivre chez soi ; aides financières, avantages fiscaux, etc. Mais les principaux thèmes sont abordés également sous forme de reportages et de conseils, non seulement aux personnes du troisième âge, mais aussi à leur entourage.

★ ***Bien vieillir*, le guide complet pour aider les personnes âgées, Bayard Presse, 49 F.**

EXPOSITION Cent-dix-sept statues sont présentées au Grand Palais grâce à la collaboration du Musée de Phnom Penh et du Musée Guimet. Cette exposition est une première. Jamais en France on n'avait réuni autant de chefs-d'œuvre retraçant l'évolution de la sculpture cambodgienne sur dix siècles. ● LA STATUAIRE est montrée pour elle-même, sans alibi ethnographique ou historique. La mise en scène d'Henri et Bruno Gaudin rend justice aux qualités plastiques des pièces et permet d'observer l'évolution stylistique entre dynamisme et hiératisme. ● A ANGKOR, les fouilles archéologiques et les travaux de restauration ont repris, sous l'égide de la France et du Japon. Les touristes reviennent peu à peu, en dépit d'une sécurité relative. Certaines pièces volées sur le site ont même été restituées.

Au Grand Palais, dix siècles de sculpture khmère nous contemplent

Au Cambodge, Angkor renaît à la vie. A Paris, le Musée de Phnom Penh et le Musée Guimet se sont associés pour présenter cent dix-sept pièces venues du célèbre site, qui éclairent l'évolution de l'art cambodgien

ANGKOR ET DIX SIÈCLES D'ART KHMER, Galeries nationales du Grand-Palais, Paris 8e ; tél : 01-44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures, réservation obligatoire de 10 heures à 13 heures ; du 31 janvier au 26 mai. Catalogue sous la direction d'Helen I. Jessup et de Thierry Zéphyr, 368 pages, 350 F.

Les expositions universelles et coloniales de 1878 à 1931 ont popularisé les silhouettes des temples-montagnes d'Angkor, reconstitués pour l'occasion grâce à d'immenses moulages. La littérature exotique, Pierre Loti, Pierre Benoit, ont entretenu la légende d'une cité de pierre engloutie par la jungle, où rôdent les tigres. L'expédition d'André Malraux au sanctuaire de Banteay Srei et la *Voie Royale* ont contribué à leur manière à ce romanesque tropical.

Pour autant, aucune exposition n'avait jusqu'à présent montré la statuaire cambodgienne en elle-même. Ce n'est pas le vestibule du Musée Guimet dans son dernier décor, avec poutrelles et béquilles métalliques, qui était de nature à magnifier ces œuvres. Or ce musée possède la plus belle collection d'art khmer en dehors de celui de Phnom Penh, parce que la révélation et l'étude du site d'Angkor et des sites environnants fut le fait des archéologues français de l'Ecole française d'Extrême-Orient à partir de la fin du siècle dernier. Il a fallu la collaboration de ces deux établissements – celui de Phnom Penh sortant à peine de décennies de guerre, celui de Paris fermant pour cause de travaux – pour que le Grand Palais puisse recevoir ces cent dix-sept pièces, souvent monumentales. Elles décrivent l'histoire de la sculpture cambodgienne durant dix siècles, du VIe jusqu'au XVIe.

Le parti pris retenu pour la présentation parisienne est celui d'un extrême dépouillement. Les architectes Henri et Bruno Gaudin ont ainsi préfiguré le travail qu'ils doivent accomplir dans les salles de Guimet rénové. Dialoguant avec Jean-François Jarrige, directeur du musée et l'un des commissaires de l'exposition, ils se sont attachés à mettre en valeur chaque pièce sans rien autour d'elle qui gêne le regard. Avec des cubes pour socles, des vitrines minimalistes, un éclairage aussi peu théâtral que possible, le retour à la lumière naturelle dans la galerie du rez-de-chaussée, des dominantes grises et blanches, ils se situent assez en retrait des modes de la muséographie post-moderne.

A ce choix répond la volonté de ne pas privilégier une approche historique ni ethnographique pour ces sculptures aux auteurs anonymes et aux sujets religieux, hindouistes et bouddhistes. Elles sont traitées ici comme le seraient des marbres antiques ou des Michel-Ange : comme des œuvres d'art à part entière, dignes de toutes les comparaisons et assez fortes pour se passer d'appareils interprétatifs encombrants – qui figurent comme il se doit dans le catalogue et le *Petit Journal*. Ces comparaisons s'imposent dès l'entrée, ne serait-ce que parce que la première statuaire hindouiste, préangkorienne, porte en elle le souvenir presque effacé de l'art grec, via la culture gréco-bouddhique du Gandhara, qui a diffusé ses modèles vers le Sud-Est asiatique longtemps après sa disparition. Alors que l'art indien privilégie le bas et le haut-relief sans détacher la statue de l'architecture dans laquelle elle s'inscrit en frise, l'art khmer, dès le VIIe siècle, isole la figure et modèle ses volumes. Ainsi la *Durga Mahisasuramardini*, autour de laquelle s'organise la première salle : elle allie les galbes ronds et sensuels de l'Inde à une verticalité et un mouvement quasi grec. Le parallèle avec la *Victoire de Samothrace* vient à l'esprit, alors que plusieurs milliers de kilomètres et plus de dix siècles les séparent.

Lutteurs, grès, Prasat Thom, deuxième quart du Xe siècle, style de Koh Ker. Musée national de Phnom Penh.

RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

Ces principes gouvernent les premiers temps de la statuaire cambodgienne, avant qu'elle ne s'impose plus de rigueur, plus de statisme, des expressions plus retenues, cela d'autant plus que la religion impose certains codes, des accessoires symboliques, une tiare, une peau de tigre, des figures divisées entre un côté Visnu et un côté Siva. Dans le musée imaginaire, le Visnu de Prei Veng, l'Harihara de Kompong Thom prennent place aisément à proximité des *kouroi* de la Grèce archaïque. Ce hiératisme est abandonné peu à peu avec l'émergence, vers le Xe siècle, d'un style plus dynamique, parfois plus naturaliste – celui qui éclate dans la construction des premiers monuments d'Angkor. Quoique mutilé, le groupe dit des *Lutteurs* révèle cette évolution : deux corps s'enlacent, les détails du vêtement font l'objet d'un traitement minutieux et le déséquilibre l'emporte sur l'immobilité. Ces caractéristiques se reconnaissent dans les entrelacs très fouillés des linteaux, dans la représentation des corps et des plissés, dans celle des visages et des coiffures gravées dans le grès. Morceau de bravoure de cette période : deux grands frontons « baroques » de Banteay Srei encadrés par quatre gardiens aux têtes monstrueuses, un genou à terre, l'air mauvais ou railleur. Les frontons polylobés déroulent des épisodes du Mahabharata entre des guirlandes de feuillages et de motifs géométriques.

RÉALISME ET IDÉALISME

Cet art de la pierre s'accompagnait d'un art du bronze, dont il ne reste presque aucune grande pièce et peu de petites. On sait cependant par les textes que les souverains qui avaient fait d'Angkor leur capitale les avaient multipliées. La pièce la plus inattendue de l'exposition est un fragment d'un *Visnu rêvant le monde*, fonte monumentale qui mesurait, complète, 6 mètres de long et dont il ne demeure que la tête et les épaules. Quand, en 1296, un envoyé chinois visita Angkor, il le décrivit couché au centre d'un bassin et le prit pour un Bouddha.

Confusion excusable à cette date : l'inspiration bouddhique se subsitue aux sujets hindouistes à partir du XIIe siècle. C'est alors le deuxième âge d'or d'Angkor et l'apogée de l'art khmer, qui éclate dans la construction du temple d'Angkor Vat. Réalisme tempéré d'idéalisme, ou l'inverse : l'individualité semble plus présente, au point qu'apparaissent de véritables portraits, dont ceux du roi Jayavarman VII à deux époques différentes de sa vie. Une troisième effigie le métamorphose en Bouddha et ses traits perdent alors de leur singularité. Autre chef-d'œuvre, la *Tara agenouillée* de Siemreap. C'est une divinité, mais c'est aussi une femme aux traits durs, au buste maigre, à la posture très naturelle. Les corps se simplifient en blocs, et les artistes consacrent aux visages l'essentiel de leurs soins afin de suggérer une intériorité religieuse. A l'inverse, les sculptures liées à l'architecture – frises, linteaux, extrémités de balustrade en forme de serpent – conservent le mouvement et la surcharge décorative des périodes antérieures. C'est cependant la tendance ascétique qui l'emporte dans les derniers temps, têtes de Bouddha aux yeux clos presque géométriques, corps-colonnes. La capitale est abandonnée. L'art khmer perd ce qui lui restait de spécificité pour se fondre dans un mouvement plus général, celui de l'art du Sud-Est asiatique. En témoigne l'orant de bois (XVIe) sur lequel se clôt le parcours.

Philippe Dagen et Emmanuel de Roux

Bibliographie

● *L'Empire des rois khmers*, par Thierry Zéphir, Gallimard, coll. « Découvertes », 128 pages, 73 F. La formation, l'apogée et la décadence d'un royaume asiatique.
● *Angkor, la forêt de pierre*, par Bruno Dagens, Gallimard, coll. « Découvertes », 192 pages, 82 F. La description de la ville par un voyageur chinois au XIIe siècle et sa « *résurrection* » au XIXe siècle.
● *L'ABCdaire d'Angkor et l'art khmer*, par Bérénice Geoffroy-Schneiter, Claude Jacques et Thierry Zéphir, Flammarion, 120 pages, 59 F. Un guide efficace pour se repérer dans les arcanes de la civilisation cambodgienne.
● A signaler aussi les numéros spéciaux de *Beaux-Arts*, *Connaissance des arts* et de *Télérama*.
● A consulter : CD-ROM, *Angkor, cité royale*, par Julien Frydman, RMN/Infogrammes/Unesco, 249 F.

A Angkor, les fouilles reprennent dans un climat pacifié

SIEM RÉAP
de notre envoyé spécial

Depuis trois ans, le Parc national d'Angkor revit. Des écoles ont rouvert leurs portes. Le samedi, les élèves du lycée de Siem Réap s'y promènent à vélo devant la Terrasse des éléphants et celle du roi lépreux, dont le deuxième système de murs à redents a été dégagé et reconstitué par le soin de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO). Vendeurs ambulants et guides improvisés attendent, et des mini-restaurants offrent un déjeuner à l'entrée d'Angkor Vat, où une petite foule se réunit en fin d'après-midi pour admirer le coucher du soleil. D'autres touristes gravissent la colline du Bakheng, qui domine l'immense pièce d'eau du Mebon occidental.

Le parc est si vaste que le visiteur peut encore se déplacer dans le silence et, surtout, sans tomber sur des autocars qui déversent leurs troupeaux d'admirateurs. Au Palais royal, le Phimeanakas, des fouilles entreprises par l'EFEO permettent déjà d'imaginer la cohésion d'un ensemble qui fait l'effet, au premier regard, d'une addition ou d'une superposition d'époques, de cultures et de cultes brahmanique puis bouddhique. Les schémas d'irrigation par canaux et le tracé initial du cours d'eau qui traverse le parc ont été redécouverts. On pourra donc se faire une idée nouvelle et beaucoup plus précise, dans quelque temps, de la vie à Angkor entre le Xe et le XVIe siècle. Parallèlement, des chantiers ouverts annoncent également la restauration du Bayon (XIIIe siècle, bouddhique), aux fameuses tours à quatre têtes, et du Baphuon (XIe siècle, brahmanique), dont les pierres avaient été déposées à la veille de la tourmente qui s'est abattue sur le Cambodge au début des années 70.

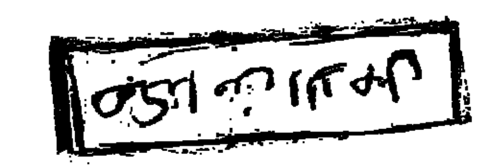
Après deux décennies de guerres et de pillages, les conditions de sécurité se sont nettement améliorées en dépit d'un banditisme récurrent. Une escorte militaire demeure cependant recommandée pour visiter l'un des joyaux de l'art khmer, le Bantey Srei, à une vingtaine de kilomètres au nord du Parc. Sur la « route des temples », de longues palissades annoncent une occupation du terrain par de grandes chaînes hôtelières. Pour l'instant, toutefois, seul le Grand Hôtel, bâtisse coloniale restaurée par le groupe Raffles de Singapour, annonce sa réouverture fin 1997. Les visiteurs – un peu plus de cent mille étrangers en 1996 – se répartissent donc dans quelques dizaines d'auberges qui ont redonné son animation à Siem Réap ces deux dernières années.

UN PARI SUR L'AVENIR

Pour un Cambodge meurtri, l'exposition du Grand Palais, dont l'ébauche remonte à décembre 1993, est une occasion exceptionnelle de présenter un autre visage que celui, souvent rapporté, de mauvaise administration, de querelles politiques ou d'affrontements avec un dernier carré de rebelles khmers rouges. Les pièces présentées à Paris – 66 transportées du Musée national de Phnom Penh par vols spéciaux et 47 du Musée Guimet – constituent une collection unique des périodes pré-angkorienne et angkorienne. Les trois années de préparation de l'exposition ont également permis l'ouverture, à Phnom Penh, d'un atelier de restauration et la formation de restaurateurs cambodgiens. Cette initiative se conjugue, au fil des années, avec l'apprentissage dont bénéficient les Cambodgiens sur les différents chantiers ouverts dans le parc. Simultanément, la Thaïlande a remis au Cambodge treize statues, interceptées sur son territoire, et la France lui a renvoyé six bronzes, envoyés à Paris pour restauration avant la guerre. D'autres restitutions sont en cours de négociation, notamment avec le Metropolitan Museum de New York. La manifestation du Grand Palais est aussi l'occasion pour le Conseil international des musées (ICOM) de publier une nouvelle édition de son ouvrage *Cent objets disparus. Pillage à Angkor* (127 p., 50 F, Maison de l'Unesco, 1, rue Miollis, 75015 Paris).

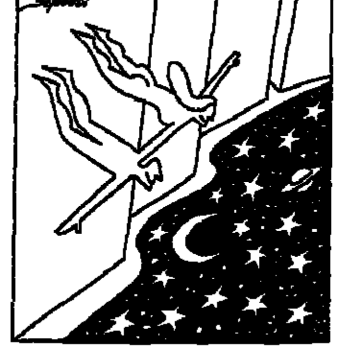
Alors que le Cambodge tente de retrouver un équilibre après un quart de siècle de désordres, la connaissance de son passé progresse au fil des fouilles. En 1990 encore, Siem Réap était une ville morte et le Parc national d'Angkor un fouillis de mines. Paris sur l'avenir, les chantiers de restauration ont trouvé, depuis 1995, leur rythme de croisière.

Jean-Claude Pomonti



« La Traviata » comme si vous y étiez

Jean-François Sivadier met en scène des répétitions de l'opéra de Verdi



CELA s'appelle *Italienne avec orchestre* et c'est une des curiosités les plus réjouissantes du moment. Tout se passe dans la fosse de l'Opéra-Comique, où les spectateurs sont invités à prendre place, chacun face à un pupitre, comme s'il faisait partie de l'orchestre. Arrivent un chef (Jean-François Sivadier), un metteur en scène (Cyril Bothorel), une jeune *cantatrice (Norah Krief) et une diva* (Charlotte Clamens) qui débarque de l'avion pour répéter avec l'orchestre, à quelques jours de la première. L'ambiance est partagée entre l'adoration – de la diva – et la tension – entre les vues artistiques des uns et des autres. Les égos jouent des coudes, le travail avance par saccades, entre envolées et empoignades. Jean-François Sivadier, qui a imaginé le spectacle, met au jour ce qui unit et sépare le théâtre et l'opéra, en jouant avec ses deux principales qualités : le charme et l'humour.

★ *Opéra-Comique, 5, rue Favart,* Paris 2e. Mo Richelieu-Drouot. 16 heures et 20 h 30, les 2, 8 et 9 février ; 20 h 30, les 5, 6, 7 et 13. Tél. : 01-42-44-45-46. Durée : 1 h 20. 80 F et 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Brigitte Engerer
Enregistré par un micro myope, nimbé d'une réverbération bizarre, le disque Schumann que vient de publier la pianiste (Harmonia Mundi) est décevant : il n'est pas absolument fidèle au jeu hypersensible de cette artiste. Autant, donc, l'écouter en récital dans un programme splendide. Œuvres de Tchaïkovski, Scriabine, Prokofiev et Moussorgski.
Garches (92). Centre culturel Sidney-Bechet. 86, Grande-Rue. 17 heures, le 2. Tél. : 01-47-41-39-32.

L'Orchestre de contrebasses
Ils sont six, hommes du jazz et de la musique contemporaine, qui ont mis leurs talents de musiciens en commun pour cet orchestre qui célèbre la contrebasse. Jazz, blues, chansons, thèmes latins, le répertoire est large, les idées multiples, l'humour bien mené. Superbe. Avec Frédéric Alcazar, Thibault Delor, Christian Gentet, Olivier Moret, Yves Torchinsky et Jean-Philippe Viret.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 1er. Tél. : 01-42-00-14-14. 110 F.

Dany Brillant
Après Lavilliers, l'Orchestre du Splendid et Fatal Mambo, Dany Brillant exploite à son tour le juteux filon des rythmes cubains. Et ça marche ! Son dernier album, *Havana* (WEA), enregistré à Cuba, est double Disque d'or. Ambiance cuivrée et chaloupée sur la scène de l'Olympia, assurée grâce à d'excellents musiciens dont le percussionniste vénézuélien Orlando Poleo.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 1er février ; 17 heures, le 2 février. Tél. : 01-47-42-25-49. De 140 F à 220 F.

Musiques du Nil bleu et de Nubie
Joueurs de trompes *wâzâ*, ballades accompagnées à la lyre *tanbûr*, chants, danses et tambours... Une intrigante rencontre avec l'univers musical à multiples facettes du Soudan.
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. 20 h 30, le 1er février. Tél. : 01-40-51-38-37. Location FNAC. 80 F et 100 F.

Les samedis du Vieux-Colombier
Dans le cadre des lectures-spectacles organisées au Vieux-Colombier, Andrzej Seweryn lira des extraits du *Journal* (1953-1969) de Witold *Gombrowicz, choisis avec la* collaboration de Rita Gombrowicz et Andrzej Wolski. Le *14e Quatuor* de Beethoven accompagnera ces lectures.
Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. 17 heures, les 1er, 8 et 15 février. Tél. : 01-44-39-87-00. 50 F et 60 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AMORES QUE MATAN
Film espagnol de Juan Manuel Chumilla
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

CARMIN PROFOND (**)
Film franco-mexicain-espagnol d'Arturo Ripstein
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

CRIMINALS
Film americain de Joseph Strick
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DIDIER
Film français d'Alain Chabat
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

FANTÔMES CONTRE FANTÔMES (*)
Film américain de Michael J. Fox
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

GHOST IN THE SHELL
Film japonais de Mamoru Oshii
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e.

JOURNAL D'UN VICE
Film italien de Marco Ferreri
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LOOKING FOR RICHARD
Film américain d'Al Pacino
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; UGC Triomphe, 8e.

LES « LUMIÈRE » DE BERLIN
Film allemand de Wim Wenders
VO : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation 01-40-30-20-10).

NÉNETTE ET BONI
Film français de Claire Denis
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

NITRATE D'ARGENT
Film français de Marco Ferreri
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

RELIC (*)
Film américain de Peter Hyams
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e.

ZINA
Film franco-britannique de Ken McMullen
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LES EXCLUSIVITÉS

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Forum Orient-Express, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

BRIGANDS, CHAPITRE VII (Fr.-géorgien-it.-suis., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

DESTINÉE (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DIEU SAIT QUOI (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EAU DOUCE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

EN ROUTE VERS MANHATTAN (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10).

EVITA (A., v.o.) : Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation 01-40-30-20-10).

FOR EVER MOZART (Fr.-suis.-all.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10).

I. D. (*) (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

LEÇONS DE SÉDUCTION (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Max-Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

NOS FUNÉRAILLES (*) (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10).

LA NUIT DES ROIS (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient-Express, 1er ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; UGC Rotonde, 6e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

POUR RIRE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LA RANÇON (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

ROMAINE (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

SARAKA BO (Fr.) : UGC Forum Orient-Express, 1er.

THE PILLOW BOOK (Fr.-brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, 7e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

TIRÉ À PART (Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10).

TOUT DOIT DISPARAÎTRE (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

TROP TARD (Fr.-rou., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-tun., v.o.) : UGC Forum Orient-Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

ANNA KARÉNINE (Brit.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

INTOLÉRANCE (A.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10).

PRINCIPIO Y FIN (*) (Mex., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'APICULTEUR (Gr.-fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 50.

LE BESTIAIRE D'AMOUR (Fr.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi, dimanche 20 h.

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit., v.o.) : Le République, 11e (01-48-05-51-33) samedi, dimanche 15 h 15.

LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 20.

CLAIR DE TERRE (Fr.) : Max-Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 11 h.

EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 18 h.

LA FEMME DU PORT (**) (Mex., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 35.

LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) samedi, dimanche 16 h.

1900 (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 40.

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h.

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 12 h.

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 17 h, dimanche 15 h, 17 h.

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 22 h.

UN JOUR À NEW YORK (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 18 h 30.

VIRIDIANA (Mex.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 30.

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 21 h 15.

FESTIVALS

ACID, LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (01-48-05-51-33). les Amants du Pont-Neuf, lun. 20 h 30.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). La Loi du silence, sam. 18 h ; Rebecca, dim. 12 h 10, 18 h ; la Maison du docteur Edwards, lun. 12 h 10, 18 h ; le Procès Paradine, mar. 12 h 10, 18 h.

LES AMOUREUX DU CINÉMA, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). A nos amours, dim. 15 h 30, mar. 15 h 30.

AVANT-PREMIÈRE, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). C'est pour la bonne cause, lun. 20 h 30.

AVANT-PREMIÈRE (v.o.), UGC Ciné-Cité les Halles, 1er. The Crow, la cité des anges, mar. 20 h, 22 h 15.

BELLEVILLE MILIEU DU MONDE, La Flèche d'or, 20e (01-40-33-92-50). Bleus de Chine, lun. 20 h 30.

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Je suis un aventurier, dim. 11 h.

CINÉ KIDS (v.f.), UGC Triomphe, 8e. Poucelina, dim. 10 h.

CINÉMA EN RELIEF (v.f.), Cité des sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e (01-40-05-81-28). Le Monde fascinant des matériaux, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, lun. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.

LE CINÉMA FACE À L'HISTOIRE (v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Wozzeck, sam. 17 h ; Héros en Espagne, sam. 20 h ; Le Cinéma au service de l'Histoire, dim. 14 h ; La Règle du jeu, dim. 17 h ; Prélude à la guerre, dim. 20 h ; Native Land, lun. 14 h ; Mr. Smith au Sénat, lun. 17 h ; La vie est à nous, lun. 20 h.

CINÉMA INDIEN (v.o.), Paris Ciné II, 10e (01-47-70-21-71). Duschmani, sam. 18 h, 21 h, dim. 12 h, 15 h, 18 h, 21 h, lun. 12 h, 15 h, 18 h, 21 h, mar. 12 h, 15 h, 18 h, 21 h.

CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Bad Lieutenant, dim. 16 h 10, mar. 16 h 10 ; China Girl, sam. 16 h 10, lun. 16 h 10.

CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Sailor et Lula, dim. 15 h 55, 20 h, 22 h 10 ; Eraserhead, lun. 16 h, 20 h, 22 h 10 ; Blue Velvet, sam. 20 h, 22 h 10, mar. 15 h 50, 20 h, 22 h 10.

DES MOLLUSQUES FASCINANTS, Institut océanograpique, 5e (01-44-32-10-90). Le Crépuscule du chasseur en Alaska, sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h.

DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Titicut Follies, dim. 11 h 30 ; Salesman, dim. 14 h ; Le Règne du jour, dim. 18 h ; La Chasse au lion à l'arc, dim. 20 h 15.

FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.

HOMMAGE À CLOUZOT, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Quai des Orfèvres, dim. 14 h, 18 h 10 ; L'Assassin habite au 21, mar. 14 h, 18 h 10 ; le Corbeau, sam. 18 h 10, lun. 14 h, 18 h 10.

IMMIGRÉS : D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Soleil O, dim. 15 h ; Lumière noire, dim. 17 h.

KENNETH ANGER, INTÉGRALE DES FILMS MAGIQUES (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Inauguration of the Pleasure Dome, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rabbit's Moon, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

MODELE DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). Elle et Lui, dim. 13 h 55 ; Hands Across the Table, lun. 13 h 55 ; To Be or Not To Be, mar. 13 h 55.

LES REPRÉSENTATIONS DE LA FEMME (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). Cendrillon de Tallinn, sam. 16 h.

RÉTROSPECTIVE DES FILMS DE BELA TARR (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). Le Nid familial, mar. 21 h 45 ; Perdition, sam. 21 h 45, lun. 13 h 45, mar. 18 h ; Almanach d'automne, sam. 18 h, lun. 18 h, mar. 14 h ; Le Tango de Satan, dim. 14 h, 16 h 45, 19 h 15.

SCRATCH PROJECTION (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Cooperation of Parts, mar. 20 h.

SHARUNAS BARTAS, LE MAÎTRE DE L'ÉPURE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Trois jours, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Corridor, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Few of Us, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

SIX FILMS COURTS (v.o.), Le République, 11e (01-48-05-51-33). Alpsee, lun. 16 h, mar. 20 h.

THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Ninotchka, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The Shop Around the Corner, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Haute Pègre, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; La Folle Ingénue, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). L'Année des treize lunes, dim. 17 h 10 ; Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 21 h 20.

WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 20 ; Alice dans les villes, lun. 16 h ; Paris, Texas, mar. 19 h 30.

WOODY ALLEN, PORTRAIT EN QUATRE FILMS (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Alice, sam. 16 h, dim. 13 h 20, 22 h 10, mar. 13 h 30 ; Radio Days, sam. 18 h 30, mar. 22 h ; Zelig, sam. 22 h 20, dim. 20 h 30, mar. 16 h, 20 h ; Ombres et Brouillard, sam. 20 h 30, dim. 18 h 30, lun. 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30, 22 h 30.

LA CINÉMATHÈQUE

***PALAIS DE CHAILLOT*(01-47-04-24-24)**
DIMANCHE
Années trente : chansons, larmes et crises : L'Opéra de quat'sous (1931, v.o. s.t.f.), de Georg-Wilhelm Pabst, 16 h 30 ; L'Ange bleu (1930, v.o. s.t.f.), de Joseph von Sternberg, 19 h ; La Chienne (1931), de Jean Renoir, 21 h.
MARDI
Conférence d'Alain Bonfant : May Be Next Time, 18 h 30 ; Ciné-club des Cahiers du cinéma : Du jour au lendemain (1996), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 20 h 30.

SALLE RÉPUBLIQUE(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Conspirations : Le Courrier de Washington (1916, v.o. intertitres français), d'Edward José et George B. Seitz, 17 h ; l'Oreille (1969, v.o. s.t.f.), de Karel Kachyna, 20 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : La Vallée des abeilles (1967, v.o. s.t.f.), de Frantisek Vlacil, 14 h 30 ; Une blonde émoustillante (1980, v.o. s.t.f.), de Jiri Menzel, 17 h 30 ; Les Oiseaux, les Orphelins et les Fous (1969, v.o. s.t.f.), de Juraj Jakubisko, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Notre vie de tous les jours (1969, v.o. s.t.f.), d'Otakar Krivanek, 14 h 30 ; Hôtel pour étrangers (1966, v.o. s.t.f.), d'Antonin Masa, 17 h 30 ; Mon cher petit village (1985, v.o. s.t.f.), de Jiri Menzel, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Elles : Go Fish (1994, v.o. s.t.f.), de Rose Troche, 14 h 30 ; Paris en pantalon (1968), de Jacques Brissot ; Mais où est donc Ornicar (1978), de Bertrand Van Effenterre, 16 h 30 ; Madame porte la culotte (1949, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 19 h ; Fleurs d'équinoxe (1958, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 21 h.
MARDI
Elles : Les Femmes et le Droit de vote (1935-1936), ; Union des femmes françaises (1947), ; Génération (1988), de Daniel Edinger, Françoise Prébois, Irène Richard, 14 h 30 ; Actualités Gaumont (1925), ; Coup de foudre (1982), de Diane Kurys, 16 h 30 ; les Mardis de la SCAM (v.o.), 19 h ; Les Filles (1969, v.o. s.t.f.), de Maï Zetterling, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
Lo Specchio di Diana, de Yervant Gianikian et Angela Ricci-Lucchi, 15 h ; Raison, discussion et un conte (1974), de Ritwik Gathak, 17 h.
MARDI
Echoes of Silence, de Peter Emanuel Goldman, 19 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 1er FÉVRIER

TF 1

20.45

VOUS NE RÊVEZ PAS !
Divertissement présenté par Nagui. Invités : Patrice Loko, Loïck Peyron (140 min). 322107
Nagui et son génie Jnoun entraînent les candidats dans les épreuves les plus folles afin de réaliser leurs rêves.

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
L'experte. Téléfilm O d'Ian Barry, avec Jacqueline Bisset (100 min). 5754246
Une jeune femme qui mène une double vie, magistrat et cerveau de braquages de banques, tombe sous le charme d'un criminologue

0.45 Les 24 Heures de Chamonix.

1.20 Formule Foot. 25e journée du Championnat de D1. 1.55 et 2.25, 3.30, 4.30 TF 1 nuit. 2.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.35 Les Défis de l'océan. Documentaire. La vie en saturation (rediff.). 3.40 et 4.55 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 4.40 Musique (15 min).

France 2

20.50

LE CŒUR AU SHOW
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Lama, Fami. Invités : Lio, El Chato, Indra, André Pousse, Lagaf, Michel Creton, Bruno Salomone, Eric Collado, Pierre Palmade, Francis Cabrel... (135 min). 86830739

23.05

MES MEILLEURS AMIS
Divertissement présenté par Patrice Carmouze et Maryse. Invité : Enrico Macias (90 min). 8133517

0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Troisième mi-temps.
1.25 La 25e heure. Documentaire de Jacques Blawut. La Légion étrangère (60 min). 9701888

2.25 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 3.30 Les Z'amours (rediff.). 3.55 Encyclopédie audiovisuelle. Documentaire. Vivaldi. 4.50 Taratata (rediff., 95 min).

France 3

20.50

L'ESPRIT DES FLOTS
Téléfilm de David Delrieux, avec Jean-Yves Berteloot (90 min). 620352
Sur une petite île bretonne, deux frères se disputent l'héritage de leur père : un bateau baptisé "L'Esprit des flots".

22.20

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Documentaire. La Bataille d'Alger : Janvier-octobre 1957 (55 min). 1852178

23.15 Journal, Météo.
23.40 Concert. Lluis Llach, enfant de Catalogne (50 min). 998994
Un grand chanteur catalan, rebelle antifranquiste et combattant infatigable pour la liberté.
0.30 Capitaine Furillo. Série.

1.20 Musique graffiti. Magazine. La vallée d'Obermann, de Franz Liszt, par Françoise Buffet-Arsenejevic, au piano (20 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : LE CAIRE
Ville éternelle au bord du Nil
Documentaire de Volker Panzer (45 min). 831994
Histoire de l'une des plus anciennes et des plus grandes métropoles islamiques de la planète, où se bousculent près de quatorze millions d'habitants.

21.30

PAIX ET AMOUR
Téléfilm de Laurence Ferreira Barbosa, avec Gil Novio, Manu Mari (65 min). 2837230
Tous les garçons et les filles de leur âge, *cinquième époque. Nice 1975. Deux adolescents rêvent de révolution et de liberté et deviennent apprentis hors-la-loi...*

22.35 Metropolis. Norman Spinrad et l'éternité : Sur les traces de Françoise Huguier ; Luis Bunuel, Parti pris (60 min). 8973975
23.35 Music Planet : The Big Spender R.E.M. Documentaire de Hannes Rossacher et Rudi Dolezal (60 min). 8368371
0.35 L'Héritage. Téléfilm de Rüdiger Sünner, avec Ernst Jacobi, Katrin Sa (95 min). 9074111
2.10 Ici et là. Court métrage de Sandra Kogut (1995, rediff., 35 min). 49032531

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série (165 min). 26641265
Excelsis Dei.
Une infirmière est sauvagement attaquée par une force invisible dans une maison de convalescence.
Le vaisseau fantôme O.
Le cas d'un lieutenant de vaisseau, unique survivant de l'équipage d'un bateau de la marine américaine, éveille l'intérêt des deux inspecteurs du FBI, car il ressemble à un vieillard alors qu'il est dans la force de l'âge.
La main de l'enfer Δ.
Un groupe d'adolescents découvre, dans une forêt perdue du New Hampshire, un manuel de magie noire...

23.30 Dangereusement Belle. Téléfilm O de Paul Lynch, avec Jennifer Rubin (95 min). 1253569
1.05 La Nuit des clips.

Canal +

20.35

KICK BOXING
En direct de Gagny. Championnat du monde des poids lourds : J. Lebanner (Fr.)-M. Smith (EU). Championnat du monde des poids welters : M. Sari (Fr.)-S. Mai (Thaï.) (90 min). 915807

22.05 Flash d'information.

22.15

JOUR DE FOOT
Magazine (45 min). 8187159

23.00 Iles... était une fois l'Océanie. Documentaire.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Antefutura. Film classé X d'Ian Nicols (1996, 100 min). 2953181
1.45 Underground ■ ■ Film d'Emir Kusturica (1993-1995, v.o., 165 min). 15001260
4.30 Yougoslavie... Documentaire [6/6] (rediff., 50 min). 7021956
5.20 N'oublie pas que tu vas mourir ■ Film de Xavier Beauvois (1995, 120 min). 6243685

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Hôtel Roma. De Robert Blanchet.
22.35 Musique : Opus.
23.58 Clairière.

0.05 Tard dans la nuit. Deux textes de Pascal Garnier : L'Accent de la cime, T'avais qu'a pas vieillir. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Opéra. Saison internationale des opéras de l'U.E.R. Emis de Vienne. Nouvel Ensemble Vocal de Vienne et Orchestre symphonique de la Radio autrichienne, dir. Charles Mackerras. Œuvres de Schubert. Chœur et Orchestre symphonique de la Radio autrichienne, dir. Hans Zender. Rosemonde, princesse de Chypre (musique de scène en 4 actes).
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Sergueï Taneiev. Œuvres de Taneiev, de Tchaïkovski, de Taneiev et de Brahms.

22.45 Da Capo. Le pianiste Emil Gilels. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 R. G. Vengeance.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.40 Questions pour un champion (France 3 du 28/01/97).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Les Aquanautes.
20.35 Hommes et Bêtes.
21.35 Portrait de Keith Haring.
22.05 15 jours sur Planète.
22.30 Samoa, après Dieu, le rugby.
23.25 Bambou.
0.15 Les Trottoirs de Paris.

Odyssée

19.30 Le Liban. Terre des Phéniciens.
20.10 D'île en planète.
21.10 Jungle marine. [2/6].
21.35 52 sur la Une. Chasseur de pierres.
22.30 Jump.
23.00 Notre planète Terre.
23.25 Après nous le déluge.

Paris Première

20.30 Skate Canada professionnel. Enregistré au Corel Centre d'Ottawa au Canada en 1996.
22.05 Nino Ferrer. Dans le cadre de la semaine de la Chanson française (30 min).
22.35 Nova.
23.25 Sting. Concert. Ten Summoner's Tales (55 min). 35637333
1.50 Paris modes (60 min).

France Supervision

20.30 Concerti pour orgue de Haendel (80 min). 84264994
21.50 Cap'tain Café.
22.40 Sortie de nuit.
23.30 Trait pour trait.
0.00 La Légende des sciences. Emerger.

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.00 Hollywood Backstage.
23.00 Les Combattants de l'ombre ■ ■ Film de Fritz Lang (1946, N., v.o., 110 min). 99274555
0.50 Le Grand Sommeil (The Big Sleep) ■ ■ ■ Film de Howard Hawks (1946, N., v.o., 110 min). 69950314

Ciné Cinémas

20.30 La Star et le Diplomate. Téléfilm de Richard Michaels (95 min). 5840420
23.10 L'Escorte ■ Film de Ricky Tognazzi (1992, 90 min). 3161791

Série Club

20.45 Cimarron Strip. La légende de Judd Starr.
22.00 Le Retour du Saint. Le professeur imprudent.
22.50 Code Quantum. Concert Hard Rock.
23.35 Le Club.

Canal Jimmy

21.00 V.R.5. Le voyage virtuel.
21.45 Friends. Celui qui ne voulait pas partir.
22.15 American Music Awards 1997.

Festival

20.30 Haute tension. Impasse meurtrière. Téléfilm d'Yvon Butler, avec Jacques Penot, Isabelle Ferrari (95 min). 43672994
22.05 V comme vengeance. Au-delà de la vengeance.
23.35 Le Voyageur. Morceaux choisis (25 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Ça m'interpelle. Les femmes dans la société.
23.15 XY Elles. Invitée : Edwige Antier (60 min).

Voyage

20.30 et 23.30 L'Heure de partir.
21.00 Suivez le guide. Le corail ; Gloucester ; Le Sénégal.
23.00 En parcourant le monde. Grand Cayman.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de Pro A. (6e journée retour) : Dijon - Le Mans (125 min). 5973555
22.00 Boxe. Championnat du monde des poids Welter (20-6-1980) : Sugar Ray Leonard-Roberto Duran.
23.00 Saut à skis. Coupe du monde. (12e manche) à Willingen (Allemagne) : grand tremplin (60 min).

Muzzik

21.00 Yo-Yo Ma à Tanglewood.
22.15 Yo-Yo Ma et Anton Kuerti jouent Chopin.
22.50 La Tosca. Opéra de Puccini.
1.00 James Carter. Au Festival international de Jazz de Montréal 1996 (45 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 CNN Presents. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Inside Business. 23.30 World Sport. 0.00 World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag P. E. 22.45 Correspondent. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly. 0.20 Odeon (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.41 Sports (3 min).

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

DIMANCHE 2 FÉVRIER

TF 1

16.55 Disney Parade. Le gang des frères Caramel ; La bande à Picsou.
18.00 Seaquest, police des mers. Série. Le passé effacé.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Alain Delon (55 min). 89111
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

SOLEIL LEVANT ■
Film de Philip Kaufman, avec Sean Connery, Wesley Snipes (1993, 135 min). 893208
Un lieutenant noir de la police de Los Angeles enquête sur le meurtre d'une call-girl étranglée dans les locaux d'un trust japonais.

23.00 Ciné dimanche.

23.10

LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS ■
Film de Jean-Pierre Vergne, avec Didier Bourdon (1985, 105 min). 1135550

0.55 et 2.45, 3.50, 4.55 TF 1 nuit.
1.05 Musique à Chambertin. Concert (70 min). 5128845

2.15 Cas de divorce. Série. Blondin contre Blondin. 2.55 Les Défis de l'océan. Documentaire. La vie océane (rediff.). 4.00 et 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. 5.00 Musique. Concert (5 min).

France 2

16.50 National Geographic : Lions et Hyènes, face à face mortel (60 min). 7303227
17.50 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : Woody Allen, Antoine de Caunes.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

LE FLINGUEUR ■
Film (O) de Michael Winner, avec Charles Bronson (1973, 110 min). 631956
Un tueur à gages initie un jeune homme aux règles de son métier. Un film d'action aux situations extrêmement ambiguës. Un des meilleurs rôles de Bronson.

22.40

LES AIGLES FOUDROYÉS
Documentaire de F. Mitterrand. [3/7] Edouard le Magnifique (80 min). 8382278

0.00 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Musiques au cœur de la danse. Magazine. Invité : Philippe Decouflé, Extrait de *Decodex* (75 min). 3448135

1.05 Frontières pillages. Documentaire. Colombie - Equateur. 2.00 Savoir plus santé. Magazine (rediff.). 3.00 Polémiques. Magazine (rediff.). 3.50 Aux marches du Palais. 4.00 Chip et Charly. Touristes à gogo.

France 3

17.00 Magnum. Série. Retrouvailles.
18.00 Corky, un ado pas comme les autres. Série. Chagrins d'amour.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.02 Météo.
20.10 Mister Fowler, brigadier-chef. Série. Défilé au tribunal.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert (125 min). 86883821
Appartement 416.
Le sourire du docteur Bloch

22.55 Dimanche soir. Invité : Hervé de Charette.
23.40 Journal, Météo.

0.00

CASANOVA, UN ADOLESCENT À VENISE ■ ■ ■
Infanzia, vocazione e prime esperienze di Giacomo Casanova Veneziano.
Film de Luigi Comencini, avec Leonard Whiting (1969, v.o., 125 min). 6793609
Des images, inspirées des tableaux de Pietro Longhi, qui recréent admirablement les mœurs du XVIIIe siècle.

2.05 Musique graffiti. Magazine ; *Poème de l'amour et de la mer : Interlude, La mort de l'amour*, d'Ernest Chausson, par l'Orchestre symphonique français sous la direction de Laurent Petitgirard, avec Marie Atger, mezzo (20 min).

La Cinquième

16.55 Le Sens de l'Histoire. Le souverain de la République. 18.25 Va savoir. Le vent des dunes. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 ► Le Raid en avion autour du monde. Série [5/6] (N., muet) (30 min). 7482
19.30 Maestro : Satie et Suzanne. Concert. Chorégraphie de Debra Brown. Avec Veronica Tennant, Nicholas Pennell (60 min). 2918
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : JOSEPH ROTH

20.46 La Toile d'araignée ■ Film allemand de Bernhard Wicki avec Ulrich Mühe, Klaus Maria Brandauer (1989, v.f., 186 min). 151901937
23.50 Joseph Roth : "1894-1939". Documentaire d'Hans Keller (90 min). 5878192
Joseph Roth est l'auteur de l'inoubliable Marche de Radetzky *(1932), une saga familiale sur fond du déclin de l'Empire austro-hongrois. L'essentiel de son œuvre baigne dans sa Galicie natale, province située aux confins orientaux de l'Empire et où se mêlaient les populations allemande, juive, ukrainienne et polonaise.*
1.20 Metropolis. Magazine (rediff., 60 min). 8420512

M 6

17.25 Commissaire Flemming. Série. A l'ombre des oliviers.
19.00 Drôle de chance. Série. Drôle de concurrence.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine présenté par Mac Lesggy.
20.35 et 0.55 Sport 6. Magazine.

20.45

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Invitée : Eva Joly. L'argent de la justice. Le coût d'un procès ; Les coulisses du Palais ; Le cauchemar des patrons (125 min). 147531

22.50

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. Les enfants et la télé (30 min). 1258192

23.20 Le Parfum d'Emmanuelle. Téléfilm (□) de Francis Leroi, avec Marcella Walerstein (95 min). 8091550
1.00 Best of 100 % nouveautés.

2.05 Jazz 6. Magazine. 3.10 Turbo. Magazine (rediff.). 3.35 Les Tribus du Nord. Documentaire. 4.05 Rites et Croyances. Documentaire. 4.30 Fréquenstar. Magazine. Invité : Jean-Marie Bigard (40 min).

Canal +

17.00 ► Histoire d'aventures. Documentaire. La vérité sur Lawrence d'Arabie (50 min). 18444
18.00 Copain, Copine ■ Film de Howard Zieff (1993, 95 min). 477983
► En clair jusqu'à 20.45
19.35 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon. Dessins animés.

20.30

FOOTBALL
En direct. 25e journée du championnat de France. Lyon - Monaco. 20.45 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 8585482

22.45 Flash d'information.

22.50

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi. Football européen. Voile : le Vendée Globe. Handball : Créteil-PSG (149 min). 5005531

1.20 Passion sous surveillance ■ Film d'Angela Pope (1994, 98 min). 30331135
Une dentiste dont le mariage se défait travaille dans le quartier de haute sécurité d'une prison. Elle s'éprend d'un de ses patients, reconnu criminel.

Radio

France-Culture

20.05 Musique : Laissez-passer. 20.05 Steve Lacy. Shiro Daimon, David Murray ; 20.35 Le Temps de la danse. Les centres chorégraphiques nationaux ; Présentation de, La belle au bois dormant, à la Bastille.
21.00 Atelier de création radiophonique. Improvisations sonores, territoire singulier, Erik Samakh, un artiste contemporain.
22.25 Poésie sur parole. Philippe Soupault.
22.35 Musique : le concert. Acanthes 96. Pierre-Laurent Aimard, piano. Œuvres de Stockhausen, Benjamin, Stroppa, Ligeti.

0.05 Clair de nuit. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Germaine Feraldy, soprano.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 22.30 1. Déclic : de Lou Reed à Debussy : Time Rocker et Pelléas et Mélisande ; 2. Les Magiciens de la Terre ; 0.05 Le Jazz, probablement.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée Lyrique. 20.00 Pelléas et Mélisande, opéra en 5 actes, de Debussy, par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Richard Stilwell : Pelléas, Frederica von Stade : Mélisande. José van Dam : Golaud ; 23.00 Les Grands Couples d'amoureux. Œuvres de Purcell, Gounod, Wagner.

0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 L'Auberge rouge ■ Film de Claude Autant-Lara (1951, N., 85 min). 73170111
0.00 Léon Noël. Court métrage de Thierry Dory, avec Fernand Abel.

Planète

19.35 Les Trottoirs de Paris.
20.35 Strand, sous le drap noir.
21.25 Maroc, corps et âmes. [6/11] Malhoune, la parole chantée.
21.55 ► Titicut Follies.
23.15 La Veuve, le Terroriste et la SAS.
0.10 France.

Odyssée

19.55 Mission planète Terre.
20.25 Nomenklatura.
21.20 L'Empreinte du fleuve Niger.
22.20 La Cathédrale de Reims. Sept siècles d'aventures.
23.20 Au cœur de la vie sauvage. [2/6].
0.10 Le Pouvoir de la terre (50 min).

Paris Première

20.30 Top Flop.
21.00 Meurtre mystérieux à Manhattan (Manhattan Murder Mystery) ■ ■ Film de Woody Allen (1993, v.o., 110 min). 28894598
22.50 Chet Baker. Concert enregistré au Ronnie Scott à Londres en 1986 (55 min). 37595937

France Supervision

20.30 Radio corbeau. Film d'Yves Boisset (1988, 95 min). 59674753
22.05 Nancy Jazz Pulsations. Rabih Abou-Khalil.
23.00 Rugby. Championnat de France. Brive - Montferrand.
0.40 Musique sacrée d'Henry Purcell.

Ciné Cinéfil

20.30 Le Grand Sommeil (The Big Sleep) ■ ■ ■ Film de Howard Hawks (1946, N., v.o., 110 min). 7622395
22.20 La Vierge du Rhin ■ Film de Gilles Grangier (1953, N., 90 min). 8482208
23.50 La Fugitive (La Fuggitiva) ■ Film de Pietro Ballerini (1941, N., v.o., 80 min). 62235444

Ciné Cinémas

20.45 Aux yeux du monde ■ Film d'Eric Rochant (1990, 95 min). 3146579
22.20 Pentathlon. Film de Bruce Malmuth (1994, v.o., 100 min). 38714260
0.00 Rambo ■ Film de Ted Kotcheff (1982, v.o., 90 min). 5225390

Série Club

20.45 La Famille Addams. Levez la main et dites "je le juge".
21.15 Colonel March. Le fantôme vivant.
21.40 Histoires vraies. Donnez-moi cet enfant !
22.05 Le Choix de... Tay Garnett. Sylvia au pays des merveilles.
22.30 Le Prisonnier. Musique douce.
23.20 Code Quantum. Prime de risques.

Canal Jimmy

20.30 Dream On. Rocky Marriage Picture Show.
20.55 Le Meilleur du pire. Invité : Patrice Lardeau.
21.30 Absolutely Fabulous. Défilé de mode (épisode pilote).
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues. Episode n° 64.
23.00 On the Air.
23.25 Friends. Celui qui ne voulait pas partir.

Festival

20.00 Sueurs froides. Toi, si je voulais.
20.30 La Chambre des dames. Feuilleton [4].
22.15 Mademoiselle O. Téléfilm de Jérôme Foulon, avec Maïté Nahyr (100 min). 59561444

Téva

19.30 XY Elles. Invitée : Sapho.
20.30 Tévaroscope.
20.45 Les Anges du bonheur. L'inconnu. Marques de naissance.
22.15 Mon fils est innocent. Téléfilm de Susan Rohrer Shavelson, avec Denise Nicholas, Malcolm-Jamal Warner (85 min). 500275753
23.40 XY Elles. Invitée : Chantal Mauduit (55 min).

Voyage

19.30 Destination. L'île Maurice et la Réunion.
20.30 et 23.30 L'Heure de partir.
21.00 Suivez le guide. Préserver la nature ; La Jordanie ; L'Indonésie.
23.00 En parcourant le monde. Hongkong.
23.55 Chronique avec Macha Béranger. Les clés du luxe.
0.00 Vidéo guide. Les Seychelles (60 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi de Zagreb (ATP). Finale du tournoi (120 min). 451376
18.55 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Cérémonie d'ouverture à Sestrières (65 min). 9832192
20.00 Patinage de vitesse. Championnats du monde. Epreuve de sprint 500 m et 1 000 m à Hamar (Norvège).
22.00 Monster Truck. Epreuve de tractor pulling indoor à Zwolle.
23.00 Saut à skis. Coupe du monde. (12e manche) à Willingen (Allemagne) : grand tremplin.
0.30 Boxe. Championnat d'Irlande des lourds-légers : Darren Corbett - Nigel Rafferty (60 min).

Muzzik

19.40 Messe de Schubert en sol majeur.
20.05 Messe n° 6 de Schubert en si bémol majeur.
21.00 African Sanctus Revisited.
22.05 Yo-Yo Ma et les Kalahari Bushmen.
23.00 Lumières de Paris ■ Film de Richard Pottier (1938, N., 100 min). 3303024

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Report. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Style with Elsa Klensch (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.20 Cinema. 19.45 et 22.45 Euro 7. 20.35 et 0.20 Visa. 20.45 et 0.30 Alice. 21.20 Alpe Adria. 21.35 Style. 21.45 Business Weekly. 22.15 Sport. 23.15 No Comment. 23.45 Business Weekly. 1.20 Lab-news. 1.40 Odeon (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 19.45, 0.15 La Vie des idées. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.39 Box office. 21.56 et 0.56 Mode. 22.12 et 22.48 Photo hebdo. 22.26 et 23.56 Planète info. 22.40 et 23.40, 0.40 Sports. 22.45 Multimédias. 22.53 Auto. 22.56 Découvertes. 23.12 Police justice (30 min).

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Le Vent sombre. Film d'Errol Morris (1992, 110 min), avec Lou Diamond Philips. *Policier.*

RTL 9

20.30 Mad Max au-delà du dôme du tonnerre. Film de George Miller (1984, 110 min), avec Mel Gibson. *Aventures.* 22.20 Christine. Film de John Carpenter (1983, 110 min), avec Keith Gordon. *Fantastique.* 0.25 Désiré. Film de Sacha Guitry (1937, 95 min), avec Sacha Guitry. *Comédie.*

TMC

20.35 Rocky 4. Film de Sylvester Stallone (1986, 90 min), avec Sylvester Stallone. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 2 - LUNDI 3 FÉVRIER 1997

Sardinologie

par Pierre Georges

DE TOUT, FAISONS MUSÉE ! Ce n'est plus un pays, la France, mais un conservatoire, le gardien obstiné et émerveillé de sa propre mémoire. Du passé, autrement baptisé patrimoine, il n'est un objet, une denrée, un métier, une activité, une industrie, une mode qui n'ait trouvé sa consécration sur les cimaises.

La France se collectionne elle-même comme on *se recueille* sur la tombe d'un proche disparu. Elle se conjugue au passé. Elle se mire en son miroir des trouvailles et découvertes, des poussières et nostalgies. Et elle aime cela. Et nous aimons tous, ou presque, cela, dans nos week-ends processionnaires sur l'antique machine à remonter les greniers. Pas une semaine, pas un jour presque, qu'ici ou là, au village comme à la ville, n'ouvre un musée. Sur tout ou rien, la dentelle, le fer, le verre, le camembert, le pain, le vin, le tire-bouchon, l'affiche, l'outil en *tous ses états et presque, presque* le fil à couper le beurre.

Rien ne manque. Rien ne doit manquer en l'inventaire national avant fermeture du siècle ! La preuve : pouvions-nous vivre sans un Musée de la sardine ? Evidemment non, c'eût été déraisonnable. Donc, c'est fait. Sous réserve qu'un collectionneur fou n'en ait constitué un autre égoïste, le premier Musée imaginaire de la sardine vient d'ouvrir, vendredi à Sète.

A l'origine de cette heureuse initiative, rapporte l'AFP, un universitaire Philippe Anginot, premier *« sardinologue »* du pays. L'homme qui prépare une thèse de doctorat en ethnologie sur le vaste sujet de *« l'influence de la sardine dans l'imaginaire méditerranéen »* avait soumis son idée à la municipalité de Sète. Et la municipalité, enthousiasmée, lui a immédiatement offert son aide et trouvé un lieu à la mesure de l'entreprise : les anciens bains de la ville.

Bref, cela baigne. Le musée est ouvert, plus sérieux qu'il n'y paraît ou qu'on ne veut bien le dire ici. La sardine, sa vie, son œuvre, sa place, son économie, sa pêche, sa symbolique ichtyoïde, ses mille et une façons d'être accommodée, conditionnée et serrée comme telle, la sardine donc valait bien qu'on se préoccupe d'elle.

Désormais, il faudra filer à Sète visiter son second grand cimetière sous la mer. Mille boîtes en rang de boîtes ! Plein de panneaux fort instructifs et pédagogiques sur la dite sardine *« poisson de pauvre, triste, poisson de Carême »*. La preuve, ces deux informations de nature à ne pas rendre cette chronique totalement vaine.

Savez-vous qui inventa la boîte *en fer blanc qui devait* aller à la sardine comme un gant ? Gloire soit rendue à Pierre-Joseph Colin (1785-1848) confiseur de Nantes ! Le Musée nous apprend qu'il fut le génie créateur sans lequel l'exercice de convivialité entre la sardine et l'huile eut été autrement périlleux. Il inventa la boîte, précise le sardinologue, *« cinquante ans avant l'invention de l'ouvre-boîte »*. Ce qui, soit dit en passant, impliqua probablement un demi-siècle de perplexité !

Savez-vous d'où vient la fameuse expression cette *« sardine qui bouche le Vieux-Port de Marseille »* ? Ni d'une galéjade, ni d'une pagnolade. Mais tout simplement du naufrage, en 1793, dans le déjà Vieux Port, d'un brick nommé « La Sardine ». Ah, ça ! on ne perd pas son temps à remonter ainsi le cours merveilleux de la sardinologie !

Des documents mettent en cause Michel Junot pour son rôle dans la déportation des juifs

Cet ancien adjoint au maire de Paris fut sous-préfet pendant l'Occupation

ORLÉANS
de notre correspondant

Dans son numéro daté du 1er février, *Le Point* met en cause Michel Junot, ancien adjoint de Jacques Chirac à la mairie de Paris de 1977 à 1995, pour son rôle joué dans la déportation de juifs sous Vichy. Sous-préfet à Pithiviers (Loiret) en 1942 et 1943, M. Junot aurait supervisé des opérations de maintien de l'ordre dans les camps d'internement de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers, d'où sont partis, pendant l'Occupation, plusieurs convois de déportés juifs vers Drancy puis vers les camps d'extermination. Dans un entretien à l'hebdomadaire, M. Junot précise : *« Nous ignorions leur destination. Nous savions seulement qu'ils allaient à Drancy. (...)On imaginait bien qu'ils ne partaient pas pour des vacances agréables. »*

Le Point cite plusieurs documents datant de l'été 1942. L'essentiel de ces pièces avait été produites lors d'un procès qui opposa, en 1991, *La République du Centre* à Michel Junot. Le quotidien d'Orléans avait été condamné pour diffamation après avoir publié une enquête sur le passé de cet ancien haut fonctionnaire de Vichy.

C'est à l'été 1942 que furent acheminées les victimes de la rafle du Vel'd'Hiv dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Sur ordre de Jean Leguay, alors adjoint de René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, les mères furent brutalement séparées de leurs enfants. Lorsque Vichy eut le feu vert des Allemands pour les déporter, les enfants furent entassés dans des wagons plombés. 3 500 enfants, âgés de deux à quinze ans, furent gazés à leur arrivée à Auschwitz, où leurs parents les avaient précédés de quelques jours.

Michel Junot prend ses fonctions de sous-préfet du Loiret le 24 août 1942. Jeune haut fonctionnaire – il a vingt-six ans –, il vient du cabinet du ministre de l'intérieur Pierre Pucheu. Une note du préfet du Loiret en date du 1er octobre 1942 précise sa fonction : *« Monsieur le sous-préfet peut être appelé à intervenir dans la question des camps lorsqu'il s'agira d'une affaire urgente et sur mes instructions formelles. En tant que représentant du gouvernement, il a le droit de contrôle sur la bonne marche des camps. »*

LE CONVOI NUMÉRO 35

Le 21 septembre 1942, se met en route depuis Pithiviers le convoi numéro 35, qui doit rallier Auschwitz. 535 hommes, 465 femmes, dont 163 enfants de *moins de dix-huit* ans, le composent. Tous ont été classés de nationalité « indéterminée », mais 540 sont en réalité bien français, comme l'a expliqué Serge Klarsfeld dans son livre *Vichy Auschwitz*. Il n'y aura, en 1945, que 29 survivants du convoi 35.

Le 19 septembre 1942, le sous-préfet Michel Junot s'est inquiété auprès du préfet délégué à Orléans : *« Je viens d'être avisé qu'un embarquement de 1000 israélites (...)ayant lieu demain, la totalité des gendarmes de mon arrondissement* (...) *sont requis pour participer à cet embarquement. En conséquence il m'est impossible d'assurer le service d'ordre et de protection que j'avais prévu dans l'éventualité de manifestations d'origine communiste pour le 20 septembre à l'occasion du 150e anniversaire de la bataille de Valmy. »*

Le 22 septembre le sous-préfet se félicite : *« Je nourrissais certaines craintes quant à la possiblitié d'incidents pouvant avoir des répercussions sur le bon ordre de ce départ. Il n'en a rien été et le plus grand calme n'a cessé de régner sur la ville. »* Et le 30 septembre suivant, il ajoute dans son rapport mensuel : *« Le camp de Pithiviers était occupé depuis la fin août par 1 800 internés israélites de toutes catégories. Français et étrangers, hommes, femmes, enfants, certains arrêtés lors des rafles d'août et de décembre 1941, d'autres à la suite de contraventions aux ordonnances des autorités d'occupation (ligne de démarcation, port de l'étoile, etc.). Tous, sauf ceux dont l'époux était de race aryenne et quelques femmes, mères d'enfants en bas-âge, ont été embarqués le 20 septembre pour l'Allemagne. »*

En août 1943, Michel Junot quitte Pithiviers. Révoqué en 1945, il est réintégré dans la préfectorale en 1948. Il est député de Paris (Centre national des indépendants et paysans) de 1956 à 1967, et, à partir de 1977, adjoint de Jacques Chirac puis médiateur de la Ville de Paris. Lors des législatives de 1986, il est un candidat malheureux du RPR en Eure-et-Loir. Aujourd'hui âgé de quatre-vingt ans, Michel Junot préside la Maison de l'Europe. A plusieurs reprises, il a affirmé avoir été résistant, au sein du Bureau central de renseignements et d'actions (BCRA), un des services secrets de la Résistance, ce qui explique qu'il ait été un inconnu chez les maquisards du Loiret et contraint au *« double jeu »*.

Dans son entretien au *Point*, M. Junot se dit, par ailleurs, *« très surpris »* de la reconnaissance par Jacques Chirac de la responsabilité de l'administration française dans la déportation des Juifs, car *« la thèse gaulliste a été que Vichy ne représentait en aucun cas la France »*.

Régis Guyotat

Le prix de l'eau augmente de 4,9 % à Paris

L'AUGMENTATION de 4,9 % du prix de l'eau des Parisiens, à partir du 1er février, sert de prétexte à l'opposition de gauche pour dénoncer l'opacité du système de distribution dans la capitale. Au centre du système, la Société anonyme de gestion des eaux de Paris (Sagep) est chargée de la production d'eau potable, distribuée par la Compagnie des eaux de Paris (filiale de la Générale), pour la rive droite, et par Eau et Force (filiale de la Lyonnaise), pour la rive gauche.

Le 20 janvier, le Conseil de Paris a délibéré sur le programme de travaux de la Sagep et sur le nouveau règlement du service de distribution publique des eaux. La gauche n'a pas hésité à faire le lien entre les investissements réalisés par la Sagep (1,6 milliard de francs ces cinq dernières années), dont la Ville détient 72 % des actifs (la Générale et la Lyonnaise se partageant, à égalité, les 28 % restants), et l'augmentation du prix de l'eau, évaluée par Michel Turoman (PC), à 114 % depuis 1990.

L'« OPACITÉ DU DOSSIER »

De 13,40 F depuis le 1er janvier 1996, le mètre cube est passé à 14,06 F le 1er février, soit une hausse de 66 centimes. La Sagep explique que cette hausse de 4,9 % correspond pour 2,5 % à l'inflation, et pour 2,4 % à une augmentation réelle. Au seul stade de la fourniture de la matière première, le prix de revient passe de 4,66 F à 4,92 F, soit, convient la direction de la Sagep, 4,3 % de plus que les 2,5 % d'inflation.

Les diverses redevances, qui s'ajoutent, sur la facture, au prix de revient de l'eau, ont, pour leur part, augmenté de 1,3 % au-dessus du seuil de 2,5 % d'inflation, passant de 8,05 F à 8,42 F. Deux d'entre elles, concernant la collecte et le traitement des eaux usées, sont respectivement perçues par le service de l'assainissement de la Ville de Paris et par le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), dont le directeur général adjoint n'est autre que le directeur des services d'assainissement de la ville.

La redevance d'assainissement a augmenté de 5,9 %, a souligné Marinette Bache (MDC) au Conseil de Paris, en regrettant *« l'opacité qui entoure le dossier de l'eau à Paris »*. *« Il faut savoir que la Sagep a aussi pour tâche de gérer les contrats avec les deux compagnies distributrices. C'est la première année que nous disposons de ses comptes »*, a-t-elle ajouté à la veille de l'entrée en vigueur de l'augmentation. La concession est globalement remise en cause par la gauche.

Camille Cabana (RPR), adjoint au maire de Paris chargé des finances, récuse le terme de *« privatisation »* employé par l'opposition au cours des débats, dans la mesure où la Sagep est contrôlée à 72 % par la Ville, qui fixe elle-même les prix de vente et de distribution. L'augmentation du prix de l'eau, pour la majorité, s'explique par l'extension du réseau de dépollution et l'adaptation aux normes européennes.

Pascale Sauvage

La police a évacué les chômeurs qui occupaient l'ANPE de Rouen

ROUEN
de notre envoyé spécial

A 6 h 01, samedi 1er février, une soixantaine de policiers, en uniforme et en civil, ont investi l'ANPE de la place Cauchoise à Rouen. Sans coups mais sans douceur, ils ont évacué la quarantaine de chômeurs qui dormaient dans le hall. Ils occupaient les lieux depuis lundi. *« C'est dégueulasse. On avait négocié notre sortie avec M. Bobin* [directeur du cabinet du préfet]. *On devait sortir la tête haute, on était d'accord là-dessus. On s'est battu une semaine et on n'a rien cassé. Entre les chômeurs et les employés de l'ANPE, cela s'est bien passé »*, explique Farid, chômeur occupant.

Alain Caillot, secrétaire de la fédération protection sociale et emploi de la CFDT, juge *« scandaleuse »* l'intervention des forces de police. *« Il s'agit d'une expulsion sans négociation. J'ai été soulevé de terre et j'ai traversé l'ANPE avec les pieds vingt centimètres au-dessus du sol. »*

La veille au soir, la décision du juge des référés d'ordonner l'évacuation dans les deux heures était tombée comme un couperet, sous les applaudissements. Marie-Claude Bonneville, psychosociologue à la recherche d'un emploi et présidente du collectif AC ! de Rouen (Agir ensemble contre le chômage) avait pris la parole pour déplorer *« tout le mépris à l'égard des chômeurs »* que lui inspirait cette décision. Le sentiment d'une ultime veillée d'armes s'était pourtant installé. Derrière la porte vitrée, le hall d'accueil de l'agence rénovée où les bleus et verts pastels dominent, contenait une assistance nombreuse.

DEUX BANDEROLES

A l'extérieur, l'occupation n'était guère signalée que par deux banderoles discrètes. Par un télescopage fortuit, l'autorisation d'expulsion était tombée en même temps qu'une manifestation de soutien. Il y avait là les syndiqués de SUD-PTT, ceux de la *« CFDT en lutte »*, de la FSU et de la CGT, des militants du DAL (Droit au logement), de Ras l'front et des *« privés d'emploi »*, jeunes ou moins jeunes.

A Rouen, il existe un réseau de militants, souvent d'extrême gauche, qui se retrouvent dans toutes les luttes. Le bouche à oreille y circule vite. Pierre, pourtant, ferrailleur-braiseur, âgé de cinquante-cinq ans, au chômage depuis deux ans est là parce qu'il a lu des tracts, en venant pointer à son agence. Sa femme travaille encore, mais *« il ne veut pas perdre le moral »*. *« On se sent très vite isolé, sans emploi »*, explique t-il. Il est venu tous les jours, sauf jeudi. A côté de lui, sur la table de formica, traîne un jeu de tarot. Il discute avec Abel, âgé de trente-huit ans, cheminot depuis vingt ans, désormais au fret et qui après avoir milité dix ans à la CGT, puis dix ans à la CFDT a rejoint *SUD-Rail*, l'année dernière. Jeudi, la manifestation des cheminots contre le projet de réforme de la SNCF est passé devant l'agence ; vendredi, il est revenu par solidarité.

Ces deux-là ne font pas partie du « noyau dur » des chômeurs qui étaient venus occuper l'agence. Arrivés à une vingtaine, ils se sont installés dans un coin du hall d'accueil, avec une cafetière et un réchaud, sans entraver le travail des agents de l'ANPE. La nuit, ils ont reçu des matelas et des couvertures de l'Armée du salut, ou avaient apporté leur propre sac de couchage, mais le matin, le hall de l'agence était balayé, la serpillère passée et par roulement ils allaient faire un brin de toilette. C'est ce noyau dur qui réunit en « AG », après la décision du juge, a voté le maintien de l'occupation, jusqu'à l'arrivée matinale de policiers, avant que la circulation dans les rues de Rouen ne soit trop dense. Dans son cahier des charges, la délégation d'AC ! revendique le droit d'affichage et de se réunir dans les ANPE, la gratuité des recherches d'emplois (courrier gratuit, accès à des fax et au Minitel), la transparence dans les offres d'emplois sur les panneaux (noms des employeurs et type des contrats), ainsi que les transports en commun gratuits et la reconnaissance des droits des chômeurs.

En moyenne, les ANPE ne traitent qu'un quart des offres d'emploi et sur la région de Rouen, le chômage qui est au-dessus de la moyenne nationale a augmenté de 5,9 %, sur un an, explique Marie-Claude Bonneville. Rien de tout cela n'a été obtenu.

Le conseil municipal de Rouen, cependant, a voté, jeudi, un message de solidarité à leur adresse. De façon plus proche, le personnel de l'Agence de la place Cauchoise a refusé d'obtempérer à l'ordre de leur direction régionale de ne pas venir travailler, vendredi, en raison de l'occupation des locaux.

Enfin, le juge a refusé de prononcer une astreinte à l'égard des occupants. La compensation était jugée bien maigre.

Alain Beuve-Méry

La veuve de Maurizio Gucci est soupçonnée d'avoir commandité le meurtre de son mari

ROME
de notre correspondant

La veuve de Maurizio Gucci, assassiné de plusieurs coups de feu, le 27 mars 1995, sur le trottoir d'une rue du centre des affaires deMilan, a été arrêtée, vendredi 31 janvier, à l'aube par la police pour avoir commandité le meurtre de l'héritier de la célèbre marque de luxe. Patrizia Reggiani Martinelli, âgée de 49 ans, a été interpellée en présence de ses deux filles, âgées de 16 et 21 ans, et incarcérée sous les soupçons d'avoir payé la somme de 600 millions de lires (2 millions de francs) pour faire abattre son ex-mari.

Mariée en 1972, puis séparée douze ans plus tard, Patrizia Reggiani Martinelli aurait craint d'être dépossédée de l'héritage en raison du futur remariage de Maurizio Gucci avec une décoratrice, Paola Franchi. La jalousie ne serait pas étrangère également au motif de ce crime. Dans la haute société italienne, les querelles dans la famille et la perte de contrôle par celle-ci de la célèbre griffe ont longtemps défrayé la chronique.

QUATRE AUTRES ARRESTATIONS

Quatre autres personnes ont également été appréhendées dans l'enquête sur ce meurtre retentissant. Il s'agit de deux intermédiaires, dont le portier d'un hôtel, Ivano Savioni – qui aurait confessé à la police toute l'histoire. Et des auteurs présumés du crime : le conducteur de la voiture, Orazio Cicala, âgé de 58 ans, déjà détenu pour trafic de drogue, et Benedetto Ceraulo, âgé de 35 ans, l'homme qui aurait appuyé à trois reprises sur la détente.

Ainsi s'est tristement terminée la saga de la famille Gucci : Maurizio Gucci, qui dirigeait l'entreprise depuis 1983, avait vendu ses parts dix ans plus tard à des investisseurs arabes. Les autres membres de la famille ont toujours pensé que son assassinat avait été l'œuvre d'un proche. Patrizia Reggiani Martinelli n'a manifesté aucune surprise au moment de son arrestation. *« Je sais que vous venez m'arrêter pour la mort de mon mari »*, a-t-elle dit tranquillement aux policiers. Cette femme, fascinée par l'argent et le luxe, craignait de tout perdre. Son procès sera l'occasion d'une nouvelle mise à nu de la famille Gucci.

Michel Bôle-Richard

Tirage du *Monde* daté samedi 1er février 1997 : 481 094 exemplaires 3